OTTAWA—98, RUE GEORGES
Téléphone: Rideau 514
HULL—4, RUE LANGEVIN
Téléphone: Sher. 8925

LE DROIT

SEUL QUOTIDIEN FRANÇAIS D'OTTAWA ET DE HULL

18e Année No 174 OTTAWA 29 JUILLET 1931 Le numéro 2 sous

DEMAIN
BEAU; PLUS FRAIS

MAXIMUM HIER 76
MINIMUM (NUIT) 58
A 8 H. CE MATIN 62

Le rapport mousse l'entreprise Beauharnois

Que toutes mesures soient prises pour continuer le projet

Telle est la conclusion du rapport du comité parlementaire.

PAS UNANIME

Critiques des sénateurs MacDougald, Haydon, Raymond et de M. Henry.

CAUCUS LIBÉRAL

Le rapport du comité parlementaire qui a fait enquête sur les affaires de la Beauharnois, nous disons affaires car elles ont été et sont encore multiples, a été enfin déposé en la Chambre des Communes hier soir à huit heures.

Il contient des critiques particulièrement sévères des agissements des sénateurs Laurier-Wilfrid MacDougald, Haydon et Raymond et de M. Henry, actuellement vice-président de la Beauharnois, mais ancien sous-ministre des chemins de fer.

La traduction que nous donnons plus loin du rapport est un document qu'il faut verser au dossier des dessous de la vie politique de la dernière décade. On y parle des souscriptions aux caisses électorales, des profits de certains promoteurs, de l'avenir de l'entreprise.

Dans la conclusion du rapport le comité recommande fortement que l'on prenne toutes les mesures possibles pour assurer la continuation d'un projet fondamentalement sain, justifiable, et que le fédéral en vienne à une entente avec la province de Québec au sujet de leurs juridictions respectives.

On se demande d'ores et déjà ce que l'opposition libérale pensera du rapport. Il n'est pas juste de prétendre que c'est là un rapport unanime des neufs membres qui composaient le comité. Les trois libéraux: l'honorable Ian Mackenzie, sir Eugène Fiset et M. S. Jacobs se sont réservé le privilège de ne pas le signer et même de présenter un rapport minoritaire.

La question sera définitivement discutée à un caucus du parti libéral qui a lieu aujourd'hui même. En attendant on dit dans certains milieux que les honorables Mackenzie King, Ian Mackenzie et Elliott prononceront de grands discours sur la question jeudi.

UN INCIDENT

La préparation du rapport ainsi que sa rédaction a été laborieuse. A huit heures hier soir il devait être déposé par le président du comité, l'honorable W. A. Gordon.

A l'ouverture de la séance M. Gordon n'était pas encore à son fauteuil. Il y eut quelques instants de malaise. Le premier ministre s'est tourné deux ou trois fois du côté du siège vide, mais M. Gordon persistait à ne pas se montrer.

Finalement on délégua l'honorable R. J. Manion, ministre des chemins de fer, pour s'enquérir du sort du disparu.

La Chambre se mit malaisément à l'étude des crédits du ministère de l'agriculture. Les galeries étaient remplies. Les députés étaient au grand complet. On écoutait la discussion d'une oreille distraite.

A huit heures et demie, M. Gordon arriva avec le rapport attendu. Il comprenait 46 pages dactylographiées, soit quelque 16.000 mots.

Le greffier de la Chambre, M. Arthur Beauchesne, se mit en frais d'en donner lecture, ce qui lui prit bel et bien deux heures.

Voici un résumé du quatrième rapport du comité chargé de faire enquête sur l'entreprise électrique de Beauharnois:—

1— Le 10 juin 1931, la Chambre des Communes adoptait la résolution suivante: "Que MM. Dorion, Fiset, Gardiner, Gordon, Jacobs, Jones, Lennox, Mackenzie (Vancouver-Centre), Stewart (Lethbridge,) forment un comité chargé de faire enquête sur l'entreprise, depuis son début, de la Beauharnois pour la production d'énergie hydro-électrique par l'emploi des eaux du fleuve Saint-Laurent, en tant que les matières dont il est question sont dans les attributions du Parlement du Canada, et sans restreindre d'aucune façon la généralité des mots précédents, de faire enquête sur les affaires auxquelles a touché le discours prononcé en la Chambre des Communes par M. Robert Gardiner, l'honorable député d'Acadie, le 19e jour de mai dernier, tel que reproduit aux pages 1875-1887 des Débats et de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, écrits et dossiers. L'honorable W. A. Gordon a été, le 15 juin 1931, choisi comme président du comité spécial.

2— Le comité a siégé du 15 juin au 22 juillet 1931, tenant la plupart du temps plus d'une séance par jour. Il a attendu 35 témoins. Une série de 129 exhibits ont été déposés devant le comité.

3— La section de Soulanges du Saint-Laurent, longue de 14 milles 1-2, entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis, représente 83 pieds de chute. Le cours moyen, normal et disponible de cette section est d'environ 230,000 pieds-cubes d'eau seconde pendant la moitié du temps, ce qui rend possible un développement de 2,000,000 de H. P. d'électricité commerciale à 85 pour cent de pression. Cette section est dans le voisinage immédiat de la ville et du port de Montréal, le long d'une voie navigable qui pourrait bientôt recevoir les navires océaniques. Cette région est donc

(Suite à la 6ème page)

Prorogation à la fin de la semaine?

Le spectacle d'une fin de session. — L'intérêt baisse au dernier niveau.

L'AGRICULTURE

(Galerie de la presse)

La Chambre nous a donné le spectacle hier d'une fin de session. Les députés, c'était visible, ne tenaient pas à discuter les projets de loi qu'on leur soumettait. Aussi fit-on en peu de temps beaucoup de besogne.

Il est oiseux de faire de nouveaux pronotics au sujet de la fin de la session. Il n'y a rien de certain à ce sujet. Les conservateurs espèrent bien qu'on pourra proroger à la fin de la semaine alors que les libéraux sont un peu plus réticents.

Ceux-ci prendront une décision au caucus du parti qui a lieu aujourd'hui relativement à l'attitude à prendre à l'égard du rapport du comité parlementaire de la Beauharnois ainsi que la résolution Bennett.

PENSIONS DE VIEILLESSE

Le bill des pensions de vieillesse par lequel le gouvernement souscrit 75% des frais a été rapidement adopté en troisième lecture. M. Mackenzie King en a profité pour réitérer une affirmation qu'il avait faite à plusieurs reprises, à savoir que si le gouvernement était décidé à verser un montant aussi élevé aux provinces, il serait temps qu'il songe à administrer lui-même les pensions.

Le bill pourvoyant à un prêt de $450,000 à la commission du port de Chicoutimi a été adopté aussi en troisième lecture.

DES EXEMPTIONS

De même le bill amendant la loi du revenu a été adopté en troisième lecture. Auparavant le premier ministre avait soumis quelques amendements.

(Suite à la 5ème page)

Le sénat et la loi de la nudité

L'opinion du sénateur Graham. — Définition trop vague

CODE PÉNAL

(Galerie de la presse)

La séance du Sénat s'est ouverte, hier, par l'adoptation du bill tendant à modifier la loi de la société de la Croix rouge canadienne.

L'hon. M. Willoughby présente le bill ayant pour objet de modifier le Code criminel. Le sénateur McMeans note que les mesures de ce genre ont toujours été déférées à un comité spécial qui a souvent rejeté plusieurs projets d'amendements. Il voit avec suspicion tout projet d'amendement au Code criminel.

Le sénateur Belcourt parle de la campagne qu'il mène depuis longtemps sur la réglementation de l'importation et la vente des armes à feu. Il a présenté à diverses reprises un bill en ce sens, que le Sénat a adopté, mais que les Communes ont rejeté. Il demande au leader du Gouvernement d'aporter maintenant la modification voulue au Code. L'hon. M. Willoughby répond qu'il est possible de s'engager ainsi à la fin de la session.

La discusion se produit surtout à propos des dispositions relatives aux parades de nudistes, dirigées contre les Doukhobors. Le sénateur Dandurand appuie les dispositions, mais il pense que la définition de la nudité est trop vague.

Le trés hon. M. Graham dit qu'on aura des vues diférentes sur la nudité, selon la région. Il conseille un autre amendement en vertu duquel les hommes se rendraient coupables d'un crime en portant les lourds vêtements qu'on leur voit sur le dos durant les grandes chaleurs de l'été. Il dit que cette coutume indique comme les hommes sont esclaves des traditions et des habitudes. Le sénateur Willoughby propose que le comité suivant examine le bill; les sénateurs Willoughby, Dandurand, McMeans, Tanner, Griesbach, Robinson, Aylesworth, Marcotte, Foster (S.-Jean).

En proposant la 2e lecture du bill rendant inutile la réélection des ministres, le sénateur Willoughby dit que cette réélection n'est pas de nature à assurer la moralité de l'administration. Elle coûte cher et n'a aucune utilité. Le très hon. M. Graham dit que les Communes doivent décider elles-mêmes des questions d'élection de leurs membres. Il voit du bon dans la mesure, mais il voudrait qu'on fixe une limite, par exemple qu'un minitre nommé deux ans après les élections générales

(Suite à la 5ème page)

CROISIÈRE ANNUELLE

Une fois par année, le trois-mâts Tusitala, appartenant à James-A. Farrell, de la United States Steel Corporation, fait une croisière de New-York aux îles Hawai. Il est représenté ici passant par le canal de Panama, en route pour les îles.

Vol de plus de $1,000 à la Producers

Un voleur pénètre par une fenêtre dans les bureaux de la compagnie la nuit dernière.

LES RECHERCHES

Un vol hardi a été commis vers minuit et 30 ce matin dans les bureaux de la Producers Dairy Limited, au No 275, rue Kent. Un voleur s'est introduit dans les établissements par une fenêtre et prit la fuite avec une somme de plus de $1,000 en monnaie et chèques. Quatre voleurs se seraient rendus à la laiterie, mais un seul aurait pénétré dans les bureaux. Les autres attendaient à l'extérieur. Ils n'étaient pas en automobile, et prirent la fuite par les rues environnantes. La police a été avertie dès que le vol fut découvert, et elle fit des recherches dans les environs, de même que dans toute la ville pendant la nuit. On ne trouva aucune trace des coupables.

CAISSE EMPORTEE

Les mille dollars se trouvaient dans une caisse située dans le coffre-fort. Le voleur emporta la caisse avec lui. Le coffre-fort avait été laissé ouvert pour quelque temps.

Le vol a été commis pendant qu'une douzaine d'employés se trouvaient dans l'édifice. Aucun d'entre eux cependant n'eut connaissance de la présence des voleurs. En se rendant au coffre-fort pour y déposer de l'argent, M. William Smith, caissier, découvrit que la caisse était disparut.

D'après la police, aucune personne ne fut témoin du vol, mais peu de temps après minuit, on vit quatre hommes à l'allure suspecte rôder à l'angle des rues Kent et Cooper. On les vit ensuite quitter cet endroit. Deux se dirigèrent sur la rue Cooper et les autres sur la rue Kent. Personne ne savait cependant qu'un vol avait été commis.

FENETRE OUVERTE

Le voleur pénétra dans les établissements par une fenêtre du rez-de-chaussée, donnant dans les bu-

(Suite à la 5ème page)

Secours de l'Amérique à l'Europe

D'après Sir Thomas White, l'Amérique devra prêter à l'Europe.

GRANDS PROBLÈMES

TORONTO, 29 — (P. C.) — Des prêts financiers de l'Amérique du Nord à l'Europe sont nécessaires au relèvement de la dépression internationale, si l'on en croit Sir Thomas White, ancien ministre des Finances du Canada, qui a prononcé un discours ici hier devant la Commercial Law League of America qui tient une conférence en cette ville. Si, dit Sir Thomas White, le Canada et les Etats-Unis, accordent quelque valeur à leur commerce d'exportation, les nations européennes doivent être leurs clientes.

M. White ajoute que certaines mesures devront être prises afin de permettre à l'Europe, d'acheter nos produits. Les Etats-Unis ont prêté $15,000,000,000 au reste du monde après la guerre. La mauvaise distribution de l'or, des réparations et des dettes de guerre ainsi que le désarmement sont les principaux problèmes à résoudre. M. White est d'avis que les paiements de réparations exigés de l'Allemagne sont trop considérables. La réduction des armements est le besoin le plus pressant de nos jours.

SIR ROBERT BORDEN ET LA MORT DE SON ANCIEN LIEUTENANT

Sir Robert Borden, ancien Premier-Ministre du Canada, en apprenant la mort du Très Honorable Charles-J. Doherty à Westmount, P.Q., hier, a déclaré: "Je suis profondément peiné par la nouvelle que mon vieil ami et collègue, Charles-J. Doherty est décédé. Pendant plusieurs années, il fut un camarade précieux et loyal dans l'arène politique et pendant neuf années, j'ai eu le privilège de sa coopération et de son appui invincible comme collègue dans mon cabinet. Un homme de talents éminents et d'idéal élevé, il servit notre pays avec distinction dans une période très difficile et pénible. Il sera vivement regretté dans tout le Canada et plus particulièrement par ceux qui ont eu le privilège d'être ses amis intimes."

ON PRÉCONISE UNE CAMPAGNE CONTRE LES PARASITES

TORONTO, 29 — (P. C.) — Une campagne contre les animaux parasites, qui causent, croit-on, une perte annuelle de $20,000,000 en Canada, est recommandée dans le rapport annuel de l'Ontario Research Foundation, publié hier. Le président Sir Joseph Flavelle, préconise une campagne d'éducation parmi les fermiers d'Ontario, laquelle se ferait d'après les données scientifiques. Il est alarmant, dit-il, de constater qu'il n'y a pas au pays un seul homme de science qui consacre tout son temps à l'étude des parasites.

Innocente victime des bootleggers

Cinq enfants blessés dans une querelle de bandits. — L'un succombe.

UNE ARRESTATION

NEW YORK, 29 (P. A.) - Michael Vengali, enfant de 5 ans, a succombé hier soir à l'hôpital aux blessures qu'il a subies quelques heures auparavant dans une querelle de bandits. La police croit que ceux-ci cherchaient à tirer sur Joseph Rao, associé de "Legs" Diamond, dans le commerce de la bière. La jeune victime jouait avec un groupe d'enfants sur le trottoir de la 107è rue de l'est en face de la salle de billard Hetmar. Un auto étrange aborda et une grêle de balles vola en l'air, dirigées sur un homme qui s'enfuit en évitant les coups.

Un moment plus tard, la machine démarrait laissant cinq petits blessés baignant dans leur sang dont lun dans son carrosse: Micheal Vengali; son frère Salvator, 7 ans; Michael Bevilaqua, 3 ans; Samuel Devino, 5 ans; Florence d'Amello, 14 ans. Ces quatre derniers ne sont que blessés mais on croit qu'un autre succombera.

Une terrible inondation en Chine

Centaines et peut-être milliers de morts. — Récoltes détruites.

FORCÉS DE FUIR

(Presse Associée.)

La plus terrible inondation depuis 60 ans a détruit les récoltes dans d'immenses régions de la Chine et a causé des centaines et peut-être des milliers de morts.

Un rapport venant de l'Hanan, disant que 5,000 personnes avaient péri dans la région est toutefois considéré comme exagéré.

Le quartier étranger de Hankou a été inondé et ses 800 résidants ont été forcés de se sauver en bateau.

Nankin a été particulièrement affecté et des milliers ont été chassés de leurs demeures. La famine se fait déjà sentir.

Le territoire affecté nourri à peu près 200,000,000 habitants. Plusieurs lignes de chemin de fer sont affectées et le service suspendu.

PRESCOTT, 29 - James Nugent, de Cedar Grove, est dans un grave état à l'hôpital de Brockville, souffrant de lésions à l'épine dorsale, après être tombé d'une charge de foin.

La banqueroute universelle et les murs tarifaires élevés

BERLIN, 29 — (P. A.) — Des murs tarifaires élevés amèneront la banqueroute universelle, et les ressources de tous les pays devraient être utilisées dans l'intérêt de la stabilité internationale, a déclaré ici hier le premier ministre MacDonald à une délégation de correspondants. L'un des premiers devoirs des hommes d'Etat qui ont négocié au cours de ces dernières semaines en vue d'alléger la détresse économique de l'Allemagne, est de rétablir les fondements psychologiques sur lesquels on puisse édifier la confiance dans le pays. La plupart des troubles de l'Allemagne sont psychologiques, et la prospérité viendra quand on y aura remédié.

La stupidité, cause de guerre

DENVER, Colorado, 29 (PA)—La guerre peut être évitée parce que la principale cause de la guerre c'est la stupidité, a déclaré aujourd'hui le comte Hirotaro Hayashi, de Tokio, à la Fédération mondiale des Associations d'Education réunie ici pour son quatrième congrès biennal.

Les animaux, dit le comte qui est pair du Japon, se battent parce que l'intelligence est limitée. Ils manquent d'ingéniosité pour résoudre les problèmes de la vie en groupe. Les hommes sont des êtres rationels. Nous devons trouver des moyens de résoudre nos difficiles problèmes sans faire de guerre."

M. Doherty, ex-ministre, est décédé

Le Très Honorable C.-J. Doherty est décédé hier à Westmount, P. Q.

ANCIEN MINISTRE

WESTMOUNT, P.Q., 29. (P.C.)— Une carrière éminente dans la vie politique et légale du Canada s'est terminée, hier soir, avec la mort du Très Honorable C.-J. Doherty, Ministre de la Justice du Canada durant la guerre et jusqu'en 1921 lorsqu'il se retira de la vie publique.

M. Doherty contracta une pneumonie le 3 juin et son état se mit à empirer il y a une quinzaine. Depuis la fin de semaine l'état de M. Doherty devint critique et la mort survenait à 6 h. 45, hier soir, à sa résidence de Westmount.

M. Doherty consacra les 76 années de sa vie à servir son pays de toutes manières. Il fut capitaine dans les troupes expéditionnaires contre Louis Riel, pendant plusieurs années il siégea comme juge puîné de la Cour Supérieure de Québec et il représenta le comté de Ste-Anne, Montréal, de 1908 à 1921, à la Chambre des Communes.

Jusqu'à sa récente maladie, M. Doherty avait joui d'une santé robuste, tenant un bureau dans la banque de la Cité et du district dont il était directeur, et dans l'édification de laquelle il avait consacré une bonne partie de sa vie d'affaires.

Bien que M. Doherty se soit retiré de la vie politique en 1921, décidant de ne pas être candidat aux Communes dans les élections générales de cette année-là, il ne conserva pas moins un vif intérêt dans la chose de l'Etat et le gouvernement du Très Honorable Mackenzie King le nommait conseil dans les différends entre le Canada et Terre-Neuve au sujet du Labrador. Comme Ministre de la Justice il avait entrepris la tâche et c'est pourquoi le gouvernement libéral n'avait pas voulu perdre le bénéfice de sa vaste expérience légale.

LA CONSCRIPTION

Comme Ministre de la Justice, M. Doherty eut beaucoup à faire avec les problèmes épineux de la conscription durant la guerre mondiale. A un moment, il semblait qu'il y aurait combat entre les tribunaux civils au sujet de l'appli-

(Suite à la 3e page)

L'état de la récolte de l'ouest

La semaine écoulée a été désastreuse pour les cultures.

BLE PREMATURE

Le Bureau Fédéral de la Statistique publie aujourd'hui le neuvième d'une série de rapports télégraphiques heddomadaires sur l'état des cultures dans les Provinces des Prairies.

La semaine écoulée avec des températures excessivement élevées, des vents chauds et une précipitation presque négligeable, a été une des plus désastreuses de la saison par ses effets sur les cultures de l'Ouest. Le blé qui est presque partout en épis mûrit prématurément sur presque toute la zone des trois provinces où les fermiers se spécialisent dans cette production. Dans le sud et l'ouest du Manitoba, le sud central de la Saskatchewan et le sud de l'Alberta, les cultures qui étaient maigres et en talles ont grandement souffert parce que les approvisionnements d'humidité se sont vite épuisées. Des rapports plus encourageants viennent des confins de la zone du blé dans le nord et l'est du Manitoba, le nord de la Saskatchewan, l'ouest central et le nord de l'Alberta mais même dans ces districts les états de culture se sont simplement maintenus au lieu de s'améliorer. Dans quelquesrégions de l'Alberta la chaleur a eu le bon effet de faire mûrir les cultures tardives.

Le seigle et l'orge dont la moisson est maintenant commencée donnent de très faibles rendements. Dans quelques jours sera commencée la moisson du blé qui deviendra générale sur le très grandes étendues avant la mi-août. Phesque tout le blé estmaintenant en épis et une partie a commencé à se colorer mais le remplissage des épis est toujours problématique.

Les sauterelles font de grands dégats particulièrement au Manitoba et en Alberta et leur grand nombre fait anticiper des dommages encore plus grands l'an prochain.

Comme la semaine précédente les orages de grêle ont fait des ravages sur des étendues considérables en Saskatchewan et en Alberta.

Le télégramme suivant a été reçu du Bureau Fédéral de Recherches sur la rouille, à Winnipeg

"La rouille de la tige du blé est maintenant générale dans le sud manitobain. Des traces ont été constatées dans le nord. Les plus fortes infections sont dans le blé commun de la vallée de la rivière Rouge où l'infection varie de cinq à quarante pour cent et est en moyenne de vingt pour cent. Dans le sud du Manitoba, le blé tôt semé approchant maintenant complète maturité ne peut être guère affecté. Traces de rouille sur le blé durum. Pas de constatations de rouille en Saskatchewan."

On demanderait une enquête royale sur les fonds électoraux

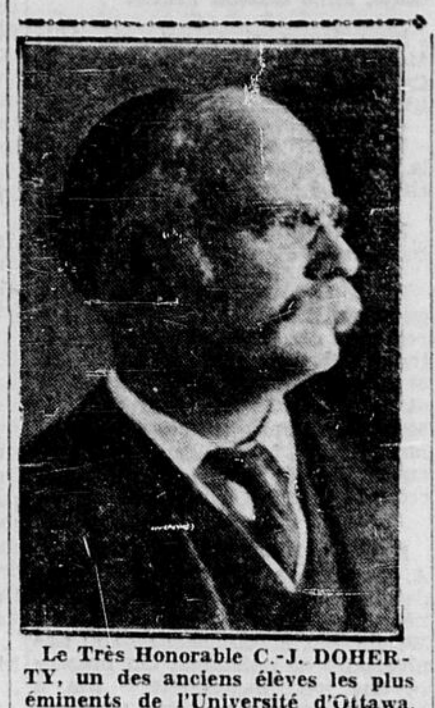

Le Très Honorable C.-J. DOHERTY, un des anciens élèves les plus éminents de l'Université d'Ottawa, ancien Ministre de la Justice dans le gouvernement Borden, est décédé hier soir à Montréal.

La chose a été pratiquement décidée à un caucus libéral ce matin.

LES DÉTAILS

On laisse entendre que la session sera prorogée samedi après-midi.

UN RAPPORT

(Galerie de la presse)

Il est très possible que la Chambre soit saisie d'une demande de la part des libéraux, d'une enquête royale sur les sources des fonds électoraux. C'est ce qui a été pratiquement décidé au caucus du part libéral qui a eu lieu ce matin.

Commencé à 11 h. 30 il s'est prolongé jusqu'à 1 h. 30 cet après-midi. Pendant deux heures on a discuté la résolution Bennett portant sur les secours aux chômeurs et surtout le rapport du comité parlementaire de la Beauharnois, rapport qui a été déposé en Chambre des Communes hier soir.

L'enquête royale sur la provenance des fonds électoraux s'étendra aussi loin que possible. Les libéraux désirent que la population sache exactement à quoi s'en tenir à ce propos. Le rapport de la Beauharnois mentionne d'une façon toute particulière l'argent qui a été accordé par M. R. O. Sweezie et par la Beauharnois à la caisse libérale et les accusations contre le parti sont très fortes. Alors que le rapport, tout en mentionnant les $125,000 qui ont été donnés à M. John Aird, fils, pour la parti conservateur d'Ontario, cherche à blanchir les conservateurs en atténuant les insinuations.

On a fait ressortir ce matin qu'il était urgent de déchirer le voile. La population sait sans doute que les partis tirent leurs revenus de quelque part. Elle est au courant de l'existence des caisses électorales. Mais ce qu'elle ne sait pas, ce sont les détails et les moyens employés par quelques-uns pour obtenir l'argent qu'il faut pour faire une élection.

On a dit, par exemple, que du seul fait de l'augmentation des prix de la gazoline au Canada, la population sera appelée à verser $36,000,000 de plus par année. Une telle situation exige des éclaircissements et seule une enquête royale donnera la clef de l'énigme.

LE RAPPORT

Le rapport qui fut soumis hier soir sur les affaires de la Beauharnois n'a pas été unanime. A six heures hier soir les trois membres libéraux du comité ont demandé la permission de l'étudier de nouveau. Mais l'autorisation leur a été refusée.

Le comité d'enquête était composé en majorité de conservateurs. Les avocats du comité étaient aussi des conservateurs. Cela, ont dit les libéraux, explique parfaitement la partialité du rapport. Ainsi on a été partial à l'égard du sénateur Raymond. On l'a accusé de n'avoir pas tout dit lors de son premier témoignage sur les fonds électoraux, alors que la preuve démontre qu'on ne l'avait pas questionné à ce propos.

Le rapport est encore partiel à l'égard de M. R. A. C. Henry, vice-président de la Beauharnois, et ancien sous-ministre des chemins de fer et canaux. La nomination de M. Henry, comme sous-ministre, a été faite légalement, à la suite d'une décision de l'ancien premier ministre, M. Mackenzie King. M. Duranleau disait récemment en Chambre, lorsqu'on l'a questionné au sujet de la nomination d'un sous-ministre de la marine, que cette nomination relevait du premier ministre. Dans le cas de M. Henry on a suivi le cours légal et habituel.

Bref le rapport ressemble plus à une inquisition qu'à une enquête. Toutefois le parti libéral approuve certaines de ses conclusions.

Il ne contient, fait à souligner,

(Suite à la 4ème page)

MacDonald est arrivé à Hanovre

Il a fait le trajet dans un aéroplane de l'armee anglaise.

LE TRAJET

(Presse Associée)

HANOVRE, 29:—Le premier ministre MacDonald est arrivé ici, aujourd'hui, dans un avion de l'armée britannique, en route pour Londres.

Pendant que son avion et les deux autres qui l'accompagnaient refaisaient leur provision d'essence, le premier ministre prit un léger déjeûner dans le restaurant de l'aéroport. Il repartit une demi-heure plus tard.

POUR LONDRES

BERLIN, 29:—Le premier ministre MacDonald est parti aujourd'hui pour Londres dans un avion de l'armée anglaise. Deux autres avions militaires l'escortaient. Le temps était menaçant quand le premier ministre est monté dans la carlingue avec un parachute à la ceinture.

A cause de forts vents que les avions devaient rencontrer, on était d'avis qu'ils devaient refaire leur provision d'essence à Hanovre. A la dernière minute M. MacDonald a revêtu un costume de pilote.

Le chancelier Bruening et le ministre des Affaires étrangères Curtius et des attachés du ministère des Affaires étrangères étaient à l'aéroport pour souhaiter bon voyage à M. MacDonald.

Le chancelier et M. Curtius semblaient très satisfaits.

L'appareil de radio de Lindbergh

L'as américain et son épouse ne veulent pas partir avant d'être certains.

À OTTAWA DEMAIN?

Le colonel Charles-Aug. Lindbergh et son épouse arriveront-ils à Ottawa demain? Tout dépend de leur appareil de radio.

"Tout dépend du radio" a déclaré le colonel Lindbergh aujourd'hui à l'aéroport North Beach, Queens, New-York, en expliquant le retard de son envolée proposée de New-York à Tokio par voie du Canada. "Vous savez que nous serons hors de communication télégraphique, à plusieurs endroits, et notre itinéraire n'est pas déterminé quant au temps. Alors notre appareil sera d'une grande importance.

En attendant les autorités à l'aérodrome d'Ottawa ne font pas de mauvais sang. Ils semblent être d'avis que les facilités de l'aéroport fédéral de Rockcliffe sont toujours à la portée des aviateurs étrangers et que le service est excellent n'importe quel temps du jour ou n'importe quel jour de la semaine.

AVEC UN EXPERT

Aéroport de North Beach, N.-Y., 29 — (P. A.) — Il est possible que le colonel Lindbergh et son épouse ne s'envolent pas aujourd'hui à destination de North Haven, Me., résidence d'été du sénateur Dwight W. Morrow, beau-père célèbre aviateur. Le colonel Lindbergh lui-même a émis cette opinion ce matin comme il se préparait à faire son envolée d'épreuve finale avec un expert en radio, ici, peu de temps après son arrivée à l'aéroport. Le colonel Lindbergh a atterrit ici à 9.05 heures, h. s. e., dans son avion Lockheed Sirius, et avec son appareil radiophonique.

L'envolée des époux Lindbergh

(Suite à la 3e page)

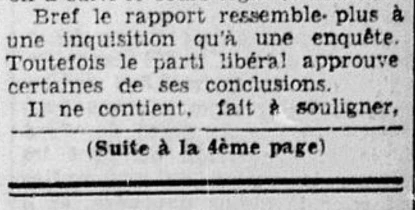

Bureau météorologique, Toronto, 29. (P.C.) — Une région de basse pression s'étend du sud-ouest de Québec au-dessus des grands lacs jusqu'à l'Iowa et des orages électriques sont tombés dans certaines parties de l'Ontario et du Québec. Ailleurs il a fait beau et très chaud à l'est des grands lacs et modérément chaud dans l'ouest. La pression est élevée au-dessus des Etats du nord-ouest et du sud-est.

Vallée de l'Outaouais et du haut du Saint-Laurent: Vents du sud-ouest ou du nord-ouest, orages électriques locaux. Plus frais. Jeudi: Surtout beau; plus frais.

Maximum hier 96
Minimum durant la nuit . 72

A 8 heures ce matin: Prince Rupert, 50; Victoria, 58; Kamloops, 54; Calgary, 44; Edmonton, 48; Prince Albert, 54; Winnipeg, 60; Sault Ste-Marie, 66; Toronto, 76; Kingston, 74; Ottawa, 78; Montréal, 84; St-Jean, N.-B., 62; Halifax, 70; St-Jean, T.-N., 66; Détroit, 78; New-York, 76; Charlottetown, 76; Jasper, 40; Moncton 73.

Carnet Mondain

Leurs Majestée le Roi et la Reine de Siam arriveront à Montréal, lundi matin, à dix heures, sur le "Lady Grey", après une croisière au Saguenay et un court séjour à La Malbaie. Les membres de leur suite arriveront sur le "Sir Hugh Allan". Un déjeuner leur sera offert par le Maire de Montréal, au club de golf de Laval-sur-le-Lac. Dans l'après-midi, Leurs Majestés partiront pour Val David où elles occuperont la villa de M. et de Mme J.-W. McConnell pendant quelques jours.

* * *

L'honorable M. G. Howard Ferguson, Haut Commissaire du Canada à Londres, et Mme Ferguson s'embarqueront aujourd'hui à Southampton sur l'Empress of Britain pour venir passer quelques semaines au Canada.

* * *

Mme Murray MacLaren a reçu à l'heure du thé, lundi.

* * *

Mlle Margaret Heney est actuellement à St-André-sur-Mer, l'invitée de Mlle Olive Wilson.

* * *

Mme L. Normandin et son fils Pierre passent la belle saison aux Eboulements.

* * *

Mlle Gabrielle Fournier, de Hull, est en villégiature au Castel-des-Falaises à St-Jean-, Port-Joli.

* * *

Mlle Lucie MacKay est partie pour les Eboulements, où elle passera quelques temps, l'invitée de son oncle et de sa tante, l'honorable juge et Mme Victor Cusson, de Montréal.

* * *

M. l'avocat Jean-Thomas Richard, est de retour, d'une huitaine passé à Nominingue, P. Q.

* * *

Mme Noël Chassé et sa fillette Louise, étaient de passage à Québec, samedi, en route pour les Eboulements.

* * *

Mme Percy Ranger et ses enfants, ainsi que Mlles Evéline Plouffe et Marcelle Legault sont parties pour Montréal, où elles passeront huit jours.

* * *

M. et Mme Marcel Gabard et leur fille, Odette, s'embarqueront le 12 août, sur le "Duchess of Richmond", pour un voyage de plusieurs mois, en Europe et en Algérie.

* * *

Mlle Lucia C. DuPuy, g. m. g., est partie pour l'Anse-au-Griffon et Gaspé, où elle passera un mois, chez sa soeur, Mme Robinson.

* * *

Mlle Angèle Lalonde, de Plantagenet, et Mlle Estelle Lalonde, de Bourget, sont de retour d'un voyage de trois semaines, à Escanaba et Détroit, Michigan.

* * *

Mlle Jeannine Dupont, de Hull, est partie pour un séjour de cinq semaines, à Mattawa, l'invitée de son oncle et de sa tante, M. et Mme David Dupont.

* * *

Mme Ernest Tremblay est de retour d'Arthabaska, où elle a passé quelque temps, l'invitée de Mme T. Mahen.

* * *

M. et Mme Aimé Lacasse, ont passé la fin de semaine, à Bourget, chez leur parent, M. Jules Potvin.

* * *

Mme S. N. Parent, passe quelque temps à Québec.

* * *

Mlle Odette Lapointe a quitté Carleton samedi après y avoir passé une quinzaine, l'invitée de sa tante, Mme Gaston Pratte.

* * *

Mlle Margaret Casey et Mlle Margaret Brady sont de retour de Crystal Beach, où elles ont passé leurs vacances.

* * *

Mlle Bertha Lajeunesse a passé la fin de semaine à Vankleek-Hill, chez M. et Mme Elzéar Lajeunesse.

* * *

Mlle Betty Low passe plusieurs semaines à Blue Sea Lake.

* * *

Mme Robert Laurier, d'Ottawa, qui passe l'été à Carleton-sur-Mer, recevait dimanche à l'heure du thé en l'honneur de ses invités, M. et Mme Alphonse Brodeur, et M. et Mme St-George Harvey, de Montréal. Mme Georges Parent et Mme Victor Laferté ont servi. Une quarantaine d'invités assistaient à cette réception.

* * *

Mme Paul Charlebois et Mme J. A. Trottier recevaient ces jours derniers à une soirée, en l'honneur de Mme O. Lalande, de Wrightville, à l'occasion de son anniversaire de naissance. On présenta une jolie wagonnette à thé, à Mme Lalande. La soirée se passa bien agréablement en chant et musique et un gouter fut servi. Les invités étaient: M. et Mme J. P. Trottier, M. et Mme R. Trottier, M. et Mme J. A. Trottier, Mme A. Laurence, Mme George Paquette, M. Charles Trottier, M. Jean Gauthier, M. Claude Cornu, Mlles T. Trépanier, Mlle Y. Paquette, M. A Trépanier, M. Donat Barette, M. Arthur Desrivières, M. O. Lalande, M. et Mme Paul Charlebois, Mme F. W. Fournier, de Masson, Qué.

* * *

Mlle Simone Potvin, de Bourget, a passé une huitaine à Ottawa, chez sa soeur Mme A. Lacasse.

* * *

AVIS—Toutes nouvelles concernant le Carnet Mondain, pourront se communiquer par téléphone, le soir de 7 à 8 heures, à R. 2154 ou par écrit à Case Postale, 554, Le Droit.

Nouvelles de Buckingham

Carnet Social—

—M. et Mme Lévis Lorrain, de Montréal, passent une huitaine de jours de vacances, à Buckingham, dans la famille J.-A. Lorrain.

—Mlle Jeanne MacAndrew, de Buckingham, est actuellement en promenade à Lachute, chez sa tante, Mme Pierre Brunet.

—M. et Mme Aurèle Meilleur et leur fillette Thérèse, de Détroit, sont en visite chez M. et Mme Hercule Drouin.

—Mme Elias Lahaie, de Montréal, était de passage à Buckingham récemment.

—M. Raoul Pilotte, de Montréal, passe ses vacances à Buckingham chez son frère, M. Raoul Pilotte.

—Mlle Mathon, d'Ottawa, est l'hôte de Mlle Lucille Gendron, de Buckingham.

—Mlle Aldéa Hamilton, de St-André-Avellin, rendait visite à ses parents dimanche dernier.

* * *

Mariage—

—Mardi matin, à 9 heures, était béni en l'église St-Grégoire de Nadianze de Buckingham, le mariage de Mlle Rose-Ella St-Pierre, avec M. Hervé Payette, fils de M. et Mme Moïse Payette, M. le curé Bélanger officiait à la cérémonie.

* * *

Ces accidents—

—Les accidents d'automobiles se succèdent avec rapidité dans notre localité. Tous les jours, nous pourrions citer de ces cas fâcheux. Depuis samedi dernier, trois nouveaux accidents se sont produits.

L'imprudence de certains chauffeurs n'a d'égale que l'insouciance qu'ils ont de la vie des autres. Jusqu'à date, nous n'avons heureusement pas de perte de vie à déplorer. Au train où vont les choses, la sûreté de nos routes est pour le moins douteuse, et il conviendrait de rappeler sévèrement à l'ordre les chauffeurs délinquants.

Charles Lynnes a perdu une jambe dans un accident

VIOLENTE EXPLOSION D'UN BARIL A AIR COMPRIME, RUE DUKE, HIER.

Charles Lynnes, 32 ans, 138 rue Isabella, employé de la ville, a été grièvement blessé à 2 heures et 25 hier après-midi lors de l'explosion d'un baril à air comprimé à l'arrière du poste des pompiers numéro 1, sur la rue Duke. Lynnes eut une jambe pratiquement arrachée par l'explosion. Il fut transporté d'urgence à l'hôpital municipal, où l'on dut pratiquer l'amputation de la jambe. On rapporte que l'état du blessé s'est amélioré. Il souffre aussi du choc.

AUTRES BLESSES

Avec d'autres employés de la ville, M. Lynnes se préparait à blanchir certains édifices appartenant à la ville. Soudainement une extrémité d'un baril à air comprimé éclata. L'explosion fut très violente. Clem Amey, 205 cinquième avenue, a été projeté à quelques verges et il subit de pénibles contusions. Bill Lahey, 272 avenue Arlington, a subit des égratignures à un bras. Victor Milks et Andrew Vick s'en tirèrent indemnes mais ils souffraient du choc. Tous étaient à l'emploie de la ville et travaillaient au même endroit.

Les ambulanciers Brady et Harris furent appelés d'urgence sur les lieux, et ils transportèrent Lynnes à l'hôpital municipal.

M. Lynnes était à l'emploi de la ville depuis quelques années. Il est marié et a deux enfants.

LA FUSION DE DEUX GRANDES COMPAGNIES

M. J. E. McConnell, président de la compagnie McConnell et Ferguson, Limitée et M. Morgan Eastman, président de la Eastman Advertising Co., Limited, ont annoncé que ces deux compagnies ont été fusionnées. La compagnie Eastman est une des plus importantes compagnies d'annonce de l'ouest, et elle fut mêlée intimement au développement industriel de Vancouver depuis 13 ans.

La compagnie McConnel et Ferguson a aussi une renommée internationale dans le domaine des annonces. Elle a des bureaux à Montréal, Toronto, London, Hamilton, Winnipeg, Vancouver, et Londres, Angleterre.

La fusion est considérée comme étant très importante.

Bébé est bien

mais s'il souffre et pleure on lui fait prendre le
SIROP D'ANIS GAUVIN

VICHY FRANCE
VICHY
CELESTINS
VICHY CELESTINS
prévient et soulage rhumatisme, goutte, dyspepsie et indigestion.—Eau de table fraiche et délicieuse.
Consultez votre médecin
AGENCE VICHY-CELESTINS
1027 Ave. McGill College - - Montréal

Un barrage nécessaire à Sudbury

L'ingénieur McCubbin, de Windsor, Ont., rejette l'idée du creusage de la rivière plus loin que l'incinérateur.

AU CONSEIL

SUDBURY, Ont., 28.—Les travaux que la ville de Sudbury va bientôt entreprendre à l'incinérateur de la ville seront très simplifiés. Ils se résumeront en la construction d'un barrage en béton armé entourant l'incinérateur et pourvu de deux portes géantes. En cas d'une crue des eaux, les portes se refermeraient, empêchant l'eau de pénétrer dans l'incinérateur.

Il avait été décidé auparavant de faire le creusage de la rivière entre le plant et le lac Kelly, ainsi qu'un barrage autour de l'incinérateur.

Sur l'avis de l'ingénieur McCubbin, de Windsor, Ont., le barrage offrira toute la garantie nécessaire à l'incinérateur, étant donné que c'est cet établissement qu'il faut mettre à couvert des inondations. Toute excavation du ruisseau, ajouta l'ingénieur, ne ferait pas de tort à l'établissement des égouts mais elle n'offrirait pas non plus une protection contre de plus grandes inondations que celle de l'an dernier.

Cette question fut discutée hier après-midi au Conseil de ville, en présence de l'ingénieur local, des échevins et de l'ingénieur McCubbin. Ce dernier a exposé à l'auditoire le problème en question et a tiré quelques conclusions.

Il prétend que l'ingénieur local, M. Dallyn, aurait pu de lui-même résoudre ce problème et qu'il n'y avait pas d'utilité de chercher ailleurs un ingénieur qui ne connait pas la topographie du pays.

M. McCubbin est un ingénieur expert dans le drainage. Il compte 35 ans d'expérience dans cette ligne. Son rapport sur la situation à l'incinérateur a plu au Conseil, qui lui a présnté ses remerciements à la fin de l'assemblée.

Après l'assemblée, tous les échevins et ingénieurs sont partis en automobile, pour faire une inspection de l'incinérateur, situé à un mille et quart de la ville sur le chemin de Copper Cliff. Là les derniers estimés des travaux à entreprendre ont été fixés. Le barrage coûtera environ $8,000. C'est le chiffre donné dans les estimés de l'ingénieur Dallyn, pour le barrage. Ce barrage entourera l'incinérateur et sera coupé aux deux extrémités, dans le sens de la rivière, de deux portes géantes. Ces portes sont très coûteuses mais elles sont comprises dans le montant affecté au barrage. Maintenant le barrage aura 10 pieds de hauteur, ce qui suffit à protéger l'incinérateur contre la plus grosse crue qui puisse se produire.

FETE CHAMPETRE A CHELMSFORD

Samedi le 25 juillet, M. Norbert Castonguay, après une absence de cinq mois à Montréal, revenait à Chelmsford dans sa famille pour y passer quelques jours. Il fit le voyage en automobile accompagné de M. Albert Bradley, de Mme Adélard Bélanger, autrefois de Chelmsford, et ses deux filles Mlle Auxilia Bélanger et Mme Albert Bradley. Mme Bélanger n'avait pas revu Chelmsford depuis près de dix ans. Il doit faire bon, sans doute, de revenir vivre en famille quelques jours avec ses frères et ses soeurs, de causer des choses d'autrefois et de visiter des coins de terre dont on a gardé un souvenir impérissable pour y avoir vécu jadis.

Malheureusement, nos visiteurs ont dû repartir trop tôt. Leur travail là-bas ne leur permettait pas de vacances plus longues et pour ne pas repartir sans que toutes et tous leur aient au moins serré la main, on improvisa dans l'après-midi du dimanche, une fête champêtre sur la "terre du lac" de M. Liguori Castonguay, ancien patrimoine de feu M. Cyprien Castonguay, aieul. Une partie de balle molle inaugura le pique-nique tout en préparant les estomacs à digérer un goûter très succulent qui fut servi sur l'herbe. M. et Mme Liguori Castonguay servirent de la crème à la glace, mets très apprécié en cette saison. Puis une couple de violoneux exhibèrent leur talent pendant qu'au son rythmé du violon des "danseurs à deux" frappaient de leurs talons la surface d'une table sur laquelle ils s'étaient perchés. Mais les "ombres" déjà grandissaient et il fallait avec regret clore cette agréable réunion de parents. Un à un on démarra les moteurs des automobiles qui encerclaient l'endroit de la fête, on alluma les phares et contents d'avoir rendu l'honneur dû à ses visiteurs on se dispersa chacun chez soi.

Voici la liste de ceux qui étaient présents: Mme Bélanger et ses deux filles, Mlles A. Bélanger et Mme Albert Bradley, M. Albert Bradley, tous de Montréal; M. et Mme Liguori Castonguay et leurs fils, MM. Norbert, Gérard, Alcide, Philias, et leurs filles, Mlles Agathe, Charlotte, de Chelmsford; M. et Mme D. Gravel, Chelmsford; M. et Mme Cyprien Blais, M. et Mme Frank Bradley et leur fille, Lilly; M. et Mme Dieudonné Blais et leurs fils, Oscar et Balthé, tous de Sudbury; M. et Mme Adrien Bélanger, M. et Mme Orphila Bélanger et leur familles, de Chelmsford; M. et Mme A.-C. Castonguay et leurs fils, Percy, Norman et leur fille, Eileen, de Chelmsford; M. et Mme Jos. Desjardins, de Chelmsford; M. et Mme Isaac Bradley et leur famille, M. et Mme Prudent Blais, et leur bébé, M. et Mme Wallace Bradley et leur bébé Rita, M. et Mme Arthur Legault et leur fillette, M. et Mme Patrick Bradley et leur famille, M. et Mme J.-A. Durette, M. et Mme Ned. Bradley et leur famille, M. et Mme J. Bradley et leur famille, M. et Mme Philias Blais, M. John Bradley et Mlle Eva Henri, tous de Sudbury; M. et Mme Horace Rodrigue et leur famille, Mlles Irène et Cécile Vaillancourt, de Chelmsford.

BALLE MOLLE

SUDBURY, Ont., 28.—La coupe de la ligue Royal Trading de Sudbury a été décernée hier soir au club Royal Canadien, dans une partie finale, contre le Star Store. Le pointage de 24 à 18 a été effectué en moins de 7 périodes. L'arbitre John Davidson a abrégé la partie à cause de la brunante. Les deux clubs devaient jouer 9 périodes.

La partie a été chaude et serrée. Les spectateurs s'étaient réunis en grand nombre sur le terrain du Collège du Sacré-Coeur, pour assister à cette finale, qui permettrait au club vainqueur de s'attaquer aux clubs de la Town League de Sudbury.

Alignement:

Royal Canadien: Lapalme, H. Mulligan, C. Mulligan, Bélanger, Ménard, Rivet, St-Jean, Ernest et Emile Cousineau.

Star Store: Hays, Ross, Boulay, St-Onge, Bell, Ranger, Cousineau et Tuttle.

Arbitre du home, John Davidson.

Arbitre des buts, Jean Cayen.

Un beau pamphlet sur le Manitoba

Un intéressant pamphlet sur la province du Manitoba vient d'être publié à Ottawa avec l'autorité de l'hon. Thomas-G. Murphy ministre de l'Intérieur. Cette publication donne un exposé clair et précis des particularités naturelles et économiques de la province. On y traite aussi la géographie, les ressources, le peuple, l'histoire, les industries, le commerce, les finances, les institutions municipales, d'enseignement et autres, et les attractions touristiques.

Le pamphlet est illustré de plusieurs photographies intéressantes, et contient également des cartes géographiques très précieuses. On peut en obtenir des copies en s'adressant au ministère de l'Intérieur, à Ottawa.

Maison endommagée

Un feu, attribué à une cheminée défectueuse, a endommagé vers 5 heures et 30 hier après-midi la demeure de Mme Louise L'Abbé, 173 rue McGillivray, Ottawa-est. Le feu se répandit autour de la cheminée et à l'étage supérieur de la résidence. Les pompiers se servirent d'un jet d'eau pour maitriser les flammes. Les dommages ne sont pas considérables.

AUBAINES DE JEUDI chez Bryson - Graham

Aubaine Extra Spéciale
Oxfords de Sport pour Hommes
Jeudi, la paire . . . $2.25
Chics Oxfords de sport pour hommes, en combinaison de brun-et-blanc. Avec semelles et talons de caoutchouc durable. Pointures 6 à 10. Aubaine de Jeudi, la paire, $2.25.

Bottines Athlétiques
Extra Epaisses pour Garçons
Bottines athlétiques de duck brun épais avec des semelles durables, bout "scuffer" garnitures et renforcement de caoutchouc. Pointures 1 à 5. Aubaine de Jeudi, la garniture,
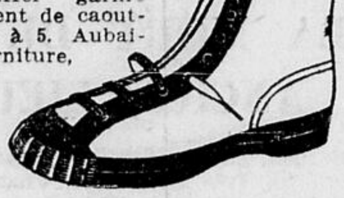
89c

Souliers Athlétiques
Pour Enfants

Souliers athlétiques durables, du genre à une courroie avec semelles et bout de pied de caoutchouc durable. Blancs et bruns. Pointures 5 à 10½ et 11 à 2. Aubaine de Jeudi, la paire, 49c

Oxfords de Sport pour Fillettes
Un écoulement de chics Oxfords de sport de cuir durable pour jeunes filles et fillettes, en attrayantes combinaisons de couleurs.
Pour Jeunes Filles. Noir-et-blanc. Pointures 3 à 7. Aubaine de Jeudi, la paire..... $1.98
Pour Fillettes. Fawn-et-brun. Les pointures sont de 11 à 2. Aubaine de Jeudi........ $1.49

Sandales Deauville de Bonne Qualité pour Dames
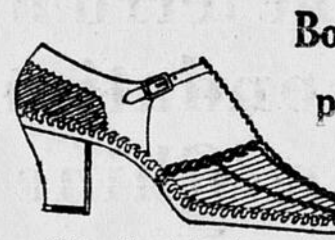
$2
Chics Sandales importées, fraiches, confortables et durables. Avec empeigne de cuir soutache, se présentant en combinaisons de beige-et-blanc et beige-et-brun. Pointures 3 à 7. Jeudi la paire, $2.
Bryson-Graham — Au Rez-de-chaussée

Costumes de Bain Klingtite
Pour Dames
Pour Ecouler, Jeudi, à
$1.95
Valeurs courantes de $3.95
Une quantité limitée seulement de costumes de bain de laine Klingtite de qualité parfaite, style d'un seul morceau avec jupe. Costumes d'un bel ajustement. Bruns, jaunes, rouges et verts. Grandeurs 34 à 42 dans le lot.
Pas de Commandes C. O. D., Ni d'Echanges.

Bonnets de Bain pour Dames
100 chics bonnets de bain en caoutchouc, en teintes unies et chics dispositions imprimées à la main. Tous de qualité parfaite. Valeurs courantes jusqu'à $1.
Aubaine de Jeudi, chacun............ 49c
Pas de Commandes C. O. D., ni Echanges.

Seulement 100
Sacoches d'Eté pour Dames
Aubaine de Jeudi
$1
Valeurs courantes jusqu'à $3.95
Un assortiment de sacoches canadiennes et importées de haut ton, comportant des sacoches de toile unie et brodées, en teintes naturelles et couleurs pastellisées, aussi sacoches grain porc blanc en les plus nouvelles formes. Toutes sont munies d'une bourse à monnaie et finies avec doublure de bonne qualité. Plusieurs ont des attaches coulissantes "Lightning".
Bryson-Graham — Au Rez-de-chaussée

Bryson-Graham
Limitée
Angle des rues Sparks et O'Connor.

Sacs de Voyage de Peau de Vache
$8.95
Sacs de Voyage de peau de vache noire douce. Faits avec monture couverte, poignée basculante et bonne serrure. Dimension 18 x 20 pouces. Aubaine de Jeudi, chacun, $8.95.
B.-G. — Au Rez-de-chaussée

Tabliers de Tissu Imprimé genre croisé pour Dames
79c
Style croisé avec manches courtes ou sans manches. Joliment confectionnés de tissus imprimés de coton en attrayantes dispositions fleuries, teintes moyennes, aussi combinaisons de noir-et-blanc. Régulier $1.19. Aubaine de Jeudi, chacun, 79c.

BOUFFANTES de Tricot Jersey pour Dames
29c
Bouffantes de coton à tricot fin jersey avec élastique à la taille et aux genoux. Dans les teintes de pêche, sable, marine et noir. Grandeurs 36, 38 et 40. Régulier 50c. Aubaine de Jeudi, chacune, 29c.
Bryson-Graham—Au 2me Etage

Bas d'Eté pour Enfants
10c
Pas de Commandes par Téléphone s. v. p.
Petits bas de lisle mercerisé en longueur à la cheville. Dans les teintes de blanc et fawn, avec poignets de fantaisie à rayures assorties. Pointures 5 à 7. Régulier 29c. Aubaine de Jeudi, la paire, 10c.
B.-G. — Au Rez-de-chaussée

Robes Lavables avec Culottes pour assortir, pour Enfants
69c
Joliment confectionnées de broadcloth de coton de choix et attrayants tissus imprimés en chics dispositions et teintes, avec chics collets et poignets; quelques-unes froncées à l'empiècement. Dans les couleurs de rose bleu, saumon, vert, jaune et mauve. Pointures 2 à 6 ans. Toutes ont des culottes pour assortir. Régulier jusqu'à $1.25. Aubaine de Jeudi, 69c.
Bryson-Graham — Au 2me Etage

Caleçons Courts pour Hommes
100 caleçons courts de broadcloth de coton de qualité de choix, à rayures de fantaisie. Grandeurs 28 à 36. Aubaine de Jeudi, chacun 39c
Pas de Commandes par Téléphone.
B.-G. — Au Rez-de-chaussée

Bienvenue aux Elks visiteurs!
Nous offrons les services et les facilités de ce magasin et nous espérons que votre visite à Ottawa vous intéressera vivement sous tous rapports.
Bryson-Graham, Limited

Aubaines en Epicerie
Téléphone: Queen 7100

Cacao Royal Dutch Bensdorp. Préparé par un procédé spécial grâce auquel les ingrédients minéraux de ce caco sont augmentés trois pour cent.
Boites de ½ livre. Spécial 37c
Boites de 5 onces. Spécial 23c
Chocolat en Poudre de Fry. Pour cuisson. Boites de ½ livre. Spécial 23c
Mélasse Domolco. Mélasse pure garantie, de haut ton. Poids net 1 livre, 10 onces. Spécial, la boite........... 24c
Poisson Tuna Van Camps. Splendide pour salade. Spécial, la boite.......... 25c
Sardines Jutland. Spécial.......... 3 boites pour 25c
Marmelade au Raisin Mayfair. Pots de 1 livre. Spécial 32c
Confitures au Raisin (Currant) noir Briggers. Pot de 40 onces. Spécial 45c
Gelée de Table Hartley. Corinthe (Currant) noir, Ananas, Orange, Framboises, Fraises et saveurs de citron. Spécial . . . . . 2 pour 25c
Kia-Ora Lemon Squash. Fait de meilleurs citrons Messine et de sucre pur. La couleur, la saveur et la pulpe sont naturelles. Mélangé avec de l'eau ordinaire ou au soda. Bouteilles de 26 onces. Spécial 35c
Sauce "Chef" Lazenby". Délicieuse avec viande froide. Spécial, la bouteille........ 21c
Vinaigre Malté anglais Holbrook. Spécial, la bouteille............... 29c
Biscuits au Soda McCormick. Ordinaire ou salé. Spécial......... 3 pqts pour 25c
Cire à Planchers Gold Medal. Boites de 1 livre. Spécial 27c
Huile de Citron Falcon. Splendide pour polir meubles, pianos, automobiles, etc. Spécial, la bouteille....... 21c
Papier de Toilette White Swam d'Eddy. Spécial . . . . . 2 roul. pour 23c
Flocons de Savon Quick Sud Chipso. Gros paquets. Spécial.................. 21c
Bryson-Graham — Rayon de l'Epicerie

Récipients à Vidanges Galvanisés
A prix d'Aubaine pour Jeudi
Récipients à vidanges galvanisés, qualité épaisse, marque Tiger, avec deux poignées et complets avec coucouvercle s'ajustant bien.
Format régulier, 23 pouces de profondeur et 15 pouces de diamètre. Régulier $2.50. Jeudi $1.95
Format d'appartement, 14 pcs de profondeur et 12 pouces de diamètre. Jeudi $1.15
Bryson-Graham — Rayon des Ustensiles de Cuisine

Bouilloires à Laver
Bouilloires à laver de ferblanc de qualité épaisse et résistante. Dimension 22 pouces de longueur et 13 pouces de profondeur. Régulier $1.75. Aubaine de Jeudi...... $1.19
Bryson-Graham — Rayon des Ustensiles de Cuisine

Robes d'Eté et Gilets de Soie
Pour Dames et Jeunes Filles
Aubaine de Jeudi au prix de
$1.98
Un assortiment de séries dépareillées de chics robes à manches longues, manches courtes ou sans manches. Aussi gilets de soie imprimée de haut ton avec manches longues. L'assortiment comprend ce qui suit:
150 Robes de Soie pure et Célanèse. Grandeurs 14 à 20. Régulier $3.98.
30 Robes de Célanèse. Grandeurs 16 à 44. Régulier $2.98.
16 Robes de Jersey. Grandeurs 14 à 18. Régulier $4.95.
10 Gilets de Soie imprimée. Grandeur 16. Régulier $4.95 et $6.50.
A votre choix, Jeudi, chacune, $1.98.
Bryson-Graham — Au Deuxième Etage

Corsets et Ceintures
Pour Dames
Aubaine de Jeudi
$1.89
Régulier $2.95 à $4.95
Les Corsets sont tous des nouveaux modèles faits de coutil fleuri, tulle et soie swami. Ils ont deux insertions d'élastiques et quelques-uns ont des sections de dentelle au buste et sont échancrés au dos. Grandeurs 32 à 42 dans le lot. Jeudi, $1.89.
Les Ceintures sont dans les genres fermant au côté et fourreau. Les modèles fermant au côté sont faits de coutil rayon et brocart. Avec deux insertions d'élastique résistant et quatre jarretelles. Grandeurs 24 à 30 dans le lot. Les fourreaux sont tout en élastique rose ou pêche. Grandeurs 26 à 30. Jeudi, $1.89.
Bryson-Graham — Au Deuxième Etage

Chics Gants de Soie
de Bonne Qualité Pour Dames
69c

Gants de soie avec bouts de doigts doubles. Style fourreau ou un bouton - pression avec poignets de fantaisie. Longueurs de 4, 6 et 8 boutons et un bel assortiment de teintes en vogue au choix. Pointures 6 à 7½ dans le lot. Régulier jusqu'à $1.50. Aubaine de Jeudi, la paire, 69c.
Bryson-Graham — Au Rez-de-chaussée

Couvertes de Laine de Haut Ton
Jeudi la paire $6.29 Régulier $9.75
Ecoulement d'une filature de couvertures pure laine de qualité de haut ton en un fini duveteux souple. Blanches avec bordures roses ou bleues. Celles-ci sont cotées à prix réduits parce qu'elles ont été légèrement salies, mais cela n'affectera pas leur bonne durée. Grandeur 64 x 84 pouces.

Chics Parures à Draperie pour Chambre à Coucher
Faites de Voile Peter Pan
Aubaine de jeudi, la parure
$5.95
Valeurs courantes de $11.95
Ces parures comportent un couvre-lit, une paire de rideaux, un voltant et trois dessus de meubles. Elles sont faites de voile de qualité de choix en chics dispositions fleuries et à pois. Un assortiment d'attrayantes couleurs au choix.

Serviettes de Toile Huck
Jeudi chacune . . 35c Ou Trois pour $1
Régulier 50c et 60c chacune.
Serviettes de pure toile huck d'extra bonne qualité, très durables. Avec bordures de couleurs ou à bordures damassées de fantaisie en dispositions assorties. Grandeurs 17 x 34 pcs et 19 x 36 pouces.
Bryson-Graham — Au Rez-de-chaussée

400 verges de Crêpe Plat Pure Soie épais, blanc et écale d'oeuf
Régulier $2.50 la verge. Aubaine de jeudi
Qualité pure soie d'un riche fini, splendide pour robes, costumes, lingerie, etc. Blanc et écale d'oeuf seulement. 38 pcs de largeur. Aubaine de jeudi, la verge $1.19
Bryson-Graham — Au Rez-de-chaussée

Il faut traiter notre faiblesse de telle sorte que la nature ne se décourage pas.

Sainte Thérèse D'AVILA

LE DROIT

"L'AVENIR EST A CEUX QUI LUTTENT"

CALENDRIER

JEUDI, 30 JUILLET 1931 — 211e jour de l'année.

Lever du soleil 4.41 — Lever de la lune 8.47
Coucher du soleil 7.31 — Coucher de la lune 5.23

QUARANTE-HEURES
Limoges: 28, 29 et 30 juillet; Curran: 30, 31 juillet e 1er août.
FETE DU JOUR— SS. Abdon et Sennen, martyrs.

Journal indépendant en politique et totalement dévoué aux intérêts de l'Eglise et de la Patrie.
Fondé le 27 mars 1913
Publié par le Syndicat d'Oeuvres Sociales (Ltée)
SIEGE SOCIAL: 98, RUE GEORGES

Services télégraphiques:
PRESSE ASSOCIEE ET PRESSE CANADIENNE

Correspondants dans les principales villes et les campagnes.

Membre de l'Audit Bureau of Circulation et de l'Association Canadienne des Quotidiens.

ABONNEMENTS
Quotidien

Canada	$5.00	Etats-Unis	$ 7.00
Ottawa, par poste	$6.00	Union Postale	10.00
Hebdomadaire			
Canada	$1.50	E.-Unis et Union Postale,	12.50

OTTAWA, 29 JUILLET 1931

L'ENQUÊTE SUR LA BEAUHARNOIS

Le rapport du comité est unanime — Un geste d'une grande portée — La moralité dans la vie publique — Que va-t-on faire de la Beauharnois? — Une solution dangereuse.

Tous les membres du comité d'enquête sur les affaires de la Beauharnois, à quelque parti qu'ils appartiennent, se sont entendus pour condamner la conduite des financiers qui ont troqué leurs millions contre des faveurs publiques et celle des politiciens qui ont laissé estimer à prix d'argent leur part d'influence politique et qui, en plus d'un cas, l'ont mise eux-mêmes sur le marché.

Cette unanimité remettra un peu le public de la nausée qu'il a eue au récit des sordides transactions qui se sont produites entre certains politiciens et les directeurs de la Beauharnois, car il a fallu à plusieurs membres du comité, avant de rendre un verdict équitable, oublier les attaches de parti et, peut-être, des amitiés personnelles.

Il convenait que des manoeuvres destinées à rabaisser le niveau de la vie publique et à ébranler, par le scandale qu'elles ont produit, la confiance dans nos institutions politiques, fussent condamnées sans détour et sans restriction.

En politique comme en affaires, la fin ne justifie pas les moyens. Il est un code de morale, imposé par Dieu à l'humanité, dont relèvent tous nos actes, privés ou publics. Plus un homme est élevé en dignité, plus ses responsabilités sont lourdes, plus aussi doit-il faire preuve de délicatesse de conscience, de parfaite honnêteté. C'est à cette condition qu'il méritera la confiance et le respect attaché à l'autorité dont il est le mandataire.

Les groupes d'hommes, formés en associations ou en compagnies, ou encore unis sous l'égide d'un parti politique, n'échappent pas à cette règle. Les compagnies n'ont pas le droit de corrompre la conscience publique et les partis de vendre leur influence. S'ils s'en rendent coupables, les premières ne méritent pas d'administrer les biens matériels qui leur ont été confiés et les autres ne sont pas dignes de guider la société dans la voie du bien commun.

Le comité a donc bien fait de distribuer les blâmes à ceux qui les avaient mérités. Il était temps que leur conduite fût publiquement fustigée non pas seulement pour leur humiliation personnelle, mais afin qu'il soit bien compris qu'il existe un code d'honneur public et que, pour réussir en politique, il n'est pas nécessaire d'abdiquer toute dignité.

x x x

Le comité a fait certaines recommandations dont il est assez difficile de découvrir dès maintenant le sens et la portée parce qu'elles ont été délibérément formulées en termes vagues. Il faudra, pour savoir à quoi s'en tenir, attendre que le président du comité ou le premier ministre fassent connaître leurs intentions. Nous saurons jeudi s'il est question d'établir un contrôle plus sévère sur les opérations de la Beauharnois ou si le gouvernement désire que cette compagnie soit expropriée et devienne une entreprise d'Etat.

Dans ce dernier cas, le gouvernement ne peut agir sans le consentement de la province de Québec de qui relève l'exploitation des ressources naturelles et qui, l'on sait, est opposée à l'étatisation.

L'administration publique a ses dangers. Le gouvernement peut limiter l'exercice du droit de propriété; il peut restreindre, dans certains cas, la liberté individuelle, mais il est toujours dangereux, même s'il y a abus, de supprimer l'un et l'autre.

En cas de conflit entre le droit privé de propriété et le droit de la société au bien public, le second l'emporte sur le premier et l'Etat a alors le devoir d'intervenir comme arbitre en sa qualité de gardien naturel de l'ordre social. Mais il doit éviter de recourir à des solutions trop extrêmes, à moins qu'il soit bien prouvé que l'intérêt général l'exige.

Or, l'administration de la Beauharnois n'a pas été mauvaise dans son ensemble. Malgré d'importants détournements de fonds, l'entreprise va grand train, et promet de donner d'énormes profits. Le comité a même remarqué que toute l'entreprise sera menée à bonne fin avec de l'argent emprunté, que les prêteurs seront remboursés, et que les promoteurs resteront les seuls propriétaires.

Que les opérations de cette compagnie soient surveillées, que ses directeurs n'excèdent pas leurs pouvoirs, que leurs transactions financières soient scrutées de plus près, que les droits du public soient protégés, le gouvernement a le droit et le devoir de s'en préoccuper. Mais il n'est pas prouvé qu'il soit dans l'intérêt commun de nationaliser la Beauharnois.

Charles GAUTIER

Au Jour le Jour

Le communiste Shaw

George Bernard Shaw voyage, de ce temps-ci, en Russie. Il passe pour avoir beaucoup d'esprit. On ne peut pas en dire autant de son jugement.

A Moscou, il complimenta, en ces termes, les Soviets: "Quand vous aurez couronné de succès votre révolution communiste — et là-dessus je n'ai aucun doute — les autres pays vous imiteront rapidement".

Puis il ajouta: "Pourquoi l'Angleterre, à la place de la Russie, n'a pas commencé la révolution communiste?... Les Anglais devraient avoir honte de ne pas avoir été les premiers à l'accomplir".

Shaw, à l'étranger, crache sur sa patrie, ses institutions, son roi. Lorsqu'il reviendra en Angleterre, il sera curieux de voir comment ses compatriotes l'aborderont.

La persécution au Mexique

Le sang des prêtres catholiques coule de nouveau au Mexique. On a tiré récemment sur deux prêtres; l'un, blessé grièvement; l'autre, tué.

De ces meurtres commis en signe de représailles contre l'attitude du clergé catholique sur la loi récente limitant le nombre des prêtres à 1 par 100,000 habitants dans cet Etat, le gouverneur peut difficilement ne pas en être responsable.

D'ici quelque temps, nous verrons probablement un débordement de fureur anticatholique dans l'Etat de Vera-Cruz. Le nonce au Mexique, sur l'ordre de Sa Sainteté Pie XI, a donné aux prêtres de l'Etat de Vera-Cruz la faculté d'abandonner leurs églises ou d'y continuer leurs offices en dépit de la loi en vigueur dans l'Etat de Vera-Cruz. Ces prêtres ne quitteront leur poste que par force. L'application de cette loi injuste fera encore couler du sang dans cette partie du Mexique, parce qu'elle expose ses prêtres à la fureur des sectaires.

Des chefs

Un journaliste note, en marge d'assemblées électorales dans le Québec, qu'il a été impressionné par la qualité des agriculteurs qui y ont porté la parole.

"Partout", dit-il, "surgissent, parmi les cultivateurs, des sujets qui se classent d'emblée par leur vigueur de pensée et leurs moyens d'expression au niveau des meilleurs professionnels."

Ce qui le frappe chez eux, c'est la clarté de la conception. D'un de ces cultivateurs, candidat dans une des circonscriptions électorales des Cantons de l'Est, il écrit: "Sa langue est si nette que, parmi les meilleurs professionnels, un petit nombre peuvent lui être comparés sur ce point. Avec cela, des idées qui sont claires, précises, comme si le contact quotidien des réalités de la ferme avait pour effet de détruire la rhétorique de clinquants qui orne trop volontiers le langage de ceux qui ont fait des "études"."

On signale un certain nombre de cultivateurs de cette trempe, candidats aux prochaines élections provinciales québécoises. Les comtés agricoles du Québec ont en eux des porte-parole tout désignés pour défendre avec compétence leurs intérêts au parlement.

Cette participation à la discussion des affaires publiques que nous donnent ces cultivateurs n'ayant rien à envier aux meilleurs professionnels n'est pas le fruit du hasard. L'U. C. C., malgré son caractère exclusivement professionel, n'est pas étrangère à la formation de ces chefs. Ce n'est pas le moindre service que l'Union catholique des cultivateurs aura rendu à la classe agricole du Québec.

C. L'H.

M. DOHERTY EX-MINISTRE...

(Suite de la première page)

cation de la cause de l'habeas corpus relativement aux conscrits, mais M. Doherty prit une attitude ferme sur cette question ordonnant l'adhésion à la loi de conscription jusqu'à ce que la Cour Suprême du Canada puisse rendre un jugement dans un "test case".

A la fin, le point de vue du défunt l'emporta. La majorité des juges de la Cour Suprême du Canada avaient soutenu l'opinion de M. Doherty. Après la guerre, M. Doherty fut un des plénipotentiaires canadiens à la conférence de la paix à Versailles et avec Sir Robert Borden, alors Premier-Ministre, il contribua à établir et à faire confirmer le principe que le Canada était devenu un Dominion autonome jusqu'au point de pouvoir signer ses propres traités.

En 1888, il épousait Catherine Lucy Barnard, fille d'Edmund Barnard de Montréal, qui lui survit, ainsi qu'un fils, le R. P. Marcus-C. Doherty, S.J., et quatre filles, Mme Georges Gonthier, épouse de l'Auditeur Général du Canada; Mme R.-C. Wingate, Marguerite Doherty en communauté chez les religieuses du Sacré-Coeur de Jésus, et Mme Jean Morin.

ANCIEN DE L'UNIVERSITE

Feu le juge Doherty était bien connu à Ottawa. Dans sa jeunesse, il se rendit de Montréal à l'Université d'Ottawa, pour faire ses études classiques à cette célèbre institution. Sa famille est très éminente dans la vie sociale de la capitale canadienne. La seconde fille de l'illustre disparu, épouse de M. Georges Gonthier, Auditeur Général du Canada, est résidante d'Ottawa.

L'ancien Ministre de la Justice est né à Montréal en 1855 de parents irlandais. Les membres de la famille ont occupé des postes officiels et judiciaires élevés. Son père, l'honorable Marcus Doherty siégea avec distinction et durant de longues années comme juge. Le défunt fit ses études au Collège Ste-Marie de Montréal, au collège St-François-Xavier, à l'Université d'Ottawa et à McGill. La population irlandaise de Montréal contribua par son encouragement à lancer le défunt, alors jeune gradué en Droit de McGill, dans la voie du succès.

Doué d'esprit, d'éloquence et d'une grande popularité, il ne tarda pas à s'occuper de politique.

Après quelques revers en 1881 dans Montréal-Ouest et en 1886 dans Montréal-Centre, comme candidat à la Législature provinciale, il fit la campagne du Nord-Ouest comme capitaine du fameux 65ème régiment de Montréal. Ce furent ces troupes d'élite, qui après une longue et tenace poursuite, capturèrent le Gros Ours, lieutenant de Louis Riel.

NOMME JUGE

Après avoir mérité le titre de conseil de la Reine et avoir siégé sur plusieurs commissions, M. Doherty était élevé à la dignité de juge de la Cour Supérieure de la province de Québec en 1891. Sa nomination fut aussi populaire chez ses adversaires politiques que dans le cercle toujours grandissant de ses amis.

Ce poste entrainait de lourdes responsabilités dans la province française. Citons pour exemple, une poursuite intentée par la Canada Revue contre S. G. l'Archevêque de Montréal, qui avait mis cette revue à l'index sur une question de dogme. Les fidèles étaient menacés d'excommunication s'ils lisaient alors cette revue. Le tirage de la revue s'en ressentit et périclita. Mais dans ces circonstances difficiles à l'extrême, le juge Doherty rendit un jugement contre lequel ni un parti ni l'autre n'interjetta appel. D'ailleurs il avait un record pour le nombre de ses jugements incontestés. Ses opinions étaient des monographes, précis et détaillés.

M. Doherty se retira de la magistrature pour entrer dans l'arène politique avec plus de vigueur que jamais. En 1908, il fit rentrer son comté de Ste-Anne dans le bercail conservateur. C'est un comté irlandais par excellence et le défunt était immensément populaire chez ses compatriotes. A la défaite des libéraux en 1911, l'honorable Doherty remplaçait l'honorable Charles Murphy, autre éminent Irlandais, comme Ministre de la Justice. Il fut assermenté comme membre du Conseil Privé. Durant la guerre, il fonda avec son célèbre compatriote, Lord Shaughnessy, les Irish Canadian Rangers dont il devint le colonel honoraire. Après la guerre il se signala à Paris et à Genève.

Il était officier des sociétés catholiques et irlandaises. Il fut vice-président de l'Irish League of America en 1912. Depuis dix ans, M. Doherty était conseil de la raison légale Trihey, Coonan et Plimsoll, directeur de la Banque Provinciale, de la Banque d'Epargnes de la Cité de Montréal, de la Prudential Trust Company et de la Capital Life Insurance Company.

SYMPATHIE GENERALE

La famille éplorée reçoit de nombreux témoignages de sympathie du Canada, de divers pays de l'Empire et d'Europe, qui veulent honorer la mémoire d'un pédagogue, un soldat, un avocat illustre, un homme d'affaires, un juge et un homme d'Etat.

Les funérailles auront lieu vendredi matin. Le cortège partira de la résidence mortuaire, 9 avenue Forden, à 9 h. 30, pour se rendre à l'église de l'Ascension où le service sera chanté à dix heures.

Le "Droit" prie M. et Mme Georges Gonthier et les autres membres de la famille éplorée de croire en sa profonde sympathie.

L'APPAREIL DE RADIO...

(Suite de la 1ère page)

à North Haven, Me, mardi a été retardée par une tempête et une défectuosité dans l'appareil de radio. Les techniciens en radio dirigent d'autres épreuves ce matin.

Lindy et son épouse s'attendent à partir du Maine pour leur randonnée en Orient par voie du Canada. Lindbergh est venu à North Beach de Washington, D. C. où le colonel a discuté l'envolée avec le lieutenant Carl-B. Harper de Baltimore, concepteur de l'avion spécial dans lequel Lindbergh compte se rendre à Tokio.

SURETE D'APORD

WASHINGTON, D. C., 29 — (P. A.) — L'exactitude détaillée, une tradition chez Lindbergh, dans les aventures périlleuses, est aujourd'hui le sujet de conversation à Washington, tandis que le colonel Chas.-A. Lindbergh et son épouse poursuivaient les étapes préliminaires de leur voyage en Orient.

La jeune fille pour lequel ils projettent leur dernier arrêt d'au revoir dans le Maine avant de s'envoler à destination d'Ottawa, a des parents bien sauvegardés.

En effet le lieutenant Carl-B. Harper, de Baltimore, qui a conçu les lignes et perfections de l'avion des Lindbergh, a révélé que même les marques blanches et noires sur la queue rouge de l'aéroplane, sont là pour des raisons de sécurité et non d'esthétique. Les raies alternatives de la queue s'étendent en forme d'éventail à l'arrière de la carlingue en lignes de direction aussi bien définies que celles d'un compas. Elles sont sur les surfaces horizontales de la queue. Puis dans un courant, ces raies seront d'une aide précieuse.

HOTES DE L'EMPEREUR

TOKIO, 29 — (P. A.) — Le colonel et Mme Charles-A. Lindbergh seront probablement reçus par l'empereur et l'impératrice Hirohito à leur arrivée au Japon, selon les autorités dans l'intimité de la maison impériale. L'empereur Hirohito suit avec le plus vif intérêt les préparatifs de Lindbergh pour son envolée de vacances. Durant leur séjour à Tokio, les Lindbergh seront les hôtes de l'ambassadeur Forbes.

Deux autos vont dans le fossé

SAINT-HYACINTHE, 29. (D.N.C.) —Un accident d'automobile est arrivé dans l'avant-midi du 27, vers les 11 heures, dans le 7e rang de Saint-Dominique (Bagot), à environ dix milles au sud-est de Saint-Hyacinthe. M. Amédée Huet, de Montréal, accompagné de Mme Huet, de M. et Mme Wilbrod Desmarais et du jeune Wilbrod Desmarais, 3 ans, tous de Montréal, s'en allaient sur la route, quand une voiture conduite par M. A. Gendron, de Saint-Lambert, accrocha leur auto en essayant de la dépasser. eLs deux autos allèrent donner dans un fossé, et les occupants de la première voiture furent gravement malmenés. Ils furent transportés tous cinq à l'Hôpital Saint-Charles de cette ville, où ils furent confiés aux soins du Dr J.-L.-H. Pagé. M. Huet, M. et Mme Desmarais souffraient de choc et de contusions générales; Mme Huet eut un poignet fracturé, et le jeune Wilbrod Desmarais une jambe fracturée. La voiture de M. Huet a été démolie au point de n'être plus utilisable.

Recherches scientifiques

RAPPORT ANNUEL DE L'ONTARIO RESEARCH FOUNDATION.

TORONTO, 29 — (P. C.) — Le rapport annuel de l'Ontario Research Foundation, publié hier par l'hon. Price, premier ministre intérimaire d'Ontario, dit que la somme de $727,160, a été donnée à l'organisation en souscriptions par des personnes privées et des compagnies et que le fonds de dotation s'élève à $2,059,190. En 1929, il y avait un léger déficit, tandis qu'en 1930, il y a un surplus de $10,761.

Les recherches scientifiques et le contrôle technique sont aussi essentiels à une compagnie industrielle bien organisée que l'administration d'un bureau ou les machineries dans une usine, dit Sir Joseph Flavelle, président de l'organisation.

Le rapport parle aussi des carrières de lignite du nord d'Ontario et dit qu'un laboratoire a été monté et qu'on y fait des expériences.

Commentaire du Droit canon

par

M. l'abbé L. SEGUIN, Curé,

Hanmer, Ont.

(Spécial au "Droit")

CHAPITRE 2. — DE LA COUTUME

(Canon 25-30).

Ainsi quand n'est *pas ajoutée une clause à la loi*, alors la loi générale révoque la coutume générale contraire, et la loi particulière révoque la coutume particulière ordinaire. Quand, au contraire, est ajoutée une clause générale par exemple "nonobstant toute coutume contraire", la loi générale révoque la coutume ordinaire, et aussi les particuliarités de lieu. La Coutume contraire est retenue comme un bon titre, mais il faut en faire mention spéciale. Si on ajoute la clause "nonobstant" toute coutume contraire, fût-elle centenaire ou immémoriale, alors la loi générale révoque toutes les coutumes contraires du passé, et par soi ne peut pas prendre vigueur dans le futur, à moins que, selon la teneur du document, il n'appert autrement. Rien n'empêche que peut se former une autre Coutume......

CANON 31

Pour compter le temps (Canons 31 - 35).

Ce premier Canon sert d'introduction, en autant qu'il détermine la matière du titre ("salvis"), sauf la loi "legibus" "liturgice", liturgique, c'est-à-dire le Code, selon ce Canon, on ne traite pas de matière liturgique, comme le traitent le missel et le bréviaire, où est déterminé le calendrier ecclésiastique et où on y parle de l'année lunaire, par laquelle on établit la fête de Pâques et toutes les fêtes mobiles. De fait, la *fête de Pâques* tombe le premier dimanche après la pleine lune, qui a lieu après l'équinoxe du printemps. Le temps peut être déterminé de par l'homme ou de par le droit. Un exemple du premier cas se trouve dans la constitution apostolique de Pie XI "Infinita Dei misericordia" à propos des visites des basiliques, que l'on peut faire durant la journée naturelle,

Un exemple du second cas se trouve dans la matière des indulgences, selon les Canons 921 §3 et 923, 931...

CANON 32

Dans le premier paragraphe de cet article, l'on dit que le *compte des heures* doit se faire d'une manière continuelle, c'est-à-dire sans interruption. Minuit peut être vrai ou fictif selon (juxta) comme dit le Canon 33, l'usage des lieux, c'est-à-dire selon l'usage du lieu, duquel on traite, pourvu que, en réalité, dans chaque lieu il y ait vraiment le minuit. Un mode adéquat de compter le minuit serait de se fier aux horaires ferroviaires selon lesquels le dernier moment du jour est appelé minuit ou 24 heures ou 12 heures p.m., et le moment après 1 minute a.m.

Ainsi, ce moment précis de zéro, ou du minuit, selon le Canon 1246, l'on doit compter le temps des journées fériées, pour les offices de jour "a media nocte usque ad mediam noctem" du milieu de la nuit, ou du minuit jusqu'à minuit suivant.

Ainsi, il est entendu dans ce second paragraphe de ce Canon que l'on ne traite que des lois universelles et ainsi, dans le droit, un mois est de 30 jours et l'année de 365 jours, mais si on dit que l'année et le mois doivent se prendre comme sur le calendrier, l'année pourra se compter comme de 366 jours, et le mois de 31 jours ou de 30 jours ou de 29 jours ou même de 28. Ainsi, on dira qu'un prêtre doit dire la messe pour le mois d'août, on doit entendre que ce soit un mois, qu'il est entendu de 31 jours, tel que spécifié par le Canon "nisi mensis et annus dicantur semendi prout sunt in Kalendario"; en cela réside la différence entre compter selon le calendrier et compter judiciairement.

CANON 33

(Statum est communi loci usui). Il faut toujours suivre les *usages et coutumes du lieu dans lequel* on se trouve. Généralement le *temps est indiqué par l'horaire officiel*, marqué par les horloges et donné par les autorités compétentes. On appelle ce temps: Usuel (commun), pendant que l'usage du peuple est de compter le jour d'un minuit à l'autre. Jadis on comptait le jour du lever du soleil à son coucher, usage que le Canon 821 conserve encore pour marquer le temps du jour dont l'on se sert pour célébrer la messe; à Rome et en d'autres lieux, on se sert encore du lever et du coucher du soleil pour déterminer ce point du jour, pour y sonner l'Angelus, ou l'Ave Maria, pour la célébration de la messe privée, pour la réception de la très sainte communion et pour la loi du jeûne et de l'abstinence. Pour traiter de toutes choses privées et de matières purement ecclésiastiques, la législation nous laisse absolument libres, pourvu qu'il n'y ait pas grande différence de temps. Il en est ainsi pour l'heure "avancée" en vigueur dans certains temps de l'année. On peut choisir l'heure qui convient le mieux et même prendre l'une dans un temps et l'autre dans un autre. Ou l'une pour une chose, disons le bréviaire, et l'autre pour une autre chose, disons le jeûne.

CANON 34

Dans ce Canon, on donne la règle de *compter le temps*, spécialement *relativement au terme "a quo"* et *"ad quem"*. Ainsi, on dit dans le premier paragraphe, que quand il s'agit de compter l'année ou le mois s'ils sont désignés d'une manière bien déterminée, (ainsi, p. e. quand on dit "au mois d'avril" ou encore au quatrième mois de l'année), alors on prend cette détermination de temps comme elle se trouve au calendrier. Il faut annoter ce qui a été dit au Canon 32.

§2. Relativement *au terme "a quo"*, c'est-à-dire du commencement du temps déterminé (heure, mois, semaine, jour, année). Si on ne l'indique ni explicitement ni implicitement, alors le temps se compte *"a momento ad momentum"* d'un moment à un autre. Le temps, en plus, peut être continuel, s'il ne souffre aucune interruption (intermissum); s'il y a interruption, il faut voir le Canon 2248 §1 et Canon 338 §2, Canon 418 §2.

§. Dans le troisième paragraphe, on donne les *normes générales*. Ainsi la première norme se donne pour le mois et pour l'année, comme ils sont au calendrier. Si le terme coïncide avec le commencement d'un jour, c'est-à-dire du milieu de la nuit, (p. e. deux mois de vacances du 15 août), on doit compter le premier jour pour y terminer le numérotage. (Ainsi le terme "ad quem" sera le minuit qui commence le jour du 15 octobre). Si le terme "a quo" ne coïncide pas avec le commencement du jour, alors le premier jour ne se compte pas et le temps finit le dernier jour terminé; d'où le proverbe "dies a quo non computatur in termino".

§4. Il peut arriver que le mois manque de jour du même numéro. Ainsi quand on dit "un mois du 30 janvier". (Le mois suivant est le mois de février, et de fait, il n'a pas 30 jours, mais bien 28 ou même 29 jours). Alors le terme "a quo" coïncide avec le commencement du jour qui précède le dernier jour de février, le second jour à minuit, qui coïncide avec la fin du même jour.

§5. Finalement, on traite des actes du même genre qui doivent être renouvelés dans un temps déterminé (determinati), comme le terme pour la profession perpétuelle, qui doit être énoncée après trois ans de la profession temporaire, le terme de 3 ans pour remouvoir l'élection; alors le temps finit le même jour, dans lequel il fut commencé. Ainsi la profession temporaire faite le 20 janvier 1930, finira au commencement du 21 janvier 1933. On doit tenir pour complet ce terme.

CANON 35

Le temps ne se compte pas quand on traite des personnes qui l'ignorent ou qui ne peuvent pas agir légalement, (les enfants, les fous). Ici, on traite de l'ignorance, dans laquelle peut tomber l'homme prudent non de l'autre espèce d'ignorance, qui peut être l'effet de la négligence coupable. Ainsi quand on ne sait pas si telle ou telle loi nous regarde, le temps ne compte pas, en ce cas là, il resterait à prouver le genre d'ignorance. Comme le remarque d'Annibale, les éléments du temps utile sont doubles (a) la science du droit et du fait (b) la faculté et la possibilité d'agir.

CANON 36
DES RESCRITS

Ce Canon parle *du sujet qui a la capacité d'obtenir des rescrits.* Dans le premier paragraphe, il est dit que librement peuvent obtenir des Rescrits, soit pontificaux, soit ordinaires, tous les fidèles qui sont baptisés, sans aucune distinction d'état ou de dignité, pourvu qu'ils soient sujets au supérieur, qui doit donner ce rescrit.

§2. Ce second paragraphe n'entend pas parler des rescrits donnés par les ordinaires, mais ceux là qui viennent de Rome. Les grâces, selon ou contre le droit, et les dispenses contre le droit, sans restrictions, se donnent validement par le Saint-Siège à ceux-là aussi, qui sont hérétiques ou même liés de censures.

Pour les censures, il faut recourir au Canon 2255.

(à suivre)

Le pont de Québec—3,239 pieds de longueur avec sa travée centrale de 640 pieds—est le plus grand qui existe de ce type. Sa construction constitue un record mondial dans l'érection de ponts suspendus.

LE RECORD
Parle par Lui-Même

Dans toute l'étendue du Canada, les Turrets établissent de nouveaux records de popularité à cause de leur qualité exceptionnelle.

Après tout, rien ne peut remplacer un bon tabac, cultivé et mûri dans le champ, sous les rayons solaires, sans aucune influence artificielle et avec toute sa qualité naturelle.

20 pour 25c

Douces et Odorantes
CIGARETTES
Turret

Le journal quotidien spécialement dévoue
aux intérêts de Hull et de la région.

LE DROIT

HULL, 29 JUILLET 1931

Le journal qui a le plus fort tirage
dans Hull et la région.

MOUVEMENT QUI S'AMPLIFIE

Celui du retour à la terre. Il ne sera jamais trop ample, pourvu que bien organisé et conduit, ni n'englobera trop d'anciens citadins, de chômeurs, de fils du sol incapables de s'établir dans les vieilles paroisses, parce qu'il y a trop-plein.

Cela encourage de lire dans les journaux, comme nous venons de le faire, que le mouvement va mieux qu'autrefois.

Et cela se comprend. Nous traversons une période difficile, une période qui a amené le gouvernement fédéral à arrêter complètement l'immigration, qui soulève les plaintes et les réclamations des villes devant les dépenses qu'exige d'elles la présence de trop nombreux chômeurs.

Ce n'est pas que la migration vers les villes ne se fasse plus. Loin de là. Mais elles adoptent des mesures de contrôle pour que les nouveaux venus ne prennent pas la place, dans les travaux réguliers ou entrepris d'urgence, de ceux qui sont déjà résidants. Et l'on ne saurait dire que ce n'est pas juste.

On a donc moins de chance en venant dans les villes, moins d'attrait à y venir, parce que l'ouvrage se fait de plus en plus rare et est gardé le plus possible pour les citoyens eux-mêmes.

Il n'en reste pas moins que de très nombreuses personnes vivant depuis plus ou moins de temps dans les centres urbains ne trouvent pas d'emploi, sont obligés de recourir à l'assistance publique pour subsister. Parmi elles aussi peuvent être recrutés un certain nombre de colons.

Ce mouvement en est un pour lequel on ne fera jamais trop. On dit et l'on répète que la culture de la terre est et doit rester notre principale industrie. Mais, par exemple, agit-on toujours en conséquence? Ne réserve-t-on pas trop les faveurs de toutes sortes aux industries?

On peut aujourd'hui toucher du doigt les dangers et les méfaits de l'industrialisation à outrance: surproduction, chômage, misère.

La terre, elle, est celle qui est toujours fidèle. Jamais elle ne manque. Plus que toute autre occupation artificielle elle est stable, demeure. Sans doute elle se ressent aussi de la dureté des temps. Elle n'est pas prospère elle non plus ces années-ci. Mais, si l'on compare le sort de l'agriculteur avec celui de l'ouvrier de l'usine, on ne tarde pas à reconnaître la supériorité, à tous points de vue, de l'état du premier.

Dernièrement encore les journaux rapportaient le cas d'un colon qui après cinq ou six années de travail ardu, d'économie, avait bien à lui maintenant maison, bâtisses et dépendances de ferme, animaux, voitures, machines agricoles, et quelque argent de banque. Il avait sous les pieds, comme on dit, un bien de cinq à six mille dollars acquis en un laps de temps relativement court. Et il avait bien fallu tout de même vivre.

Dans la ville, il y en a tant et plus des ouvriers, qui ne sont même pas capables de toute leur vie de s'acheter une maison, ou qui, s'ils en ont une, sont obligés de la vendre pour les taxes. Après des années de peine et de misère, ils restent gros Jean comme devant. Il peut y avoir parfois de leur faute, mais bien souvent aussi ils sont victimes de circonstances, d'un régime économique qui ne dépendent pas d'eux.

Ce retour ou ce maintien à la terre doivent s'accentuer le plus possible. Dans les villes, il y aura toujours assez de monde pour faire l'ouvrage qui se présente. Moins la main-d'oeuvre disponible sera nombreuse, plus elle pourra être mieux rémunérée, et, l'étant mieux, elle pourra acheter davantage, et à prix plus raisonnable pour les producteurs, les produits du sol.

Henri LESSARD

Sympathie à la famille Demers

A l'occasion de la mort du docteur L. C. Demers, médecin bien connu de la Pointe Gatineau, dont les funérailles ont eu lieu samedi dernier à l'église St-François de Sales et au cimetière de la Pointe Gatineau, la famille a reçu des parents et amis une foule d'offrandss mortuaires. En voici la liste:

MESSES

M. et Mme Rodolphe Demers, M. et Mme Uldéric Legault, M. Paul-Henri Legault, Mlle Marguerite Demers, M. Joseph Demers, M. Louis Charles Demers, M. Paul-André Demers, M. Charles-Etienne Legault, Mlle Denise Legault, M. Gaétan Legault, M. Pierre-Julien Legault, M. et Mme C.-A. Poirier, M. et Mme F.-X. Lafond, M. l'abbé Georges-Etienne Boileau, le notaire J.-A. Emile Boileau et sa famille, le notaire Antoine Boileau, Mlles Anna et Marguerite Boileau, la famille d'Eugène Roussin, Mlle Sigouin, le R. P. H. Boissonneault, le docteur J.-A. Duhamel, Mlle A. Granger, M. et Mme Oscar Benoit, la famille de M. C. Potvin, M. et A. Morin, née Potvin, M. et Mme F. McGuire, Mm A. L. Trudel, M. Guay et Mme Messier, la famille J. A. Hurteau.

BOUQUETS SPIRITUELS

Mme Estelle P. Létourneau, Mlles Paquin, M. Jean-Baptiste Legault, Mlles Marguerite et Rita McGuire, Mme Hilaire Côté, la famille Yves Fortin, la famille O. Pelletier, les enfants de choeur de N.-D. du T. S. Sacrement, Montréal; M. Maxime Bergeron, M. Edouard Lafontaine.

SYMPATHIES

Le R. P. du T. S. Sacrement, le R. P. Deguire, S. S. C., les Rvdes Soeurs de la Miséricorde, les Rvdes Soeurs de la Providence, les Rvdes Soeurs de Sainte-Croix, son honneur le maire Camillien Houde, de Montréal; Mmes I. Brisebois, G. Trudeau et A. Brisson et leurs familles, M. et Mme Auguste Blouin, la famille Rodrigue Deslauriers, M. et Mme Donat Legault, M. et Mme Adrien Joly, M. et Mme Philorum St-Pierre, MM. E. J. Legault, et Frères, M. et Mme R. Roger, (Potvin), Mme Louis Cousineau, Mme J. A. Parisien, M. et Mme Joseph Galipeault, fils; Mlle Régina Lavigne, M. G. H. Larocque, Mlle Germaine Paquin, M. et Mme A. Lefebvre, M. Gérard Lefebvre, lalibrairie J. O. Pineault, Mlle Eugénie Pelletier, M. et Mme O. Beaudry, MM. Dupuis, frères, M. et Mme Delphis Roy, (Lamarche), M. J. P. Ethier.

OFFRANDES DE FLEURS

M. et Mme L. J. Boileau, le docteur et Mme S. Lafortune.

RETRAITE FERMEE POUR DEMOISELLES

Du 14 au 17 août, au couvent de la rue Rideau, Ottawa. S'adresser au couvent même, ou à Mlle Guénette, 17½ rue Victoria, Hull. Tél. Sh. 5346.

JARDINS
STANDISH HALL
Sur nos magnifiques Pelouses.
Petit dîner couvert bleu,
Midi à 2 heures............ 60c
Dîner, 6 à 8 heures........ $1.00
Standish Hall
HOTEL, HULL, P. Q.

Un automobile le renverse et le blesse gravement

Sylvio Beauregard, 14 ans, 141 rue Montcalm, Hull, a été frappé et gravement blessé par un automobile conduit par le chauffeur Daniel E. McColl, 397 rue Gladstone, Ottawa. McColl est un employé du service de taxis Crown, d'Ottawa.

L'accident se produisit en face de la demeure du malheureux jeune homme hier soir. Beauregard courrait dans la rue et fut renversé par le taxi. Le garçonnet fut transporté à l'hôpiatl du Sacré-Coeur et est sous les soins du docteur J. L. Lalonde. Il souffre d'une fracture de la jambe droite et de blessures au corps. Son état est grave mais non critique.

Trois membres de la même famille sont condamnés

Trois membres de la même famille, ont comparu ce matin en cour du magistrat et ont été trouvés coupables de vente illégale de boisson par son honneur le magistrat Honoré Achim. Les accusations avaient été déposées par des inspecteurs de la Commission des Liqueurs.

Emile Cadieux, 20 rue Mance, a été condamné à trois mois de prison plus les frais, dans chacune de trois accusations, sentences concurrentes; Germaine Cadieux, à deux mois et les frais et Emile Cadieux, fils, à 1 mois de prison plus les frais.

Me Alphonse Fournier agissait pour la Commission des Liqueurs.

ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

Un groupe de parents et d'amis se réunissaient dernièrement pour fêter le 55e anniversaire de naissance de Mme Joseph Croitière.

L'adresse fut lue par sa fille Osithe et une gerbe de roses lui fut présentée par Mlle Lucette Durocher ainsi qu'une lampe de piano.

Il y eut musique, chant et différents amusements. Etaient présents

Etaient présents MM. et Mmes Joseph Croisetière, Paul Lagassé, sa fille, Jean, Ernest, Louis, Osithe, Rosario Croisetière, M. Eugène Fleury, M. et Mme Ernest Fleury, M. et Mme Edward Fleury, de Montréal, M. Louis Hubert, Mme Arthur Boulay, M. et Mme Elzéar Côté, Mme Aldège Bélanger, Mme Georges Durocher, Mme Donat Légaré, Mme Oscar Doucet, Mme O. Tremblay, Mme Joseph Robert, Mme P. Richer, Mme Ambroise St-Martin, M. Lucien Régimbald, M. Emile St-Martin, M. Albert Lanctôt, M. Alfred Biage, M. Pierre Durocher, Mlle Lucette Durocher, Mlle Suzanne Légaré, Mlle Aline Robert. Tous se séparèrent enchantés de la soirée.

Le goûter fut servi par Mme Paul Lagassé et Mme Arthur Roulay La soirée fut organisée par Mme Paul Lagassé et Mlle Osithe Croisetière, fille de Mme Croisetière.

Choix des délégués vendredi

Les électeurs libéraux de Hull se réuniront vendredi soir pour y procéder.

DIVERS ENDROITS.

Les électeurs libéraux du comté de Hull, qui comprend la ville de Hull et la Pointe-Gatineau, sont invités à se réunir vendredi soir de cette semaine à 8 heures pour faire le choix de leurs délégués qui auront à élire à la convention libérale de mardi soir prochain le candidat du parti aux prochaines élections provinciales.

Voici les endroits où les électeurs des différents quartiers de la ville et de la Pointe-Gatineau sont priés de se réunir:

POUR HULL

Quartier 1—Val Tétreau et Parc Columbia, à la salle Lafrance.

Quartier 2.—Jos. Lafrance, 21 rue Iberville.

Quartier 3.—Salle Bélanger, 121 Principale.

Quartier 3A.—Salle Monette, rue St-Laurent.

Quartier 4.—Salle Laflèche.

Quartier 5.—Salle Latulippe, coin Champlain et Verdun.

POINTE-GATINEAU

71 St-Jean-Baptiste (Alonzo Charette).

L. P. PELLETIER CONDAMNÉ À SIX MOIS DE PRISON

L. P. Pelletier, de Hull, accusé de faux, a comparu en cour des sessions spéciales de la paix, devant son honneur le magistrat Honoré Achim, et a été cnodamné à 6 mois de prison. Me Henri Masson-Loranger agissait pour l'accusé.

LE COLUMBIA VA DE L'AVANT

La vaillante équipe du Columbia a enregistré sa troisième victoire depuis mercredi dernier.

Mercredi soir, les gais lurons de l'Interprovincial de Deschêne, envahirent le lozange du parc Columbia, pour leur revanche, tel qu'annoncé précédemment, mais ils furent terrasés au pointage de 28 à 5.

Les guerriers du Régiment de Hull eurent leur tour dimanche après-midi, et ces pauvres soldats se sont crus au champ de batailles, car les circuits, triples et doubles du Columbia, étaient drus comme des balles de mitrailleuse. Finalement le Régiment s'avoua vaincu et retraita au pointage de 44 à 2.

Enfin, lundi, les gaillards du Columbia s'amenèrent au Parc Luna pour infliger une troisième défaite au club de l'endroit, par 25 - 17.

Vendredi soir le Columbia fera une sortie au lac Flora, contre le Standish-Hall.

SIX PRIX POUR LES JARDINIERS

M. J.-Alban Laferrière, organisateur de la culture des terrains vagues, sur le Chemin de la Montagne, fait savoir que la distribution des prix aux meilleurs jardiniers se fera le 15 août. Un jury a été formé et fera préalablement, en temps et lieu, l'inspection des jardins. Il y a six prix de valeur à distribuer. A chacun des intéressés de tenter un dernier effort pour tâcher d'être classé parmi les premiers.

GRATIS - GRATIS

11 Prix aux conditions suivantes:

Comptez les allumettes de la nouvelle manufacture **Canada Match**, collées et contenues dans nos vitrines. Un peu de patience vous aidera à gagner un de ces prix mentionnés plus bas.

11 PRIX GRATIS

1er Prix—3 terrains à bâtir, portant les numéros 249-250-251. Valeur de $600.00.

Situé sur le Boulevard Boucherville. La plus belle place résidentielle de la ville de Hull. De plus, l'heureux gagnant, s'il désire construire une maison aura droit à un prêt de $1,000 en matériaux de construction, remboursable à raison de $15.00 par mois, y compris principal et intérêt.

2e Prix—Réfrigérateur électrique, marque "Whittaker", modèle L-5. Valeur de $205.00.

3e Prix—Horloge Grand-père. Valeur de $150.00.—Don de l'Allumière Canada Ltée., Hull, P.Q. Canada Match Co., Limited.

4e Prix—Superbe bicycle de la marque bien connue C.C.M. Modèle très désirable. Valeur de $45.00.

5e Prix—Bon, payable en marchandises, de $25.00.

6e Prix—Bon, payable en marchandises, de $15.00.

7e Prix—Bon, payable en marchandises, de $10.00.

8e Prix—Bon, payable en marchandises, de $5.00.

9e Prix—Bon, payable en marchandises, de $5.00.

10 Prix—Bon, payable en marchandises, de $5.00.

11e Prix—Bon, payable en marchandises, de $5.00.

Ces prix seront donnés vers la mi-septembre, à la clôture de Notre Vente de 31e Anniversaire, en gage de reconnaissance pour l'encouragement dont le public de Hull et des environs nous a favorisé.

Conservez vos factures, il y aura des surprises. Serez-vous l'un des heureux gagnants? Venez tous les jours au magasin et demandez un coupon gratis.

Vous pouvez donner une réponse par jour et remplir le coupon et le déposer dans la boite au scrutin. Toutes les réponses seront considérées, qu'elles soient entrées le premier ou le dernier jour de la vente.

Comité de la Fête du Travail

Il y a assemblée du Comité de la Fête du Travail, à la Bourse du Travail, demain soir, à 8.15 hrs. L'importance des questions qui y seront traitées demande la présence de tous les membres.

Jeune fille noyée près deManiwaki

Elle perd pied en se baignant dans la rivière Désert hier après-midi

LE CORONER

Mlle Yvette Marcil, 12 ans, de Maniwaki s'est noyée hier après-mid vers 3 heures dans la rivière Désert, au nord de Maniwaki au moment où elle fit un faux pas en se baignant. Son corps a été retrouvé une demi-heure après l'accident. Le docteur Joseph Isabelle, coroner, a été averti de la tragédie et s'est rendu à Maniwaki aujourd'hui. Il tiendra probablement une enquête au sujet de la noyade.

L'ACCIDENT

Mlle Marcil, à l'emploi de Mme J. B. Potvin, de Maniwaki, accompagnait cette dernière et Mme Michel St-Amour et les enfants de Mme St-Amour à une cueillette de framboises à 5 milles au nord de Maniwaki, le long de la rivière Désert. A un moment de l'après-midi, les enfants ainsi que Mlle Marcil voulurent se baigner. Mlle Marcil entra à l'eau et resta sur le rivage, ne sachant pas nager. Elle s'aventura à l'eau, tout-de-même et malheureusement, fit un faux pas et disparut sous l'onde. Les deux femmes ainsi que les autres enfants ne purent lui venir en aide, ne sachant nager. Ils la virent périr sous leurs yeux.

CORPS REPECHE

Les deux femmes crièrent et dans quelques instants des gens qui se trouvaient dans la région accoururent. Ils ne purent sauver la malheureuse jeune fille qui avait disparu sous l'onde. A la suite de quelques minutes de recherches ils réussirent à recouvrer le corps.

La fillette était l'enfant de M. et Mme Louis Marcil, de Maniwaki.

UNE RANDONNÉE

Mme Emile Champagne, de Hull, accompagnée du jeune Conrad Dubois, est partie depuis le commencement de juillet, pour la Gaspésie. Dans son voyage elle visite les Bermudes, Limoilou, Rimouski, Ste-Anne-de-Beaupré, Québec, Montréal. Elle sera de retour pour l'ouverture des classes.

On demanderait une enquête . . .

(Suite de la 1ère page)

aucune accusation contre l'ancien régime libéral ni contre l'ex-premier ministre, ni contre aucun des anciens ministres.

CONFLITS DE JURIDICTION

Quant à la recommandation que l'on fait au sujet du contrôle de l'entreprise, elle est impossible. On suggère en effet que le fédéral prenne le contrôle de l'entreprise. Celle-ci est du ressort provincial. Les droits de la province de Québec doivent être protégés.

Si l'on tient absolument à en arriver à cette conclusion, il faudra de toute nécessité amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ce qui ne peut pas se faire à brève échéance.

LES FONDS ELECTORAUX

En marge de la discussion qui s'est prolongée sur la provenance des fonds électoraux on a suggéré que le parti libéral devrait recevoir ses revenus de ses propres partisans, tout comme cela se fait pour le parti libéral d'Angleterre.

Le parti libéral devrait avoir aussi ses publicistes et ses imprimés. On a parlé d'une revue mensuelle ou bi-mensuelle. On sait que le parti conservateur a eu une publicité bien organisée surtout depuis quelques années. Il serait temps que les libéraux possèdent les mêmes avantages.

EN AMENDEMENT

La proposition d'une enquête royale sur la provenance des fonds électoraux sera probablement présentée en amendement au rapport du comité. On prévoit de ce fait des développements intéressants.

RESOLUTION BENNETT

L'attitude du parti libéral au sujet de la résolution que le premier ministre a lue vendredi dernier et qui portait sur les secours aux chômeurs, sera celle prévue par notre journal samedi.

On protestera contre cette dictature financière en s'appuyant sur les principes de nos institutions parlementaires. Les parti s'est rallié à cette décision.

LA SESSION

Ces grands débats et sur la résolution Bennett et sur le rapport de la Beauharnois auront lieu cette semaine. Ils ne prolongeront pas la durée de la session.

Sur l'affaire Beauharnois deux ou trois orateurs libéraux prendront la parole et définiront l'attitude du parti. Il en sera de même pour les mesures de secours aux chômeurs.

On laisse entendre que le gouvernement s'attendrait à proroger samedi après-midi et que les libéraux n'y mettraient pas d'objection.

Les quelques jours qui restent seront donc chargés à leur pleine capacité.

Pour raisons majeures, nous ne publions que les courriers qui nous parviennent par l'entremise de nos correspondants officiels. Prière à chacun d'en prendre note.

Des aéroplanes non identifiés

ON ENTEND LE BRUIT DE MACHINES, MAIS ON IGNORE QUELLES ELLES SONT.

VALENCIA, Irlande, 29.— (P.A.) Aucune nouvelle authentique sur les aviateurs transatlantiques des Etats-Unis n'avait été reçue ici cet après-midi. On a entendu, dit-on, le bruit d'un aéroplane non identifié au-dessus du port Magee, lequel gagnait le nord-ouest, et peu de temps après on a cru entendre un semblable bruit d'une machine allant vers le sud-est.

MACHINE PRIVEE

LONDRES, 29.— (P.A.) L'association de la presse annonce qu'un monoplan de couleur rouge qui a survolé Dublin à 4 h. 40 a été identifié comme une machine privée. On croyait d'abord que c'était une des machines qui font une envolée transatlantique. L'aéroplane de Horndon et de Pangborn est rouge et porte le numéro NR-796W.

Les Lindbergh dans le Maine

Aéroport North Beach, N.-Y., 29. (P.A.)—Le colonel et Mme Charles-A. Lindbergh se sont envolés à 12 h. 50, heure solaire de l'est, cet après-midi, à destination de North Haven, Maine, d'où ils partiront pour leurs "vacances" aériennes à Tokio.

M. FERGUSON EST EN ROUTE

SOUTHAMPTON, Ang., 29. — Le haut commissaire et Mme Ferguson sont partis aujourd'hui pour le Canada.

LES GRAINS

WINNIPEG, 29. — Le marché du blé, après avoir baissé jusqu'à 51½, remonta à 53⅝ à la fermeture, hier. Le blé de juillet était coté à 53⅝; celui d'octobre, à 55⅝; celui de décembre, à 54¾.

Sous l'influence d'intérêts de Chicago, le marché baissa d'abord et le blé de juillet était coté à 51½; celui d'octobre, à 53¼; celui de décembre, à 54¾. Ces prix étaient de 1½ sou seulement au-dessus des prix les plus bas de la présente saison. Des achats à l'étranger, évalués à 500,000 boisseaux, redonnèrent au au marché une meilleure apparence et les prix remontèrent au niveau que nous avons déjà indiqué. Le marché, hier, a été l'un des plus actifs depuis de nombreux jours.

Sur le marché des grains durs, rien de spécial. Les pertes ne sont que fractionnaires.

Les options se lisent comme suit:

	OUV.	FERM.
BLE		
Juil.	$0.53¼-0.52⅝	$0.53⅝
Oct.	0.55½-0.54¾	0.55⅝
Déc.	0.56⅞-0.55⅞	0.56¾
AVOINE		
Juil.	$0.28⅝	$0.28½
Oct.	0.30¼-0.30⅛	0.30
Déc.	0.29¾	0.29¾
ORGE		
Juil.	$0.31⅝	$0.31¾
Oct.	0.32⅝-0.32¾	0.33⅛
Déc.	0.33 -0.32⅞	0.33⅝
LIN		
Juil.	$1.17	$1.17½
Oct.	1.19	1.19
Déc.	1.19¾	1.20½
SEIGLE		
Juil.	$....	$0.31¼
Oct.	0.32½	0.33
Déc.	0.34⅛	0.34¾

Prix au comptant:

Blé: — No 1 dur, 0.54⅞; no 1 nord, 0.53⅝; no 2 nord, 0.50⅝; no 3 nord, 0.45⅝; no 4, 0.39⅝; no 5, 0.37⅝; no 6, 0.33⅝; picotin, 0.34⅝; sur voie, 0.53⅝; no 1 dur, 061⅝; résidus, 0.50 la tonne.

Avoine: — No 2 c.w., 0.28½; no 3 c.w., 0.25½; extra no 1 picotin, 0.26; no 1 picotin, 0.23½; no 2 picotin, 0.21¾; rejeté, 0.16½; sur voie, 0.28½.

Orge: — No 3 c.w., 0.31¾; no 4 c.w., 0.30¼; no 5 c.w., 0.28¾; no 6 c.w., 0.27¾; sur voie, 0.31¾.

Lin: — No 1 c.w., $1.17½; no 2 c.w., $1.13½; no 3 c.w., 0.97½; rejeté, 0.97½; sur voie, $1.17½.

Seigle: — No 2 c.w., 0.31¼.

LE NIVEAU DU MARCHE

NEW-YORK, 29. — Cotes moyennes des titres représentatifs des groupes industries, ferroviaires et d'utilités publiques, inscrits sur la bourse de New-York:—

	50 Ind.	20 Ferr.	20 Ut. P.
Mardi	108.2	73.4	163.7
Lundi	106.9	72.5	162.1
La semaine passée	111.5	76.4	168.1
Le mois dernier	118.3	83.5	175.9
Il y a un an	170.1	124.0	230.0
Il y a deux ans	226.7	154.1	301.6
Il y a trois ans	164.5	120.2	149.2
Max., 1931	140.2	106.2	203.9
Min., 1931	92.7	64.5	141.1
Max., 1930	202.4	141.6	281.3
Min., 1930	112.9	86.4	146.5
Max., 1929	252.8	167.8	353.1
Min., 1929	141.3	117.7	156.3

ENCHERES RURALES

CORNWALL, 29:—Il s'est vendu, hier, ici, aux enchères locales, 227 boites de fromage blanc et 773 de fromage coloré à 12 1-4 sous la livre. Il y a un an, on avait vendu 351 boites de fromage blanc et 782 boites de fromage coloré à 16 1-8 sous la livre.

ST-PASCAL BAYLON

29 juil., 1931

EN VACANCE.

M. et Mme Emile Ouimet, leurs fils Paul-Emile, de Montréal, sont partis pour une quinzaine. Commençant à visiter la province de Québec, par Mont-Laurier, Ste-Agathe, ils se sont arrêtés à Maniwaki, chez leurs neveux MM. Lionel et Aurèle Guindon, pour revenir par Ottawa, Rockland, Clarence-Creek et St-Pascal, en visitant parents et amis. La famille Ouimet est repartie aujourd'hui pour retourner à Montréal. Mlle Rolande Guindon passe quelques temps à Montréal, l'hôte de la famille Ouimet.

Miles Béatrice et Florence Rail d'Ottawa rendaient visite à la famille J. B. Guindon cette semaine, M. et Mme Alfred Lescard visitaient leurs fille Mme Jean Lafleur de Maniwaki, dimanche dernier.

Nous achetons et vendons
TOUS LES TITRES MINIERS
Cotés au Montréal Curb.
Hughson Bros. & Co.
Membres du Montreal Curb Market.
Bourse des titres généraux et miniers.
Edifice Ottawa Electric
Queen 152 — Queen 153

Finance—Commerce

PRODUITS DE LA FERME

LES PRIX DE GROS

MONTREAL, 29 juillet:—Prix au comptant **des céréales:**

Blé commun, No 3	0.53
Blé commun, No 4	0.52
Orge No 3 c.w.	0.41
Orge No 4 c.w.	0.40
Orge No 5 c.w.	0.39
Avoine No 3 c.w.	0.35
Avoine No 1 picotin	0.32
Avoine No 2 picotin	0.30
Avoine, ramassis	0.17

Farine de blé du printemps:—

Première marque, le baril	$5.00
Deuxième marque, le baril	$4.20
Marque de boulangerie, le baril	$4.00

En baril, sac, sur voie, taux de Montréal, moins 10 sous le baril pour argent comptant.

Farine de blé d'hiver:—

Qualité de choix, au wagon, en baril, au sac d'occasion, $3.10 à $3.20

Qualité de choix en lots partiels, en barils, au marché: $3.60 à $3.70.

Farine blanche de maïs, le baril, de $4.80 à $5.00.

ENGRAIS

Moulé blanche, extra	$24.25
Gru	$17.25
Son	$16.25

A la tonne, comprenant les sacs, sur voie, f. à b., moins 25 sous par tonne pour argent comptant.

Grains secs pour brasserie, $20.00 la tonne en détail.

Avoine roulée: sac de 90 lvs au détail, $2.30.

Foin pressé, No 2 extra de mil	$14.00
Foin pressé, No 2 de mil	$13.00
A la tonne, f.àb. No 3 de mil	$10.00

LES VOLAILLES

Le marché des volailles était ferme. C'était dû à la faiblesse de l'offre. Les prix pour les détaillants étaient les suivants:

	"A"	"B"
Poulets à rôtir	36-40	
Poules de choix	41-44	
Poules à rôtir	26-30	24-27
Dindes à rôtir	39-42	38
Canetons	30	27
Canards de choix	27	23

LES OEUFS

Le prix des oeufs continue de monter. Au wagon, ils se vendirent, hier, un demi-sou de plus encore. Les extras étaient donc cotés à 23-24; les premiers, à 19-20; les seconds, à 17-18.

Arrivages, hier, 1693 caisses; il y a une semaine, 1764; il y a un an, 2266. Les prix pour les détaillants sont les suivants:

	En boites
Qualité spéciale	30
Frais extras	28
Frais premiers	24
Frais seconds	21

En vrac, ils se vendaient 2 sous de moins la douzaine.

LE BEURRE

Le beurre a encore légèrement baissé. Le beurre no 1 pasteurisé des Cantons de l'est se vendait au wagon de 21 1-4 à 21 3-8 sous la livre. Aux détaillants, le beurre solide se vendait 23 sous la livre et le beurre moulé, 24 sous.

Arrivages, hier, 1243; il y a une semaine, 2427; il y a un an, 7882.

LE FROMAGE

Le fromage d'Ontario se vendait 12 3-4 sous la livre, et le fromage du Québec, 12 1-4 sous la livre.

Arrivages, hier, 9003; il y a une semaine, 7304; il y a un an, 7882.

LES POMMES DE TERRE

Le prix des patates nouvelles de la région de Montréal a encore baissé. Hier, on pouvait acheter 80 livres pour 50 sous. C'est une baisse de 10 sous sur le jour précédent. Les arrivages sont nombreux. Le marché des patates nouvelles bat son plein, en ce moment.

LE RENDEMENT

Revue des Rendements des Valeurs Industrielles et d'Utilités Publiques inscrits sur les Bourses Canadiennes.

	Taux Div.	Prix P.O.	Rend. App.
B. A. Oil	$0.80	10½	7.61
B. C. Power "A"	2.00	36	5.56
Bell Telephone	8.00	139	5.76
Build. Prod. "A"	2.00	21	9.52
Can. Bronze	2.50	21	5.95
" prio.	7.00	105	6.67
Can. Car	1.75	11	15.91
" prio.	1.75	18½	9.46
Can. Cement prio.	6.50	87	7.47
C. F & F. "A"	1.50	10	15.00
Can. Hydro E. prio.	6.00	67	8.96
Can. North. Power	.80	23	3.48
" prio.	7.00	105¾	6.62
Can. Fairb. prio.	6.00	79¼	7.57
Can. Gen. El. prio.	3.50	62	5.65
C. H. Elec. prio.	6.00	70	8.57
Can. Malting	1.5	12	12.50
C. Wire & C. "A"	4.00	63	6.35
" "B"	1.75	21	8.33
Cockshutt Plow	.60	..	....
Dis. Corp. Seag.	1.00	8⅞	11.27
Dom. Bridge	3.00	31½	9.52
Dom. Glass	7.00	100	7.00
" prio.	7.00	120	5.83
Dom. Stores	1.20	22	5.45
Dom. Textile	5.00	65	7.69
" prio.	7.00	120	5.83
Chas. Gurd	2.00	25½	7.84
Eastern Dairies	1.00	22	4.55
Gypsum, L. & A.	.80	8	10.00
" prio.	6.50	65	10.00
Found. Co. of Can.	1.00	10	10.00
Goodyear prio.	7.00	101	6.93
Gypsum, L. & A.	.80	8	10.00
Ham. Bridge prio.	6.50	65	10.00
" prio.	6.50	65	10.00
Hollinger	.65	6.00	10.83
Imperial Oil	.50	12	4.16
Imperial Tobacco (Extras inclus)	.55	9½	5.79
Inter. Nickel	.60	13½	4.44
Inter. Pete.	1.00	12	8.33
Inter. Util. "A"	3.50	32¾	10.69
Jamaica P. S. prio.	7.00	102	6.86
L. of Woods prio.	7.00	82	8.54
Lindsay, C. W	1.00	10	10.00
" prio.	6.50	67	9.71
MacKinnon prio.	7.00	95	7.37
McColl-Frontenac	.60	12	5.00
Mont. Cottons	6.00	92	6.52
" prio.	7.00	100	7.00
Mont. Power	1.50	45	3.33
Mont. Tramways	10.00	157½	6.35
Nat. Breweries	1.60	27¼	5.87
" prio.	1.75	31½	5.55
Nat. Steel Car	2.00	19	5.25
Ogilvie	8.00	190	4.21
" prio.	7.00	120	5.83
Ont. Steel	.80	12	6.66
" prio.	7.00	105	6.67
Ottawa Power	6.00	108	5.56
Page Hersey	5.00	80	6.25
Paramount Pub.	2.50	23	10.87
Penmans	4.00	36	11.11
" prio.	6.00	95	6.32
Power Corp.	2.00	43½	4.60
" prio.	6.00	97½	6.15
Price Bros.	2.00	31	6.45
" prio.	6.50	84½	7.69
Quebec Power	2.50	34½	7.25
Shawiniga	2.50	41½	6.02
Sher. Williams	1.60	25	6.40
" proi.	7.00	119	5.88
So. Can. Power	1.00	31	3.22
" prio.	6.00	104¾	5.73
Steel of Can.	1.75	27¾	6.30
" prio.	1.75	33	5.30
Tooke Bros. prio.	7.00	48½	14.44
Tuckett Tob. prio.	7.00	127¼	5.50
Viau prio.	7.00	75	9.33
W.-Gooderham	.50	5¼	9.77
W. Electric prio.	7.00	54½	12.84

Obligations du gouvernement

Fourni au "Droit" par la maison H.-C. Monk et Cie, banquiers en placements, 75, rue Sparks, Ottawa, le 29 juillet 1931.

	%	Année	Offre	Dem.	Rend. %
Prêt de Guerre	5	31	100.00	100.45	2.62
Prêt renouvelé	5½	32	102.10	102.65	3.65
Bons de la Victoire	5½	33	104.10	104.45	3.62
Bons de la Victoire	5½	34	104.10	104.45	4.13
Prêt de Guerre	5	37	106.55	107.15	3.65
Bons de la Victoire	5½	37	110.35	111.00	3.60
Bons à échéance	4½	40	101.55	101.95	4.25
Bons à échéance	5	43	106.05	106.65	4.30
Bons à échéance	4½	44	101.55	102.03	4.30
Bons à échéance	4½	46	101.70	102.15	4.30
Bons de Conversion	4½	56	101.80	102.10	4.35
Bons de Conversion	4½	57	102.25	102.65	4.40
Bons de Conversion	4½	58	104.05	104.35	4.30
Bons de Cnoversion	4½	59	104.10	104.35	4.40
Bons du C. N. R.	4½	54	100.25	101.25	4.40
Bons du C. N. R.	5	54	105.25	106.25	4.50
Bons du C. N. R.	4½	57	100.25	101.25	4.40
Bons du C. N. R.	4½	68	100.25	101.25	4.45
Bons du C. N. R.	5	69	106.00	107.00	4.60
Bons du C. N. R.	5	70	106.00	107.00	4.60

FERMETURE D'AUJOURD'HUI

Cotes fournies au "Droit" par la maison Geoffrion & Cie., 18, rue Elgin, Ottawa.

BOURSE DE NEW-YORK

VALEURS	DERNIERES VENTES
Allegheny Corp.	6½
American Can Co.	94
Allied Chemical	110¾
Am. & For. Power	26⅝
Am. Tel. & Tel.	171⅝
Amer. W. Works	47
Anaconda Copper	24½
Atchison	154
Auburn	139
Baltimore & Ohio	50⅞
Bethlehem Steel	35¼
Borden Milk	56⅝
Briggs Mfg	13⅛
Canada Dry	38
Canadian Pacific	25
Case Threshing	63⅝
Chrysler Corpn	23⅛
Columbia Gas	29
Com. Solv. Corp.	16¼
Com. Southern	7¾
Consolidated Gas	91
Fox Film	15⅝
General Electric	39⅝
General Motors	36⅞
Houston Oil	39
Hudson Motors	12⅞
Intern. Nickel	12⅞
Inter. Tel. & Tel.	28¼
Kenn. Copper	17¾
Loew's Theatre	44
Montgom. Ward	19½
Nash Motors	26½
Nat. Dairy Prod	33
Nat. Power & Lgt	23¾
N.-York Central	76
North American	65
Packard Motors	7
Paramount Publix	23
Pennsylvania Ry	45
Public Ser. Corp.	77⅝
Radio Corpn	16¾
Sears Roebuck	55
Southern Pacific	77½
Southern Rails	29⅛
Standard Brands	17⅞
Standard G. & El.	60¼
Stand. Oil N. J.	37
Stand. Oil N. Y.	17¼
Studebaker	17½
Texas Gulf	32¼
T. Roller Bear. Co.	31⅞
United Corp.	21⅝
U. S. Cast I. Pipe	21⅛
U. S. Ind. Alcohol	28⅛
U. S. Rubber	13⅛
U. S. Steel	84¾
Vanadium Steel	27¼
Warner Bros.	6½
Westinghouse	62¼
Woolworth Co.	68
Radio Keith	13¾
Worthington Pump	43⅞
Yellow Cab	7¾

L'argent à demande est à 1½ pour cent.

Affaires à 10½ heures 300,000; à midi: 1,000,000; à 1 heure: 1,200,000; à 2 heures: 1,300,000 titres.

BOURSE DE MONTREAL

	Dernières ventes
Bell Telephone	138¼
Brazilian	18¾
B. C. Power "A"	36
Can. Car	11
Can. Car Priv.	18½
Canada Cement	10⅛
Chas Gurd	26½
Cockshutt	5
Dom. Bridge	31⅞
Int. Nickel	13
McColl-Frontenac	12
Montreal Power	44¾
Nat. Breweries	27
Ogilvie Milling	190
Power Corp.	43
Quebec Power	33½
Shawinigan	40½
Smelters	94
Steel Co. of Can.	27½
BANQUES	
Commerce	206
Royale	243½

Affaires à midi: 5,356.

CURB DE MONTREAL

VALEURS	DERNIERES VENTES
Ass. Breweries	6
Beauharnois	4
Imp. Tobacco	9
MINES	
Noranda	16.40
Siscoe	48
HUILES	
B. A. Oil	10½
Imp. Oil	12
Internat. Petr.	11⅞

BOURSE DE MONTREAL

MONTREAL, 29. — La bourse était faible aujourd'hui.

Vers midi, Brazilian avait perdu un point et tombait à 18 3-4. D'autres titres perdirent aussi un point: Montreal Power, la Banque de Commerce. Shawinigan tomba à 40 3-4, une perte de 3-4 de point; Steel of Canada baissa de 1-4 de point et marquait 27 1-2; il en est ainsi de Canadien Pacifique qui touchait 25; Cement perdit 1-8 de point et était coté à 10 1-8; Nickel baissa de 1-2 point et descendit à 13.

MARCHÉ DES MINES

TORONTO, 29. — Il y eut baisse sur le marché des mines local.

Nickel perdit 75 sous et était coté à $13 vers midi. Noranda perdit 65 sous et marquait $18.15. Les autres métaux n'accusaient aucun changement.

Les huiles montrent peu de nouveau. Ajax, Home, ont gagné chacun un sou.

BOURSE DE TORONTO

TORONTO, 29. — Les prix ont baissé d'une fraction, aujourd'hui, sur la bourse locale.

Nickel perdit 1-2 point et toucha 13 1-4; Noranda perdit 40 sous et se vendit à $18.35.

Les seuls titres pétrolifères à montrer de l'activité furent British American et International Pete. Le premier perdit 1-8 de point et tomba à 10 3-8. Le second ne bougea point.

WENDOVER, Ont.

29 juil., 1931.

EN VILLEGIATURE.

A "The Elm":— M. et Mme Amédé Allard, de Montréal, ainsi que leurs enfants Claude et Marguerite, M. et Mme Laframboise d'Ottawa, Mlle St-Laurent ainsi que Mlle Eva Larché, d'Ottawa, MM. Lucien et Roland Allaire, de Montréal, Mlle Adèle Allard, de Montréal, M. le notaire Bastien, de Ahuntsic, M. Paul Trépanier, E. E. D., de Montréal, M. et Mme Louis Migneault, de Hull et leurs enfants.

A "Wendover Hôtel":— M. et Mme Meloche, d'Ottawa et leur famille.

... ... GROSSE GREVE ... ...

NEW-YORK, 29.— (P.A.) Trente à trente-cinq mille employés de l'Amalgamated Clothing Workers of America ont déclaré la grève ce matin à dix heures.

Un risque que toute femme devrait fuir

risquer sa santé par de mauvais substituts du Kotex

AUCUNE femme ne devrait délibérément compromettre sa santé par l'emploi de serviettes de valeur hygiénique douteuse. C'est pourtant ce que vous faites en acceptant des substituts à cause de leur *ressemblance* au Kotex.

Vous devriez demander comment ce substitut fut fabriqué. Où? Par qui? Un hôpital l'emploierait-il?

Assurez-vous

N'acceptez aucune serviette ne pouvant répondre à ces questions à votre entière satisfaction. Toute femme à ce moment-là a besoin de la pureté du Kotex. De sa pureté immaculée. Le Kotex est préparé avec un soin d'hôpital. Son emploi dans les hôpitaux le prouve. Cette assurance vous vaut tout—bien plus que les quelques sous épargnés en acceptant des substituts de fabricants inconnus de vous.

Portez-le des Deux Cotes

1. **Peut être porté des deux côtés** tout aussi commodément. Vous ne serez jamais embarrassée.
2. **Le Kotex est souple** . . . Non d'une souplesse apparente qui bientôt se tasse et blesse. Mais une souplesse délicate, durable.
3. **L'absorbant du Kotex** est indentique à celui employé par les chirurgiens dans les plus grands hôpitaux du Canada.
4. **On s'en débarrasse**, instantanément, complètement.

Le Kotex est emballé mécaniquement et scellé hygiéniquement dans des boites étanches à la poussière. Le Kotex s'ajuste. Il peut être porté sans crainte aucune des deux côtés. La gaze, soumise à un procédé spécial, est étonnamment douce, souple et non-irritante.

KOTEX
FABRIQUÉ AU CANADA
1937F

FEUILLETON DU "DROIT"

L'ALGONQUINE

par

RODOLPHE GIRARD

No 9

Les guerriers qui conservent encore assez de forces pour s'enfuir sont étroitement garrottés. Vieillards, femmes, enfants, incapables de marcher, sont achevés avec barbarie.

On broie, taille, brûle. Le plus doux des supplices est l'extraction des ongles.

Une pauvre mère voit son fils blessé à la cuisse d'un coup de poignard. Comme le jeune Indien ne peut marcher, elle l'enveloppe sur un traîneau, et s'attelant à ce traîneau, elle suit les ennemis chargés de prisonniers et de dépouilles. Son fils est peut-être réservé à des tortures inouïes, mais n'importe, il faut lui épargner une mort certaine. Son coeur maternel lui fait espérer que plus tard il échappera au supplice, grâce à des circonstances imprévues.

Soudain, on entend des cris de joie qui ressemblent plus à des rugissements de bêtes fauves dans les déserts de l'Amérique. Ce sont les barbares qui ont massacré la première bande d'Algonquins et qui reviennent en triomphe avec leurs captifs et Oroboa.

Les Algonquins s'aperçoivent alors que leur malheur est complet. Les femmes et les enfants fendent l'air de leurs gémissements. Mornes et sombres, les guerriers captifs se regardent avec angoisse et désespoir.

Alors Oroboa se lève.

La figure sereine, la contenance noble et fière, elle est belle comme une nuit d'été resplendissante de myriades d'étoiles.

D'une voix qui descend en leurs âmes tristes comme une pluie rafraîchissante sur les sables brûlants des solitudes, elle dit:

—Fils d'une race de guerriers fameux, qui avez remporté autant de victoires qu'il y a d'arbres dans ces bois, qui avez scalpé autant de chevelures que vous avez eu d'ennemis à combattre, ne vous laissez pas abattre parce qu'un lâche ennemi vous a défaits par surprise. Allons! ne vous donnez pas en spectacle à vos vainqueurs. La vie est courte, et le royaume du Grand-Manitou, éternel. Debouts, vaillants guerriers, chantez avec joie et orgueil votre chant de mort. Montrez que la plus humble des squaws des Algonquins a plus de coeur et de courage que le premier des guerriers iroquois. Levez les yeux au ciel et priez le Grand-Manitou de vous pardonner vos fautes. Si vous êtes condamnés aux supplices, que les enfants de vos enfants proclament, en apprenant à lancer la flèche et le tomahawk que les Algonquins n'ont jamais frémi devant la mort, et qu'ils ont subi les plus grandes tortures en chantant, avec courage le chant de mort!

Tous, alors, se mettent à chanter pour montrer à Oroboa qu'ils ne craignent pas la mort. La cadence de leur chant, désagréable comme tout chant sauvage, finit par les aspirations réitérées de: oh! oh! oh! ah! ah! ah! hem! hem! hem!

Il était trop tard, pour que les vainqueurs reprissent le chemin de leur bourgade où les prisonniers devaient subir les derniers suplices. La nuit était descendue sur les bois. Ils allumèrent un grand feu.

Ouvrons ici une parenthèse historique pour rappeler que le fusil des Indiens n'était pas ce morceau d'acier que l'on frappe sur un caillou, pour faire jaillir des étincelles et allumer ainsi un morceau d'amadou.

Ils avaient généralement pour mèche la peau d'une cuisse d'aigle, avec le duvet, qui prend feu facilement. Ils frappaient l'une contre l'autre deux pierres de mines, comme faisaient les Français d'une pierre à fusil, avec un morceau de fer ou d'acier. Le tondre, bois pourri et bien séché, s'étant allumé au jaillissement des étincelles, ils le mettaient dans de l'écorce de cèdre pulvérisée. Enfin, ils soufflaient doucement sur le tondre, et l'écorce s'enflammait aussitôt.

Les Iroquois ne purent remettre au lendemain le plaisir de torturer quelques-uns de leurs prisonniers.

D'abord, tous les ongles furent arrachés. On commençait toujours par ce tourment. Nombre de captifs furent ensuite brûlés à demi. D'autres subirent le supplice du couteau et des bâtons pointus.

Détails horrible, un enfant de quatre ans fut crucifié à un gros arbre, ses bourreaux ayant percé ses petits pieds de bâtons pointus, tandis qu'il perdait connaissance, sous la force des douleurs.

Oroboa, seule, n'avait encore reçu le moindre mauvais traitement. La passion que le jeune guerrier Iroquois avait conçue pour elle la protégeait comme un bouclier impénétrable.

Et cependant, si ses grâces merveilleuses et ses paroles éloquentes et téméraires avaient éveillé l'admiration de l'ennemi, l'audace même de ce langage avait fait gronder dans leurs coeurs une rage violente.

C'est en vain que certains d'entre eux, gagnés par la tendresse de son âge et par la beauté de son corps, parlèrent de lui donner la vie.

Bec-de-Vautour lui-même ne put, en dépit de toute son autorité et de toutes les ressources de son éloquence, sauver sa charmante prisonnière.

La fille de Jérôme Tessouehat, chef algonquin, a insulté publiquement la tribu des Anniehronnons.

Elle doit mourir...

Mais elle ne mourra que dans la bourgade du vainqueur.

Toute la tribu doit assister aux tortures d'Oroboa, la dernière survivante du fameux Jérôme Tessouehat, le redoutable chef algonquin qui fit périr tant de guerriers iroquois.

V

OROBOA S'ENFUIT

Il faisait une nuit noire.

Le vent se lamentait dans les branches sans feuilles.

Tout autour du feu qui jetait des lueurs rouges sur la neige crevée çà et là de taches brunes, aux endroits où elle avait fondu, les Indiens dormaient enveloppés dans des peaux d'ours, de castors ou d'orignaux.

Seule Oroboa veillait.

Elle était liée par les deux pieds et par les deux mains à quatre pieux fichés en terre et disposés en croix de saint André.

La fille du chef Algonquin était brave; elle ne craignait pas les tourments qui l'attendaient.

Mais elle était bien jeune pour mourir.

Et quand ne serait-ce que pour exciter la rage des assassins de son père, quand ne serait-ce que pour leur montrer qu'une squaw algonquine a triomphé de tant de guerriers iroquois, pourquoi ne tenterait-elle pas de mettre son projet à exécution?

Après tout que risquait-elle, en échouant: la mort? Elle y était vouée d'avance. Les supplices? Elle savait que si on la surprenait dans son évasion, ces supplices ne pourraient être plus affreux que ceux auxquels on la réservait.

Quand Oroboa fut à peu près certaine que le camp entier était plongé dans le sommeil, elle fit un mouvement. Le vent seul répondit.

Alors elle s'enhardit.

Une lueur d'espérance se glissa dans son coeur quand elle s'aperçut que les liens de l'un de ses bras, ne la pressaient pas trop. Elle fit tant et si bien qu'elle mit ce bras en liberté.

(à suivre)

PROROGATION À LA FIN...

(Suite de la première page)

Les chèques, les mandats-postes et les chèques de voyageurs de moins de cinq dollars et moins seront dorénavant exemptés de la taxe d'accise.

Seuls les articles d'infirmerie destinés aux hôpitaux reconnus comme tels par le ministère de la santé nationale, seront exempts de la taxe de douane.

La taxe d'accise sera en vigueur le 1er août. On ne remettra pas d'argent aux personnes qui ont déjà payé l'impôt sur les chèques ou mandats-postes émis pendant le mois de juillet.

Les marchandises d'une valeur de moins de $25.00 seront exemptes de la taxe de la douane d'un pour cent imposée sur toutes les importations. Les marchandises doivent être transportées par la poste ou par expresse.

LES CREDITS DES PECHERIES

La Chambre passa le reste de l'après-midi à discuter les crédits du ministère des pêcheries. M. J. A. Bradette, libéral de Témiscamingue nord, recommande au ministre d'envoyer à la Baie d'Hudson un bâteau de pêche, de le faire hiverner là-bas. Il aura trois mois d'été l'an prochain pour étudier les possibilités de la pêche en eau profonde dans la baie. La dernière expérience n'a pas été concluante.

L'honorable Rhodes a dit que la dernière expédition était composée d'hommes d'expérience mais que toutefois si on prouvait que cela vaudrait la peine de faire une nouvelle expérience, il étudiera le projet.

L'AGRICULTURE

En attendant l'arrivée de l'honorable W. A. Gordon qui devait déposer le rapport du comité parlementairde sur la Beauharnois, la Chambre s'occupa pendant une demi heure des crédits de l'agriculture.

On entreprit immédiatement de parler d'industrie laitière. M. J.-F. Pouliot posa au ministre une question très pertinente, Depuis quelques années le prix du lait est resté pratiquement stationnaire.

Comment se fait-il alors que le prix du beurre a baissé depuis un an de 40 à 20 sous la livre, soit de 50%? Les prix du beurre ont touché leur plus bas niveau depuis plus de vingt-cinq ans, malgré la promesse de les faire augmenter à la faveur d'un tarif protecteur.

On reprit, après la lecture du rapport de la Beauharnois, l'étude des crédits de l'honorable Robert Weir, ministre de l'agriculture.

Lorsque le bill de M. Onésime Gagnon, député de Dorchester, au sujet de l'amendement à la loi du service civil, fut appelé M. Gagnon dit seulement: Stand! Ce qui voulait dire simplement que ce n'était pas le moment de l'étudier.

LE SÉNAT ET LA LOI DE...

(Suite de la 1ère page)

soit obligé de se faire réélire. Le bill est adopté sans amendement.

L'hon. Gedeon Robertson propose que soit lu pour la 2e fois le bill relatif à l'enseignement professionnel. Il dit que la mesure a pour objet de verser des subventions aux provinces.

Il décrit la croissance de l'enseignement technique au Canada, et les activités de l'Etat à cet égard. En 1919, on accordait des subventions d'un total de dix millions. En 1929, il restait trois millions dans la caisse. Les provinces en ont pris la plus grandes partie, depuis. Le bill accordera $750,000 en subventions pendant 15 ans, soit pour l'enseignement agricole, soit pour l'enseignement technique.

Le sénateur Belcourt veut être sûr que le bill ne comportera pas l'intervention dans les affaires d'éducation, du ressort exclusif des province. Il veut aussi savoir qui a demandé le dépôt de cette mesure.

Le sénateur Robertson répond que la mesure est la conséquence d'une promesse électorale du premier ministre. La Colombie-Anglaise l'a demandée, tout comme la conférence des premiers ministres provinciaux.

Le sénateur Dandurand est favorable à l'enseignement technique, mais il se demande si le Dominion devrait assumer une telle obligation à l'heure actuelle. Il croit que les subventions devraient être divisées entre les provinces en proportion de leur population.

Les sénateurs Belcourt, Bureau et Sinclair font remarquer qu'un article de l'ancienne loi empêche le Dominion de rien verser pour l'enseignement technique si la province ne verse pas quelque chose. Le sénateur Robertson dit que les règlements feront en sorte que les privinces ne recevront rien si elles ne fournissent pas elles-mêmes une somme égale à la subvention. Le bill est définitivement adopté sans modification.

Le sénat se réunit cette après-miri, à trois heures.

VOL DE PLUS DE $1.000...

(Suite de la 1ère page)

reaux, sur la rue Cooper. Un automobile d'un employé était en stationnement près de la fenêtre et on croit que le voleur monta sur le capot de la machine pour s'introduire dans les bureaux.

Don Brethour, caissier de jour de la compagnie, avait placé la majeure partie des recettes de la journée, soit $900 en monnaie et $135 en chèques, dans une caisse qu'il déposa ensuite dans le coffre-fort. Il ne ferma pas la serrure du coffre-fort pour permettre à William Smith, caissier de nuit, de faire un autre dépôt d'argent. Brethour quitta les bureaux vers minuit. Une demi-heure plus tard Smith se rendit au coffre-fort. Les portes étaient ouvertes et la caisse n'y était plus. Le bureau était fermé à clef, mais une fenêtre était ouverte. Plusieurs employés étaient dans les environs, mais ils n'entendirent aucun bruit.

LES RECHERCHES

Dès que le vol fut découvert, la police a été avertie. Les constables David Tighe, Fred O'Connor et G. Burnett furent dépêchés sur les lieux avec le chauffeur H. Laviolette. Le sergent-détective Mortimer Culver a aussi été avertie et il dirigea les recherches.

Les constables firent des recherches dans les environs et par toute la ville, mais ils ne purent localiser les coupables.

La police n'a qu'une très faible description des voleurs, mais elle demeure aux aguets

Noces d'or de M. et Mme A. Lauzon

RESIDANTS AGES DE CASSELMAN A L'HONNEUR.—SOIREE DE FAMILLE.

M. et Mme Alfred Lauzon de Casselman, ont fêté récemment le cinquantième anniversaire de leur mariage.

Les jubilaires sont âgés respectivement de 80 et 73 ans, et ils se portent remarquablement bien malgré leur âge avancé.

Une soirée intime fut organisée par les enfants des jubilaires. Une adresse fut lue par leur fils Arthur et une bourse fut présentée par leur petite fille, Oméa Lajeunesse. D'autres cadeaux furent aussi présentés à M. et Mme Lauzon. La veillée se prolongea jusqu'à une heure avancée dans la nuit, et il y eut chant et musique.

Etaient présents: leurs enfants, Soeur Alfred de l'Enfant-Jésus, des Filles de la Sagesse, M. et Mme Adolphe Martin, M. et Mme Albert Lauzon, M. et Mme Eugène Lauzon, M. et Mme Adélard Lauzon, M. et Mme Ferdinand Lajeunesse et M. et Mme William Séguin; leurs petits enfants, M. et Mme Ovila Séguin; ses soeurs et frères, Mme Valentine Lauzon et son fils Aristide avec son épouse, Mme Hermas Richer, M. et Mme Joseph Séguin; leurs nièces, Mme Léa Robert, Mme Arthur Jodouin; leurs cousins, M. et Mme Orphir Lauzon; aussi M. et Mme Georges Léger, M. et Mme Josaphat Martin, M. et Mme Camille Lalonde, M. Francis Brière et M. Cadieux, d'Alfred.

VENTE DE 31me ANNIVERSAIRE
J. PHARAND

Comparez nos Prix

Pas Un Feu de Paille

Les prix tout à fait spéciaux de notre VENTE ANNIVERSAIRE n'auront pas été simplement un feu de paille.

Nous voulons continuer à vous prouver

Les multiples avantages à acheter toujours de préférence dans un magasin comme le nôtre où le pouvoir d'achat est la base de notre commerce ce qui SEUL PERMET d'offrir des valeurs réellement supérieures et à MEILLEUR MARCHE.

Voyez nos Vitrines

Nos Prix Font Réfléchir les Gens Économes

Offres Remarquables au Rayon du Bébé

MANTEAUX DE BAPTEME

En cachemire de belle qualité — avec motifs en floss, soutache de soie, etc. — avec collerettes — Prix spéciaux de notre Vente Anniversaire,

$4.45 à $14.65

Châles de Fantaisie

Châles alvéolés. Beaux châles de laine ou laine et soie. Bordure de fantaisie, frange ou dentelle. Blancs, rose ou bleu pâle. Différentes dimensions. Prix spécial de notre 31me Anniversaire,

$1.35 à $7.65

Kimonos de Soie Pour Bébés

Kimonos courts en soie piquée en rose, bleu pâle et blanc. Nouveaux styles; très appréciables comme cadeau de bébé. Une valeur de $1.49. Spécial à

98c

Edredons (Confortables) de Soie pour Bébés

Edredons en soie piquée dans de jolis dessins, brodés de soie. Nuances: bleu pâle, rose pâle ou rose et blanc et bleu et blanc. Valeur réelle de $1.79. Prix de Vente Anniversaire,

98c

Couvertures de Berceaux

En édredon de fantaisie, avec jolis dessins fleuris ou avec petits animaux. Nuances: bleu pâle ou rose-pâle. Valeur de 87c. Prix spécial de Notre Vente Anniversaire,

59c

Couvertures de Bassinette

Couvertures en édredon de qualité supérieure. Bordure de satin de différentes nuances. Dimension 30 x 50 pouces. Valeur de $2.25. Très spécial à... $1.29

Couvertures de Berceaux

Couvertures en édredon carreauté de différentes teintes. Se vend ordinairement 65c. Prix de Vente Anniversaire, chacune 39c

Charmantes Petites Robes

Pour bébés de 1 à 2 ans

Ces robes sont confectionnées de marquisette et voile de belle qualité, avec garniture de dentelles et rubans. Nuances: pêche, rose, bleu-pâle, jaune et blanc. Valeur de $1.49. Spécial de notre Vente Anniversaire 89c

OUVRAGES DE FANTAISIE

Couvre-Pieds Etampés

Choix de jolis modèles, étampés sur bon coton jaune, très épais et d'un beau fini. Facile à broder. Traversin compris — dimension pour lit double. Prix ordinaire, $1.69. Spécial de notre 31e Anniversaire 79c

SPECIAL!

Floss de Soie

Pour ouvrages de fantaisie. Choix de nuances. Très spécial, l'écheveau 1c

LAINE

Laine unie ou avec brin de soie. Nuances: bleu, blanc, vert, rose, gris beige, brun, rouge, mauve, fawn, noir et autres. Spécial, la balle,

12½c

Articles Etampés

500 articles étampés comprenant des tabliers pour enfants, dessus de bureau, centres de table, services de vanité, bavettes, tabliers pour dames, etc, etc.; étampés sur coton non blanchi de bonne qualité et faciles à broder. Spécial, chaque morceau,

11c

Tabliers Etampés

Tabliers pour dames. Etampés sur coton jaune de qualité. Jolis dessins au choix. Se vendent ordinairement 39c. Prix spécial de notre Vente de 31me Anniversaire,

19c

Carreaux Etampés

Pour Couvre-Pieds

Carreaux étampés sur coton jaune. Plusieurs jolis dessins au choix et très faciles à broder. Spécial, chaque morceau,

1c

Nappes et Serviettes Etampées

Nappes avec quatre serviettes dessinées sur beau coton naturel. Jolis dessins de noeuds et de marguerite, fruits, paniers de fleurs, papillons, etc., etc. Facile à broder. Spécial pour les cinq morceaux 35c

585 PAIRES DE

Bas Pure Soie Parfaits

Entièrement Façonnés

Ces bas pure soie, de texture parfaite, ont été obtenus de l'un des manufacturiers les plus connus au Canada. Point d'usure renforcis, haut mercerisé et tricot d'épaisseur populaire. Toutes les nouvelles nuances. Toutes les pointures. Valeur réelle de $1.50. Spécial la paire

98c

Visitez notre rayon de Garnitures de maison. — Au deuxième étage.

Coton à Draps

Non blanchi. 72 pcs de largeur; brins serrés. Peut être aussi employé pour couvre-matelas. Rég. 29c. Tant qu'il y en aura. Spécial, la verge 19c

Pas plus de 10 verges à chaque client

Coton Circulaire

40 et 42 pouces de largeur, très épais et fini sous apprêt. Valeur de 29c la verge. Spécial de Notre Vente de 31me Anniversaire, la verge 25c

Draps de Lits

Dimension pour lits doubles, beau coton blanchi, tissé serré; fini avec fil tiré. Valeur réelle de $1.39. Prix de Vente Anniversaire, chacun 91c

J. PHARAND

85-91, avenue Champlain, Hull

Vis-à-vis le Carré de l'Hôtel-de-Ville

Développer pour le bien général du Canada

Que toutes mesures soient prises pour continuer le projet

(Suite de la 1ère page)

susceptible d'un grand développement industriel si de l'énergie électrique s'y trouve disponible à bon marché.

4— Historique—

(1) Vers 1800, Edward Ellice, seigneur de Beauharnois, érigeait un petit moulin banal à l'embouchure de la rivière Saint-Louis. Afin d'augmenter le cours de la rivière en construisant un petit canal d'alimentation, de quatre milles de long, du lac Saint-François jusqu'à la source de la rivière. Ce fut la première diversion dans la section de Soulanges du Saint-Laurent, pour fins de pouvoir. Tous les pouvoirs se rapportant à ce canal d'alimentation passèrent ensuite à une famille du nom de Robert et ces premiers droits sont à l'origine des droits dont il est question ici. Un dossier de la Cour de l'Echiquier contient tous les détails propos des droits des Robert.

(2)— En 1855, le gouvernement de la province du Canada construisit pour prévenir les inondations la digue de la baie de la Faim, reconstruisit les vannes du canal d'alimentation: en 1883, le même gouvernement creusait et élargissait le même canal d'alimentation et installait de nouvelles vannes dans la digue à l'entrée du canal d'alimentation.

(3)— En 1902, J. B. Robert, comme cessionnaire des représentants d'Edward Ellice, intenta une poursuite à la Couronne. D'après le jugement rendu en 1904, Robert détenait des droits substantiels dans le canal d'alimentation. Un compromis fut négocié en vertu duquel le canal d'alimentation fut loué, le 28 décembre 1909, par le ministère des Travaux publics, aux héritiers de J. B. Robert, pour une période de 21 ans.

(4)— En 1902, la Beauharnois L. H.& P. Co. était incorporé à Québec et elle obtenait le pouvoir d'agrandir le canal d'alimentation. Comme la Cour de l'Echiquier avait déjà décidé que J. B. Robert n'était pas le propriétaire du canal d'alimentation, une nouvelle loi provinciale fut passée en 1910 accordant à la compagnie le droit de construire un nouveau canal d'alimentation de n'importe quel point sur l'ancien canal d'alimentation à n'importe quel point sur la rivière Saint-Louis à Beauharnois où dans le voisinage de cet endroit. Cette compagnie devenait alors possesseur de certains droits pour la diversion des eaux du lac Saint-François à des fins de génération d'énergie. Les actions de la Beauharnois L. H. & P. Co étaient toutes détenues par W. H. Robert et d'autres membres de la famille Robert. Le 3 février 1927, M. R. O. Sweezey a obtenu des Robert une option sur tout le capital-actions émis de la compagnie et sur tous les droits de la compagnie.

LES INTERETS DES ROBERT

(5)— W. H. Robert et les autres héritiers Robert recurent pour les 2,000 actions de la Beauharnois L H. & P. Co. et pour tous les droits: $1,520,000 en argent; 200 parts syndicataires entièrement acquittées du Beauharnois Power Syndicate; 21,000 actions, classe A, de la Beauharnois Power Corporation; 100 parts entièrement acquittées du Beauharnois Syndicate, transférées du compte de R. O. Sweezey, qui devinrent 200 parts dans le Beauharnois Power Syndicate.

(6)— En plus des parts mentionnées ci-dessus, W. H. Robert détenait en son propre 300 parts sur lesquelles, au 17 décembre 1929 il devait encore $10,000. Pour ce total de 700 parts, les héritiers Robert ont reçu, lors de la dissolution du syndicat, une somme de $95,000 plus 26,000 actions, classe A, de la Beauharnois Power Corporation Ltd.

(7)— La même année, M. Sweezey se voyait refuser à Québec un amendement à l'acte d'incorporation de la compagnie qui lui eut permis de construire un canal entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis.

(8)— Le 17 mars 1927, la Beauharnois L. H. & P. Corporation Co. demandait à Ottawa l'autorisation de construire, pour fins de génération d'énergie, entre le lac Saint-Louis, un canal qui pourrait être facilement être creusé à 30 pieds pour répondre aux besoins de la navigation. Cette demande ne fut pas maintenue jusqu'au bout.

(9)— Le 17 janvier 1928, la Beauharnois L. H. & P. Co. faisait une nouvelle demande à Ottawa en vertu de la loi de protection des eaux navigables.

(10)—En mars 1928, la Législature de la province de Québec autorisait la compagnie à construire un nouveau canal, sur un site donné, ainsi qu'à exproprier le terrain qu'il lui faudrait sur une largeur de six arpents, tout le long du parcours du canal.

(11)—En 1928, par bail emphytéotique, pour 75 ans, Sweezey et ses associés obtenaient du gouvernement de Québec le droit de construire un canal qui divertirait 40,000 pieds cubes seconde d'eau du lac Saint-François, moyennant un loyer annuel de $20,000 pour les cinq premières années, et de $50,000 pour chacune des années subséquentes, plus un droit régalien de $1 par H.P.; ces conditions pouvant être revisées à la fin de chaque période de dix années. La compagnie s'engageait à aménager 100,000 H.P. au cours des cinq premières années; 200,000 H.P. à la fin de la sixième année; 300,000 H.P. à la fin de la septième année et 500,000 H.P. à la fin de la dixième année. Certaines clauses du bail avaient trait à la protection de certains droits: navigation, mines, pêcheries, flottage de bois. Il était prévu que le bail serait périmé si dans une période de douze mois, la compagnie n'obtenait pas d'Ottawa l'autorisation nécessaire à propos des droits de la navigation.

(12)—En janvier 1929, le ministre des Travaux publics entendit les protestations de représentants de diverses compagnies de navigation qui s'opposaient à la demande de la Beauharnois.

(13)—La demande telle que d'abord faite à Ottawa se rapportait à la diversion du cours entier du Saint-Laurent. Par suite de l'opposition qui s'était manifestée, la compagnie a par la suite réduit sa demande à la diversion de 40,000 pieds cubes d'eau seconde.

(14)—Malgré cette limitation, les plans de la compagnie ont été préparés comme si tout le cours du fleuve devait être diverti et les travaux furent exécutés en conséquence.

(15)—Un comité des ingénieurs du ministère des Travaux publics, après enquête, présenta un rapport à ce propos, en janvier 1929.

(16)—Dans ce paragraphe, les enquêteurs citent certains passages du rapport des ingénieurs du ministère des Travaux publics.

Voici quels sont les travaux projetés de la Beauharnois: a) Un canal de la baie de la Faim, à l'embouchure du lac Saint-François, jusqu'à Melocheville, à la tête du lac Saint-Louis, le dit canal étant contenu entre des digues distantes de 1,100 à 4,100 piesd; b) une usine électrique à Melocheville, avec six unités génératrices de 50,000 H.P. chacune; c) des ouvrages de régularisation à l'île Thorn ainsi qu'à l'île Léonard, dans le but de maintenir le niveau du lac Saint-François une fois que l'on aura commencé la diversion de 40,000 p.c. d'eau seconde; d) une série d'ouvrages le long des quatre rapides sur le fleuve, entre l'île Thorn et la tête du lac Saint-Louis, de façon à maintenir la profondeur actuelle des chenaux et pour maintenir les niveaux actuels à la tête et au pied des ouvrages de Cedars Rapids.

Les travaux projetés de la Beauharnois affectent à des degrés divers le canal de navigation, la navigation sur le fleuve, les possibilités de développements hydroélectriques, les projets de canalisation océanique.

(17)—Le comité désapprouvaient les travaux remédiateurs de même que le creusement du chenal.

(18)—Le 8 mars 1929, le gouvernement fédéral, sur recommandation du ministre des Travaux publics, adoptait un arrêté ministériel à propos de la demande de la Beauharnois.

(19)—Cet arrêté ministériel approuvait la demande de la compagnie mais en posant 28 conditions.

(20)—La permission demandée était pour 40,000 p.c. d'eau seconde, du lac Saint-François au lac Saint-Louis.

(21)—Dans ce paragraphe, les enquêteurs constatent certains faits à propos de la largeur et de la profondeur du canal, tels que prévus dans les plans qui ont été déposés à Ottawa.

(22)—Le 29 juillet 1929, des plans modifiés furent soumis au ministère des Travaux publics par la compagnie. A ceux-ci d'autres plans furent substitués, le 22 août 1930. Ces derniers plans n'ont pas encore reçu l'approbation du ministre des Travaux publics, bien que l'ingénieur en chef du ministère ait fourni un rapport favorable. Les plans du 22 août 1930 comprenaient les travaux remédiateurs mais cette partie des plans a été plus tard retirée.

(23)—Le 10 février 1931, la Beauharnois L.H. & P. Co. a sollicité à Québec un bail pour un volume additionnel de 30,000 p.c. d'eau seconde. Elle a obtenu ce droit.

(24)—Le 25 juin 1929, un accord a été conclu entre la Beauharnois et le ministère fédéral des Travaux publics, à propos des termes et des conditions de la concession.

(25)—Le 6 novembre 1929, le gouvernement fédéral a adopté trois arrêtés ministériels autorisant le transfert de trois pouvoirs hydroélectriques de la Montreal Cotton Co à la Beauharnois L.H. & P., représentant au total un pouvoir de diversion de 13,072 p.c. d'eau seconde.

(26)—Une difficulté peut surgir à propos de ces trois baux, étant donné le fait que le gouvernement fédéral n'a autorisé une ouverture de la digue, à la baie de la Faim, suffisante pour 40,000 p.c. d'eau seconde seulement.

(27)—Le 5 décembre 1929, le gouvernement de Québec a adopté un arrêté ministériel autorisant la diversion de ces 13,072 p.c. d'eau seconde.

(28)—Le 20 mars 1930, la Beauharnois L.H. & P. a fait amender sa charte de façon à pouvoir exproprier des terrains qu'il lui faudrait à condition que ça ne soit pas sur une largeur de plus de 21 arpents.

(29)—En définitive, il semble que la Beauharnois L.H. & P. Co. ait obtenu du gouvernement fédéral l'autorisation de divertir 53,072 p.c. d'eau seconde, à la condition toutefois qu'elle obtienne le droit d'ouvrir suffisamment la digue, à la baie de la Faim, pour permettre une telle diversion, à la condition encore qu'elle fasse approuver ses plans.

(30)—La compagnie se trouve à avoir obtenu du gouvernement de Québec un bail de soixante-quinze années pour 40,000 p.c. d'eau seconde, l'autorisation d'acheter les droits de 13,072 p.c. d'eau seconde et, en 1921, le droit de divertir un volume additionnel de 30,000 p.c. d'eau seconde.

5—L'organisation corporative.

(1)—Deux syndicats se sont succédé avant l'incorporation de la Beauharnois Power Corporation, Ltd, la compagnie actuelle: d'abord le Beauharnois Syndicate; ensuite le Beauharnois Power Syndicate. Pour la compréhension du texte on les désignera comme le premier et le deuxième syndicat.

Le premier syndicat

(2)—Vers le 12 mai 1927, M Sweezey a organisé le Beauharnois Syndicate: 50,000 unités ou parts. Ce syndicat a existé jusqu'au 4 avril 1928. A cette date voici comment les parts étaient détenues:

Membres	Nombre de parts	Prix d'émission	Montant
Blaiklock, S. Turnstall	25	$100.00	$ 2,500
Crédit Général du Canada	800	37.50	30,000
Dobell, Wm.-M.	50	100.00	5,000
Geoffrion, Aimé	200	100.00	20,000
Steele, R.-W.	350	100.00	25,000
Griffith, H.-B.	150	100.00	15,000
Ebottson, Iv.-L.	25	100.00	2,500
Molson, F.-S.	250	45.71	16,000
Moyer, L.-Clare	800	37.50	30,000
McGinnis, T.-A.	100	100.00	10,000
Newman, Henry	50	100.00	5,000
Newman, Sweezy, Co., Ltd., en fiducie	150	42.86	45,000
Robert, W.-M.	100	100.00	10,000
Shortt, Dr Ad.	10	100.00	1,000
Stabler, John	100	100.00	10,000
Sutherland, W.	25	100.00	2,500
Sweezy, R.-O.	900	100.00	30,000
Kenny, T.-Fred	15	100.00	1,500
	5,000		$261,000

(3)—Les unités souscrites au nom du Crédit Général du Canada furent souscrites et gardées pour le sénateur Donat Raymond.

(3a)—1,000 parts inscrites au nom de Newman, Sweezey and Company, Limited, furent gardées pour Frank P. Jones et 50 pour Fred N Connell, l'hon. Walter D. Mitchell avait la moitié de l'intérêt dans les parts de M. Jones.

(4)—Les parts inscrites au nom de L. Clare Moyer ont été, dit-on souscrites en faveur de feu Windfield Sifton. Le sénateur Wilfrid L MacDougald déclare que le 18 mai, 1928, il a consenti à les acquérir, la transaction fut complétée vers la fin du même mois.

(5)—Les parts de R.-W. Steele étaient gardées pour la Dominion Securities Corporation.

(6)—Les parts de Raymond et Moyer étaient de $37.50 la part et Frank-P. Jones a acquis 800 des siennes et celles de M. Mitchell de Newman, Sweezy & Company, Limited, pour le même prix.

(7)—Des 900 parts de R.-O. Sweezy, 600 furent émises à la suites après que le syndicat eut consenti pour des considérations autres que des considérations monétaires et la balance des 300 furent souscrites à $100.00 la part.

(8)—Des 350 parts souscrites par F.-S. Molson le furent à un prix moyen de $45.71 la part.

(9)—Les parts de Newman, Sweezy et Ltée furent acquises à un prix moyen de $42.86 et tous les autres souscriptions ont payé au taux de $100.00 la part.

(10)—Le prix moyen des 4,500 parts vendues comptant fut de $59.32.

Le second syndicat

(11)—Le 4 avril 1928, le syndicat de la Beauharnois Power fut organisé et il acquit l'actif de la Beauharnois Syndicate en considération de deux parts du nouveau syndicat pour chaque part de l'ancien avec le droit pour les actionnaires de l'ancien syndicat de souscrire une action pour chaque part détenue à $100.00 la part, ce prix étant la valeur au pair.

(12)—Les membres du Beauharnois Power Syndicate possédant 100 actions ou plus au 17 décembre, 1929, étaient les suivants:

Membres	Nombre des intérêts partiels
Gerald-E.-F. Aylmor et E.-J. Mackell	100
S. Turnstall Blaiklock	100
A.-L. Caron	221
Fred-H. Cornell	200
H.-V. Cullinan et B.-M. Carmichael	250
William-M. Dobell	200
Dominion Securities Corporation, Ltd.	1,492
John-P. Ebbs	5,200
Aimé Geoffrion	800
Hugh-B. Griffith	600
Hanson Brs. Incorporated	110
C.-G. Hodgson & Com.	175
Angus-W. Hodgson	740
J.-Charles Hope	130
Hones Howard & Co.	210
F. Stewart Molson	450
F.-W. Moldon	465
Montreal Trust Company	100
Henry Newman	8,000
Newman, Sweezy & Co., Ltd.	395
O'Brien & William	410
Joseph-H. Paull	101
W.-C. Pittfield & Co., Ltd.	100
Hon. Donat Raymond	152
Ritchie (R.-L.) & Gilmour (K.-F.) en fiducie	351
William-H. Robert, Joseph-O. Robert, Miss Sarah-M. Robert	350
personnellement et comme exécuteurs de feu Sarah Robert	200
William-H. Robert	366
William Sutherland	100
Robert-O. Sweezy	1,000
Actionnaires ayant des intérêts partiels de moins 100 parties d'intérêt	1,932
	25,000

(12a) Le capital de la Beauharnois Syndicate consistait en 30,000 parts d'une valeur au pair de $100.00 dont 25,000 furent emises.

(13) L'actif tangible du syndicat ne dépassait pas $261,000 le 4 avril 1928.

BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT AND POWER COMPANY

(14) Cette compagnie existe depuis 1902, comme on l'a mentionné précédemment. Le contrôle en est passé à M. Sweezy et ses associés le ou vers le 3 février 1927. D'après l'entente à cette date et d'après les minutes de l'assemblée des directeurs tenue ce jour-là, M. H.-B. Griffith fut élu directeur et secrétaire de la compagnie. Ce n'est pas avant le 13 juin 1927, qu'un bureau de direction formé de MM. Sweezy et ses associés y compris M. R.-W. Steel, représentant la Dominion Securities Corporation prit charge des affaires de la compagnie.

BEAUHARNOIS POWER CORPORATION LIMITED

(13) Cette Compagnie fut incorporée le 17 septembre 1929, par l'étude d'Ottawa, McGiverin, Haydon & Ebbs, par l'entremise de laquelle on a obtenu les lettres patentes. Il lui fut accordé de grands pouvoirs d'acquisition et de développement de ressources naturelles, et, en rapport avec la production, l'usage, la distribution ou la disposition de l'énergie, de la force motrice, de l'eau, de la lumière et de la chaleur.

(16) Le capital autorisé consiste en 5 actions privilégiées de contrôle sans valeur au pair; de 1,799,995 actions communes, classe A, sans valeur au pair; et 3,200,000 actions communes, classe B, sans privilège de vote et sans valeur au pair.

(17) Les détenteurs des cinq actions privilégiées de contrôle pendant les 10 années qui suivent la date de l'émission des lettres patentes ont le droit exclusif de voter pour l'élection des directeurs de la compagnie. A l'expiration de cette période ces actions reviennent automatiquement des actions communes de la classe A.

(18) A une réunion de la compagnie, le 31 octobre 1929, tenue dans les bureaux de MM. McGiverin, Haydon & Ebbs dans la ville d'Ottawa, un plan de memorandum d'entente daté du 31 octobre 1929, entre la Beauharnois Power Syndicate, la Marquette Investment Corporation et la Beauharnois Power Corporation, Limited, fut soumis. Il pourvoyait à l'acquisition par la compagnie ou ceux qu'elle nommait de toutes les entreprises et de l'actif du syndicat à l'exception des balances non payées se rapportant à des achats d'actions ou d'intérêts partiels dans le syndicat d'après les considérations suivantes:—

(a) $4,750,000 comptant;

(b) La compagnie assumait le passif et les obligations du syndicat; et

(c) La compagnie s'engageait à défrayer les dépenses ne dépassant pas $10,000, en vue de la session des affaires du syndicat et de la distribution de son actif parmi les membres.

Le syndicat d'un autre côté s'engageait à souscrire à $1.00 par action pour un million d'actions communes, classe A, de la compagnie.

(19) Il fut résolu que ce mémorandum d'entente serait approuvé et exécuté de la part de la compagnie.

(20) Les directeurs présents à cette réunion étaient: MM. O.-F. Howe, D.-K. MacTavish, avocats d'Ottawa, et Mlles Bell Fraser, Lyla Brennan, Edyth-H. O'Mally, Besse Conniffe, Lilian Doll, Elsie-M. Burrit, Gowen Cunderson, Kathleen Havey, et Mary-H. Kelly, sténographes, toutes de la ville d'Ottawa.

(21) Lors de cette réunion, d'après les minutes de l'assemblée, une proposition d'entente, datée du 31 octobre 1929, fut autorisée entre la Beauharnois Power Corporation, Limited, d'une part, et Newman, Sweezie & Company, Limited, et la Dominion Securities Corporation, d'autre part, pourvoyant à la création et à l'émission des obligations de la compagnie, 30 ans, 6 p.c., collatérales, en vue d'un fonds d'amortissement, pour une somme autorisée de $30,000,000 et pour la vente à Newman, Sweezie & Company, Limited, et la Dominion Securities Corporation des dites obligations en plus de 770,000 actions communes, classe A de la compagnie pour le prix de $27,000,000 et les intérêts accrus sur les débentures. Cette entente fut subséquemment ratifiée par les actionnaires à une réunion qui eut lieu le même jour et à la même place, les directeurs sus-nommés étant les seuls actionnaires et les seuls présents.

(22) Ces ententes furent subséquemment exécutées. La Beauharnois Power Syndicate fut dissoute le 17 décembre 1929. Son passif actif tangible, étaient à cette époque.

Comme résultat de l'entente, les membres du syndicat ont reçu, pour chaque part sydicaire, $150 et 40 actions de la classe "A" de la Beauharnois Power Corporation Limited, lesquelles ont, dans les livres de la compagnie, une valeur de $1.00 mais qui ont eu, en Bourse, une valeur qui s'est élevée jusqu'à $17.00 avec un prix minimum de $4.00.

D'après ce qui vient d'être dit, les profits qui furent versés aux membres du syndicat s'élèveraient à $2,189,000. A cela, on doit ajouter 1,000,000 d'actions de la classe "A" qui furent acquises avec $1,000,000 payés à la suite du transfert de l'actif du syndicat. Ces $2,189,000 ont été payés à même les $27,000,000 produits de la vente des obligations et des actions à la suite de l'entente conclus avec la Newman, Sweezey & Company, Limited, et la Dominion Securities Corporation. (Note: La Marquette Investment Company est contrôlée par Newman, Sweezey & Company, Limited. Elle fut organisée dans le but d'agir comme fiduciaire et dépositaire de la Beauharnis Syndicate.)

LES FILIALES

Voici les autres filiales de la compagnie:

La Beauharnois Construction Company; la Beauharnois Transmission Company; la Beauharnois Land Company; la Beauharnois Railway Company; la Marquette Construction Company.

AUTORISATION DES TRAVAUX

D'après M. Henry, la construction actuelle du côté nord a été commencée le 7 août 1929, dans les environs du Lac Saint-François et celle du côté sud le 23 avril 1930.

La seconde condition de l'arrêté ministériel 422 dit que la compagnie ne doit pas commencer les travaux de construction avant que les plans détaillés n'aient été soumis et approuvés par le ministre.

Les travaux actuels ne sont pas en conformité avec les plans auxquels on réfère dans l'arrêté ministériel en plusieurs points importants, ainsi: (1) Les rives sont séparées par une distance de 3,300 pieds alors que les premiers plans spécifient une largeur de 1,100 pieds dans la section rocheuse et de 4,100 pieds dans la section de terre; (2) La largeur au fond du canal d'après les plans originaux devaient être de beaucoup moins de 600 pieds tandis qu'actuellement le chenal de 27 pieds de profondeur a une largeur de bel et bien 600 pieds.

(3) L'entrée du canal par le Lac Saint-François d'après les derniers plans et tels qu'actuellement creusés est de 3,000 pieds plus au nord et plus près de la tête du rapide des Cèdres qu'on l'avait spécifiés d'après les plans originaux.

(4) Les travaux rémédiateurs, indiqués dans les plans originaux n'ont pas été approuvés ni par arrêté ministériel ni par le ministre.

(5) On a fait une brèche dans la digue de la baie De-la-faim et on a substitué un nouveau canal d'alimentation à l'ancien canal d'alimentation St-Louis, creusé sur le côté sud du canal proposé, et cela sans l'autorité du gouvernement.

(6) Certaines questions ont été soulevées quant au droit d'approuver l'arrêté ministériel 422:

(1) La loi de la protection des eaux navigables donne-t-elle au gouverneur en conseil le droit d'autoriser la diversion des eaux d'une rivière navigable?

(2) Les pouvoirs donnés d'après la loi au gouverneur en conseil peuvent-ils être délégués à un ministre ou à un autre?

(3) Le droit du gouverneur en conseil est-il limité à l'approbation de plans déjà soumis, c'est-à-dire, le gouverneur en conseil peut-il approuver des plans qui seront soumis dans l'avenir?

(4) Le gouverneur en conseil peut-il approuver des plans après que les travaux ont été faits ou partiellement faits ou dans l'alternative son pouvoir est-il limité à l'approbation des travaux dont les plans lui ont été soumis avant le commencement de l'oeuvre?

Votre comité trouve que comme question de fait le travail de construction procède d'après des plans qui n'ont pas reçu l'approbation du gouverneur en conseil ou du ministre des travaux publics.

LA DIGUE DE LA BAIE DE-LA-FAIM

La province du Canada en 1856 et l'année subséquente a construit une digue le long de la rive de cette partie du lac St-François connue sous le nom de baie De-la-Faim. Cette digue lors de la confédération passa sous le contrôle du dominion du Canada et elle a été maintenue depuis par le ministère des chemins de fer et canaux. Il sera nécessaire d'obtenir la permission de la couronne pour divertir l'eau du canal St-François.

ARRETE MINISTERIEL OBSCUR

L'arrêté ministériel 422 dit qu'en aucun temps la diversion d'eau ne devra pas dépasser 40,000 pieds cube-seconde. On se demande comment on peut produire 500,000 c.v. avec cette quantité d'eau, même en y ajoutant les 15,072 pieds cube-seconde d'eau obtenus de la Montreal Cotton.

Votre comité est d'avis qu'on devrait faire disparaitre cette obscurité.

CONTROLE DES EAUX

Les plans actuels ne pourvoient pas au contrôle des eaux à l'entrée du canal. On a déclaré au cours de la preuve que pour cette raison ainsi que pour des raisons de sûreté on devrait adopter quelque méthode de contrôle.

M. Henry a travaillé considérablement pour que le gouvernement maintienne un contrôle approprié.

Et votre comité a été impressionné par le fait qu'il devrait y avoir un moyen de contrôle à l'entrée du canal.

LE SITE DES TRAVAUX

La topographie du site des travaux rend possible l'important développement d'énergie projetté à un coût raisonnable.

Votre comité est d'avis qu'au point de vue physique une usine d'énergie sur la rive sud de la section de Soulanges est fondamentalement justifiable et qu'avec les sauvegardes nécessaires on peut avoir un canal en même temps qu'une usine d'énergie et que le canal peut servir de chainon dans le grand projet de canalisation du St-Laurent.

Bien que les plans actuels ne sont pas d'accord avec les propositions de la commission internationale conjointe pour cette section de la rivière, mentionnées dans le rapport de 1926, toutefois en vue des sommes d'argent déjà dépensées et la possibilité de l'utilisation de ce canal dans un but de navigation, le projet ne devrait pas être abandonné.

M. A.-C. HENRY

M. Henry est un ingénieur d'une imagination considérable. Il devient pour la première fois intéressé dans la canalisation de la rivière St-Laurent à Soulanges en 1922 ou 1923. Il a alors discuté le projet avec le sénateur MacDougald.

Il en résulta une entente. M. Henry devait faire une étude de l'affaire alors que le sénateur Macdougald devait lui fournir les fonds jusqu'à concurrence de $10,000. Ce fut alors qu'une compagnie fut organisée sous le nom de la Sterling Industrial Corporation, Limited, dans les bureaux de MM. McGiverin, Haydon & Ebbs. Les incorporateurs étaient l'honorable Andrew Haydon, John Parsons Ebbs et Mary Kelly, Belle Fraser et Lila Brennan, sténographes de la ville d'Ottawa. Par les lettres patentes datées du 5 juillet 1924, la Compagnie obtint tous les pouvoirs d'une compagnie d'éclairage électrique de chauffage et d'énergie dans toutes ses ramifications. Le capital autorisé consiste en 500 actions sans valeur au pair et les lettres patentes pourvoient à ce que la compagnie poursuive ses opérations avec un capital de $2,500 dont seulement cinq parts ont été émises jusqu'ici. Le même jour, le 5 juillet 1924, cette compagnie a demandé au ministère des chemins de fer et canaux le droit de divertir du fleuve Saint-Laurent 30,000 p. c. s. au Lac Saint-François et d'utiliser cette énergie pour des fins d'énergie. Le 7 juillet 1924, une demande similaire fut faite au ministère des travaux publics. La compagnie n'obtint aucun droit et, en autant que ses minutes en font foi elle ne fit jamais rien d'autres que d'inscrire ces demandes au dossier. A chacune de ces demandes était attaché un plan daté du 20 juin 1924, Ottawa, et signé par John-B. McRae, ingénieur, et ayant cette note à sa face: "Ce plan suit ceux du ministère des chemins de fer et canaux."

M. Henry vient au ministère des chemins de fer et canaux en 1912 comme inspecteur-ingénieur des chemins de fer et structures. Il occupa diverses fonctions jusqu'en 1923 alors qu'il passa au chemin de fer Canadien National, le 1er mars de cette année, comme directeur du Bureau des économistes. Il resta au chemin de fer jusqu'en 1929, au mois de février alors qu'il fut nommé sous-ministre des chemins de fer et canaux, à la recommandation du premier ministre. Il resta en position jusqu'au 10 mars 1930. Sa nomination dans la compagnie Beauharnois avait sûrement été discutée depuis quelque temps par le sénateur MacDougald car celui-ci a dit au cours de son témoignage qu'il y avait une entente entre lui-même et M. Sweezey d'après laquelle M. Henry passerait des chemins de fer et canaux à la Beauharnois dès qu'il pourrait sortir des chemins de fer Nationaux et cela était en 1929 de sorte que M. Henry a accepté de devenir sous-ministre des chemins de fer et canaux du Dominion alors qu'il avait déjà des arrangements de faits avec la Beauharnois. Le sénateur McDougald dit qu'il fut surpris d'apprendre par les journaux la nomination de M. Henry au poste de sous-ministre, tellement surpris qu'il téléphona de Londres au Canada "parce que, dit-il, je croyais, avant de partir du Canada, que M. Henry assumerait ses fonctions avec la Beauharnois, avec M. Sweezey et moi-même aussitôt qu'il pourrait sortir des chemins de fer Nationaux. Il est digne de mention que les trois arrêtés ministériels respectivement 2201, 2202 et 2203, approuvant le transport des baux de la Montreal Cotton sont tous datés du 6 novembre 1929 et contiennent tous ce qui suit:

"Le ministre, de l'avis de l'ingénieur-en-chef du ministère, **que partage aussi le sous-ministre du ministre** recommande que les pouvoirs soient conférés, etc..."

6) La preuve a démontré qu'on n'a consulté M. Henry au sujet d'aucune des questions relatives à la Beauharnois. Sa situation, toutefois, était au moins anormale.

7) La "Sterling Industrial Corporation" a toujours appartenu au sénateur McDougald et à Henry jusqu'à la session au syndicat de Beauharnois, le 18 décembre 1928, moyennant 2,000 unités du syndicat, sous condition que soit adopté l'arrêté ministériel. Ce n'est qu'en août 1929 que le sénateur McDougald et M. Henry se sont partagés également les intérêts dans la société, mais tous deux affirment qu'ils ont toujours été associés, de sorte que lorsque M. Henry était sous-ministre des Chemins de fer il avait un intérêt considérable dans le syndicat de Beauharnois, dont il a tiré des profits importants. Il était sous-ministre au moment de l'adoption de l'arrêté ministériel et avait tout intérêt à obtenir l'approbation des plans de la Beauharnois. Comme la Sterling n'avait plus d'intérêt à créer des obstacles, on peut croire qu'il ne s'est pas opposé à l'approbation.

8) En devenant gérant de la Beauharnois, M. Henry a obtenu 8,995 parts à $1 chacune. Le comité est persuadé que M. Henry a participé dans une certaine mesure au retrait de fonds de la compagnie pour des fins politiques.

9) L'association de M. Henry et du sénateur McDougald et leur succès à enlever à la compagnie beaucoup d'argent ou de valeurs pour quelque chose qui n'avait aucune valeur porte le comité à croire qu'il n'est pas qualifié pour administrer cette grande entreprise.

12—M. R. C. SWEEZEY

1) 1) M. Sweezey, ingénieur civil, semble avoir été le principal lanceur de l'affaire et il est actuellement président de la Beauharnois Power Corporation.

2) En 1912 et 1913 il a étudié, pour lord Beaverbrook, la source d'énergie de Beauharnois.

3) D'avril 1925 à décembre 1926, M. Sweezey a été ingénieur-en-chef, pour M. N. M. Cantin, de la Transportation and Power Corporation.

4) En octobre 1926, M. Sweezey a eu l'idée de former le syndicat de Beauharnois, idée contenue dans une lettre à M. Aldéria Raymond où il exposait ce plan: 1. Acquérir les intérêts des Robert. 2. S'assurer la haute main sur la St. Lawrence Waterways and Power Company. 3. S'assurer de deux ou trois hommes qui apporteraient de l'argent et les aiderait à obtenir des droits du gouvernement.

5) Les gens qu'il avait en vue étaient le sénateur Raymond, l'hon. W. G. Mitchell, et Frank Jones, ce dernier simplement pour son habileté financière.

6) Il voulait donc avoir des hommes exerçant de l'influence politique.

7) En 1925 ou 1926, il a eu des entrevues avec les sénateur McDougald.

8) Il a réussi à obtenir l'aide de tous ces hommes, le sénateur McDougald le dernier.

9) A la formation du premier syndicat M. Sweezey a obtenu 600 parts pour ses activités et il y payé 300 unités à $100 chacune. Lors du transfert au second syndicat, ses titres avaient doublé, et, lors de la distribution, il devait avoir 1,000 parts.

10) M. Sweezey semble toujours avoir pensé que pour obtenir gain de cause à Ottawa et à Québec, il devait dépenser largement son argent et celui de la compagnie. Il a dépensé en frais juridiques seulement, au 31 décembre 1930, $436,000.

11) Les comptes de trois avocats démontrent qu'ils n'avaient pas rendu seulement des services professionnels, et qu'ils avaient fait de la "coulisse". Dans ce cas, se trouve un compte de $50,000 de la société légale du sénateur Haydon, subordonné à l'approbation des plans de la compagnie.

12) M. M. Griffith, au moins deux autres directeurs non mentionnés, et M. Sweezey ont gaspillé $300,000 de l'argent de la compagnie pour les caisses. C'était contraire à la fin pour laquelle le public a souscrit les obligations de la compagnie.

13) Le comité considère que MM. Henry et Griffith sont responsables, comme d'autres, de cet emploi des fonds de la compagnie. Le cas de M. Sweezey, à cet égard, est étudié dans un autre paragraphe.

14) Le sénateur McDougald et M. Sweezey avaient convenu d'appeler M. Henry à la Beauharnois avant la mort de M. Bell, sous-ministre des Chemins de fer. M Sweezey l'a donc libéré, pour devenir sous-ministre, quand il savait que M. Henry voulait aller à la Beauharnois et était associé dans la Sterling Corporation.

13.—CAISSES ELECTORALES

1) M. Seezey a admis qu'il a versé les contributions suivantes:

2) Un total de $654,000, y compris $125,000 à John Aird jr. Sur ce montant, $300,000 venaient des fonds de la compagnie; le reste était de l'argent de M. Sweezey. Une partie sans doute provenait des gros profits de la vente de l'actif du syndicat à la Beauharnois Corporation et provenaient donc indirectement de l'argent des obligations de la compagnie. M. Sweezey avoue avoir versé personnellement aux libéraux de $600,000 à $700,000 versés aux sénateurs Haydon et Raymond.

3) M. Sweezey dit que, sur les sommes versées au sénateur Raymond, le parti libéral de Québec devait recevoir quelque chose. Il ne saurait dire combien. Il pense que le sénateur Raymond a touché $200,000.

4) M. Sweezey dit qu'il a versé de petites sommes aux conservateurs: $6,000 à M. Leslie Bell, déclarée par M. Bell dans son rapport d'élection; $10,000 au général McCuaig, percepteur, semble-t-il, des fonds conservateurs à Montréal. M. Sweezey ne sait pas si on a versé autre chose aux conservateurs. M. Griffith, secrétaire de la compagnie, dit qu'on en a versé à M. Cartier, et à d'autres, un total de $25,000. M. Sweezey fixe plutôt de chiffre à $30,000.

5) On a aussi versé $3,000, à M. Parker, président de l'association libérale d'Ontario. On avait aussi proposé de verser quelque chose au parti conservateur, comité central, par l'entremise du général McRae. Mais il n'en a rien été. Comme on lui demandait si cela venait du refus de M. Bennett, M. Sweezey répond qu'il n'en sait rien mais que c'est possible.

6) Il semble aussi qu'il y a eu versement de $20,000 à M. Cartier, organisateur conservateur à Montréal. Mais on ne sait pas si cette somme est comprise dans les $30,000.

7) En réponse à des questions, M. Sweezey dit que cette dernière somme a été touchée par M. Cartier, probablement pour le parti de M. Houde.

LE VERSEMENT A JOHN AIRD JR

8) M. Griffith a versé $125,000 à M. John Aird Jr, de Toronto, d'après les instructions de M. Sweezey, somme acquise par une méthode ingénieuse; $120,000 sont représentés par cette transaction. M. Griffith a acheté 8,000 actions de la Marquette Construction Company a $5 l'une, soit $40,000 en tout, et immédiatement a semblé les vendre à la Beauharnois à $20 l'action, soit pour $160,000, somme sur laquelle il a prélevé $120,000 avec lesquels il a acheté des obligations par l'entremise de Newman Sweezey & Co.

9) M. Sweezey a dit qu'il a fait un versement à quelqu'un (M Aird) qui prétendait représenter un fonds ontarien de ce genre. M. Aird lui avait dit qu'il serait bon de verser quelque chose au parti conservateur de l'Ontario, parce que la Beauharnois devait faire des affaires avec l'Ontario et que la gratitude est toujours un élément important dans les négociations avec un gouvernement démocratique.

10) Les obligations ont été livrées longtemps après les élections générales d'Ontario et la conversation entre MM. Aird et Sweezey s'est produite quelque temps avant la livraison.

11) M. Aird dit que sa première entrevue avec M. Sweezey a eu lieu lorsque la Beauharnois négociai la vente d'énergie à la commission hydroélectrique d'Ontario.

12-13-14 et 15) M. Aird a déclaré qu'il n'a pas reçu les obligations pour un parti, qu'il n'a pas dit à M. Sweezey qu'il influencerait un parti et qu'il ne s'est jamais occupé de politique active.

16) Quelle que soit la vérité, le comité n'a pas de preuve que les obligations sont parvenues à un parti politique.

17) Le témoignage de M. Aird est appuyé par le témoignage de gérants de banques.

18) Transactions de M. Aird avec les obligations, toutes employées, a-t-il dit, à ses fins personnelles.

19) Ni M. Sweezey, ni M. Griffith n'ont pu déclarer le montant exact versé pour fins politiques. M. Sweezey a dit à ce sujet: "La chose me répugnait beaucoup et je préférais ne pas m'en souvenir".

20) Le comité est d'avis que ceux qui sont responsables de l'extraction de tout argent tiré d'une façon répréhensible des fonds de la compagnie devraient le rembourser à celle-ci.

21) On notera que M. Sweezey n'a pas versé ces montants parce qu'il appartenait à un parti en particulier. "Ils ont été versés d'une manière éhontée, prodigue et inutile dans le but exprès d'obtenir un traitement favorable à la compagnie de la part du gouvernement".

22) La preuve démontre qu'on a sollicité ces sommes de M. Sweezey.

23) Il était entendu que les sénateurs Hayden et Raymond devaient toucher ces sommes. Eux-mêmes l'ont dit à M. Sweezey.

14.—LE SENATEUR HAYDON

1) En 1924, la société de M. Haydon a incorporé la Sterling Corporation et présenté la requête de celle-ci au gouvernement.

2) M. Sweezey a retenu les services de cette société en 1928 dans des circonstances particulières.

3) M. Haydon, devenu sénateur en 1924 et percepteur de fonds électoraux demandait, par l'entremise de sa société légale, des honoraires exorbitants, soit plus de $30,000 par année. M. Sweezey convint de verser $50,000 si les plans étaient approuvés.

4) Le 2 octobre 1928, M. Clare Moyer transmit à M. Ebbs, de la société Haydon, les intérêts qu'il détenait dans le syndicat de Beauharnois pour le sénateur McDougald.

5) M. Ebbs, l'associé du sénateur Haydon, a agi comme un des gérants du syndicat pendant quelque temps, représentant le sénateur McDougald. L'ordre-on-conseil fut approuvé, le bureau du sénateur Haydon fut payé $50,000 et dans la suite reçut différents chèques, en vertu de l'arrangement fait avec M. Sweezey, par lequel le bureau devait recevoir une retenue de $15,000 par année.

6) Le sénateur Haydon était un notable et un homme en vue dans son parti, il était reconnu comme un des organisateurs du parti libéral au Canada. Le sénateur Haydon a reçu de M. Sweezey et de la compagnie Beauharnois des sommes d'argent comme contributions aux campagnes électorales, que l'on dit être d'au delà d'un demi-million de dollars, et il est aussi à noter que son bureau n'a fourni aucun compte en détail pour service professionnels, tel qu'il apparait aux bordereaux exhibits 85 à 87 inclusivement).

7) Dans ces circonstances, votre comité est d'opinion que l'acceptation par le sénateur Haydon de la retenue mentionnée plus haut, des $50,000 payés, et des fonds électoraux, ne peut se défendre et est fortement condamnée.

15.—LE SENATEUR RAYMOND

1) Le sénateur Raymond a été nommé au Sénat le 20 décembre 1926. Après en avoir obtenu la permission du Sénat, il a volontairement comparu devant le comité dans l'après-midi du 16 juillet 1931. Il a déclaré que le 1er avril 1927, à la suggestion de l'hon. M. Mitchell et M. Frank-P. Jones, il a souscrit 800 unités du syndicat de Beauharnois à un prix de $30,000, qu'il a payé. Ces unités sont devenues 1,600 dans le second syndicat et, comme il en avait le droit

L'a pris avant l'enfantement

"Je me suis sentie plus forte"

"J'AI commencé à prendre le Composé Végétal avant l'enfantement, car j'étais très faible.

"Je me suis sentie plus forte après l'avoir pris. Je dormais mieux et pouvais faire mon ouvrage.

"J'ai pris le Composé Végétal onze ans, par intervalles, quand j'en sentais le besoin et je le recommande." Mme Emily Schindel, Renown, Sask.

Ceci n'est qu'une des milliers de lettres, louant et recommandant ce remède simple et domestique, aux femmes qui ont besoin d'un tonique.

COMPOSÉ VÉGÉTAL DE Lydia E. Pinkham

BEURRE

Ottawa Dairy

BEURRE
Marque Fern

LAIT BEURRE
Téléphone Q. 1188

"Superette"
VICTOR

Un Superhetrotyne, grandeur réguliède, à huit lampes, dans petit cabinet,

$89.50
Conditions Faciles
$5 Comptant, $5 par mois

LINDSAY'S
C. W. LINDSAY & CO. LIMITED
189, rue Sparks
OTTAWA
258, rue Pitt, Cornwall

ADAMS
PEPPERMINT
Chiclets
CANDY COATED GUM
5¢

Gomme fraîche à la menthe poivrée — recouverte d'un glacé croustillant de sucre candi!

CHICLETS

La favorite de Québec

PAQUET COMMODE de 10 5¢

C3F-30

Charmante !

Que de soins elle requiert, mais elle est si gentille! Vous donneriez votre vie pour cette fillette.

Mais pour qu'elle soit heureuse et bien portante, pour qu'elle continue à être charmante, il faut qu'elle soit en parfaite santé.

Les Tablettes Baby's Own sont d'un secours précieux pour les mamans, car elles sont le laxatif idéal—un remède simple et sûr contre les rhumes, la fièvre simple, la mauvaise digestion et la constipation — malaises qui, s'ils sont négligés, peuvent dégénérer en maladies graves.

Ayez toujours des Tablettes Baby's Own à la maison. Elles vous éviteront des tracas. 25c le paquet dans les pharmacies. F163

TABLETTES BABY'S OWN
(Dr. Williams')
Pour enfants de tous âges

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE LA BEAUHARNOIS

il a souscrit 1,600 autres unités, au nom de J.-R. Lefebvre, ce qui lui donnait 3,200 unités. Sur toute la transaction du 17 décembre 1929, il a réalisé en profist $529,600 et 14,040 actions Classe A de la Beauted. Le sénateur Raymond a vendu toutes les unités qu'il avait achetées en premier lieu, en même temps que M. Frank-P. Jones, à $550 par unité, et plus tard le sénateur Raymond a acheté 350 unités de M. W.-G. Mitchell et une unité du syndicat Beauharnois de M. R.-T. Fuller, et il détenait ces dernières à la dissolution du syndicat le 17 décembre 1929. Ses profits sont ceux mentionnés plus haut. Il déclare que ni à Québec ni à Ottawa il n'a exercé aucune tentative d'influence politique en faveur des applications de la Beauharnois. Son témoignage est qu'il n'a "rien fait pour pousser l'affaire". A la page 794 de la preuve on a posé la question suivante au sénateur Raymond: "Q.—Alors devons-nous comprendre que vous dites qu'ayant un intérêt dans ce projet et sachant qu'il y avait une forte opposition et une grosse bataille en cour, vous n'avez pas fait un geste pour l'aider? R.—Je ne sais pas si j'étais capable de faire quelque chose pour l'aider. Q.—Bien, vous pouviez aider? R.—Je pensai que le seul appui que je pouvais donner était de mettre mon argent. Q.—Je puis comprendre par conséquent, d'après ce que vous dites, que nous avons votre déclaration sans équivoque qu'en aucun temps, vous avez essayé d'exercer votre influence personnelle en faveur de ce projet? R.—Jamais, en aucun temps".

2.—A la fin de son témoignage, un des membres du comité a exprimé l'opinion que le sénateur Raymond devait être félicité pour la franchise avec laquelle il avait témoigné. La preuve a établi plus tard, cependant, que d'après un compte de MM. Geoffrion et Prud'homme, avocats du syndicat Beauharnois (exhibit no 114), du 10 septembre 1927 au 23 mai 1928, seize entrées apparaissaient pour des interviews et des communications téléphoniques avec le sénateur Raymond. Une interview apparaît avoir eu lieu avec l'honorable M. Mitchell et une autre à Ottawa avec le sénateur McDougald.

3.—A la page 391 de la preuve M. Frank-P. Jones dit: "J'ai demandé à plusieurs reprises au sénateur Raymond s'il ne pouvait faire quelque chose pour obtenir une action".

4.—Lorsque M. Sweezey est revenu témoigner, il a été révélé que le sénateur Raymond avait reçu de M. Sweezey environ $200,000 comme contribution au fonds du parti libéral. La franchise semblerait exiger que le sénateur Raymond aurait dû révéler cela au comité s'il voulait que le comité comprit qu'il établissait justement ses rapports entre le gouvernement et les promoteurs de la Beauharnois.

5.—Vu l'attitude de M. Sweezey et ses vues sur la nécessité de l'influence politique, il est difficile de concevoir que M. Sweezey aurait payé cette somme d'argent considérable au sénateur Raymond, s'il n'avait eu la satisfaction de croire que l'influence du sénateur Raymond avait valu ou valait cela, et il est remarquable que le sénateur Raymond n'a pas insisté pour donner une explication de sa position à ce sujet, à la suite de a preuve.

16—LE SENATEUR WILFRID LAURIER MCDOUGALD

1) Le sénateur McDougald a été appelé au Sénat pour la première fois le 25 juin 1926 mais le Parlement ayant été dissous, il ne fut pas assermenté et sa nomination ne fut pas confirmée. Il fut de nouveau appelé dans le mois d'octobre de la même année et assermenté l'année suivante. Depuis 1922, sauf pour un court intervalle en 1926, jusqu'en 1930, le sénateur McDougald a occupé la position de Président de la Commission du Port de Montréal, et, comme il l'a dit, il a ainsi accepté un poste de haute responsabilité en rapport avec la canalisation du St-Laurent.

2) En mai 1924, le docteur McDougald est devenu membre du comité consultatif national présidé par l'hon. G.-P. Graham et comprenant aussi l'hon. Clifford Sifton et plusieurs hommes intéressés dans les entreprises d'énergie.

3) Le 20 avril 1928, le sénateur McDougald devenait membre d'un comité spécial du Sénat, chargé d'examiner la question de la canalisation du St-Laurent au double point de vue de la navigation et de l'énergie. Ce comité s'est réuni plusieurs fois en mai 1928. On y reviendra plus tard.

4) En 1923, M. McDougald s'associa avec M. Henry et en conséquence forma la "Sterling Industrial Corporation" et présenta des requêtes au ministère des Travaux Publics et au ministère des Chemins de Fer, les 5 et 7 juillet 1924.

5) Parti de ces débuts modestes, le sénateur McDougald, au moment de son témoignage, était devenu président du conseil de la Beauharnois Corporation; détenteur d'actions préférentielles de la gérance; directeur de la Beauharnois Light, Heat and Power Company, de la Beauharnois Construction Company, de la Beauharnois Land Company et de la Beauharnois Transmission Company.

6) Ce progrès est comparable à celui de la Beauharnois par comparaison avec le canal St-Louis des débuts.

7) La requête de la Sterling Corporation n'a été l'objet d'aucune transaction jusqu'en 1928. Le 18 mai 1928, le sénateur McDougald consentait à acquérir 800 unités du premier syndicat, souscrites par M. L.-C. Moyer le 4 avril 1928, jour de la dissolution de ce syndicat et sur lesquelles M. Moyer avait versé $15,000, argent reçu de M. Winfeld Sifton. Le 18 mai, M. Moyer versait une autre somme reçue de M. Sifton.

8) Les 800 unités acquises ainsi par le sénateur McDougald sont devenues 1,600 unités à la formation du second syndicat et, au nom de M. Moyer, il a souscrit, comme il en avait le droit, 1,600 autres unités à $100 chacune et convenant de payer $160,000. A la dissolution du syndicat, en décembre 1929, il avait payé $80,000.

9) Dans l'intervalle, c'est à dire le 12 octobre 1928, M. Moyer avait transmis à M. John Ebbs, membre de la société Haydon, par suite d'instructions du sénateur McDougald, instructions sur lesquelles plane un mystère insolvable, mystère qui ne devrait pas exister, s'il s'agissait d'une transaction commerciale ordinaire.

(10) Comme il a été indiqué, le sénateur McDougald par l'entremise de son représentant, M. Ebbs, a acquis pour les 5 actions émises de la Sterling Corporation, 2,000 parts syndicataires du second syndicat. Ces unités ont été données pour une compagnie dont les droits, comme l'a noté M. Cameron, n'avaient aucune valeur. L'entente a été conclue à l'automne de 1928 et la Beauharnois considérait que ces actions avaient une telle valeur qu'elles restent endossées en blanc et n'ont jamais été transférées sur les livres de la compagnie. On ne peut guère prétendre que cette compagnie avait quelque valeur, même une valeur de nuisance, ou qu'elles pouvaient constituer un obstacle à la requête de la Beauharnois. S'il en avait été ainsi, le ministère avait déjà reçu deux requêtes, dont l'une au moins était fondée sur l'acquisition prétendue des droits des Robert, droits qui faisaient la base de la requête de la Beauharnois. En outre, l'exécution de l'accord dépendait de l'approbation du Gouverneur-Général-en-conseil et l'on ne peut croire que si cette compagnie n'avait appartenu au sénateur McDougald qui se donnait comme un ami intime du gouvernement, et à M. Henry, destiné à devenir sous-ministre des Chemins de Fer et Canaux, ou à d'autres ayant autant d'influence, la Beauharnois eut songé à payer même la samme nommale de son capital social et encore moins 2.000 unités qui ont représenté par la suite $300.000 en argent et 80.000 actions de la Beauharnois Power Corporation. Elle l'aurait ignorée comme elle a ignoré les autres requérants.

(11) Il semble que ce grand nombre d'unités a été donné pour mener M. Henry à la Beauharnois. Pourquoi était-il nécessaire de l'attirer autrement qu'en doublant son traitement s'il n'avait pas été nécessaire de s'assurer les services d'un homme qui depuis si ou sept ans désirait s'occuper de l'entreprise de Beauharnois Le comité ne peut comprendre la raison invoquée. Au contraire, il est convaincu que la valeur de nuisance consistait dans la nécessité d'intéresser fortement le sénateur McDougald, qui, étant un obstacle au projet du syndicat, devait devenir tellement intéressé qu'il ne présenterait plus d'opposition.

(12) Que le sénateur McDougald ait été un facteur du succès de cette entreprise, on le voit bien dans le compte rendu des délibérations du comité au Sénat, dont il est parlé plus haut, et dont il faisait partie. Le 31 mai 1928, il a fait comparaître M. Henry, son associé dans la Sterling Corporation, devant ce comité, et l'a fait répondre à certaines questions, préparées à l'avance par le sénateur McDougald et soumises à M. Henry.

(13) Dans son témoignage, M. Sweezey a établi clairement qu'il a dû accomplir certaines des choses extraordinaires qu'il a faites parce que la question du temps avait une grande importance au point de vue financier, à cause de la crise financière imminente.

(14) Le 25 mai 1928, M. Aimé Geoffrion, avocat-en-chef du syndicat Beauharnois, a présenté un compte pour services professionnels, indiquant qu'il avait eu, à partir du 17 décembre 1927, diverses entrevues avec le sénateur McDougald. Il écrivit pour que fut retardée la requête de la Beauharnois Corporation au gouvernement fédéral.

(15) La dernière question posée à M. Henry au comité du Sénat était celle-ci: "Croyez-vous qu'on doive procéder aussitôt que possible à la canalisation du St-Laurent?" On doit se rappeler que 13 jours plus tôt, le sénateur McDougald avait acquis 800 unités du syndicat de Beauharnois, mais cela se passait le 31 mai 1928.

(16) Le 19 avril 1928, le sénateur McDougald, dans un discours au Sénat, disait qu'il ne possédait pas un sou du capital de la compagnie et qu'il n'y avait aucun intérêt.

(17) Le 20 mai 1931, parlant de la déclaration citée plus haut, le sénateur McDougald disait au Sénat: "J'ai dit alors que je n'avais aucun intérêt dans l'entreprise de Beauharnois. C'était absolument exact. J'avais été invité plusieurs fois à devenir membre du syndicat mais j'avais toujours refusé. Après cette date, on m'invita de nouveau et je fis examiner tous les détails de l'affaire. M'étant assuré que je pouvais m'y intéresser en ma qualité de sénateur, de financier et de citoyen du Canada. Six mois plus tard, en 1928, j'acquis des intérêts dans le syndicat de Beauharnois".

(18) A la page 930 de la preuve, le témoignage du sénateur McDougald porte que bien qu'ayant acquis des intérêts en mai son nom n'est apparu qu'en octobre alors que M. Ebbs était son représentant. La question suivante lui a été posée par le président: "Q".—Votre déclaration au Sénat n'était-elle pas absolument inexacte? "R."—Elle pouvait être ambigue mais elle n'était pas inexacte. Je voulais dire que j'ai acquis des intérêts en octo- par l'entremise de M. Ebbs". Le président du comité a posé au sénateur McDougald cette autre question: "Quand vous prononciez ce discours ambigu, comme vous dites, le 20 mai 1931, vous étiez associé avec M. Henry dans la Sterling Corporation? R.—C'est exact".

(19) Dans son discours du 20 mai 1931, le sénateur McDougald disait encore: "J'ajoute que j'ai payé au syndicat, dollar pour dollar, comme les autres membres."

(20) Comme il a déjà été indiqué dans ce rapport, le sénateur McDougald, le sénateur Raymond et M. Frank Jones ont payé leurs unités du premier syndicat plusieurs dollars de moins chacune que tout autre membre, à l'exception peut-être de M. Sweesey, qui a obtenu les siennes pour d'autres considérations que de l'argent.

(21) Il est significatif aussi que le sénateur McDougald a reçu des sommes considérables de la compagnie pour frais de voyage.

(22) Etant président de la Commission du Port de Montréal, membre du comité consultatif national sur la canalisation du St-Laurent sénateur du Canada et membre du comité spécial du Sénat, dont il a été parlé plus haut; ayant en outre, comme il l'a dit lui-même, une haute opinion de ses fonctions publiques, comment a-t-il pu faire en sorte que ses intérêts personnels nuisent à l'exécution de ses fonctions publiques au point qu'il ait été obligé de faire au Sénat un discours ambigu et inexact? Votre comité peut difficilement le comprendre.

(23) Les agissements du sénateur McDougald, en rapport avec l'entreprise de Beauharnois, ne peuvent être condamnées avec trop d'énergie.

17. — M. James-B. Hunter, sous-ministre des Travaux Publics et M. Kenneth McKenzie Cameron, ingénieur-en-chef de ce ministère.

Ces deux haut fonctionnaires ont rendu témoignage. Le comité désire noter que leurs témoignages ne semble pas avoir été rendus de la façon qu'on pourrait l'attendre de fonctionnaries de l'Etat.

18.—Etat financier actuel.

Le bilan de la Beuharnois Corporation et de ses filiales, au 31 décembre 1930, portait:

(1) Capital social . . .	$ 1.800.000
(2) Dette fondée . .	$30.000.000
Total	$31.800.000
Actif net	$31.800.000

Cet actif comprend $11.357.888 formés comme suit: 10.000 unités de $100 chacune des membres du syndicat Beauharnois, soit un million de dollars moins $261.000 d'éléments d'actif acquis laissant $739.000; 2.000 unités pour la Sterling Corporation, soit $200.000, $4.750.000 payés aux membres du syndicat en décembre 1929, moins $2.500.000 pour éléments d'actif acquis, laissant une balance de $2.250.000.

Ces derniers représentants les profits des deux syndicats de Beauharnois. Il faut en déduire un million de dollars consacré à l'achat d'un million d'actions de la Beauharnois Corporation à $1 chacune, laissant un profit en espèce de $2.189.000.

L'actif comprend l'escompte de 10 pour cent sur l'émission de 30 millions d'obligations, soit trois millions de dollars; 770.000 actions clase A. de la Beauharnois Corporation, à $1 chacune; et l'achat par la Beauharnois Construction Co. de 8.000 actions de la Marquette Construction Company à $20 chacune, moins $40.000 pour le prix d'émission. Ces derniers chiffres représentent un total de $7.079.000.

Un état non-vérifié au 31 mai 1931, par comparaison avec le bilan du 31 décembre 1930, démontre que le compte de propriété a augmenté de $5.731.185, passant à un total de $34.550.002, comparativement à $28.768.816 dans l'autre bilan.

Le fonds roulant déposé entre les mains du Royal Trust avait diminué de $1.430.396 pour des paiements faits par la compagnie pour ses travaux. Le total de l'argent en caisse avait diminué de $113.857.

Une emprunt bancaire de $3.500.000 garanti par des obligations de la Beauharnois Light Heat and Power Company au total de $250.000 et faisant partie d'une émission de $20.000.000 autorisée le 15 janvier 1931 à titre temporaire. Le total des emprunts bancaires est actuellement de $6.000.000, déclare M. Griffith, et cette somme est garantie hypothécairement par $9.000.000 des obligations susdites.

3.—L'intérêt accru sur les obligations a été diminué de $150.000 ce qui veut dire qu'étant doné l'accroissement mensuel d'intérêt au taux de $150.000 à compter du 31 décembre 1930 au 31 mai 1931. Il a été payé $900.000 d'intérêt sur obligations. Les comptes payables divers ont augmenté de $881.770.75 ce qui en porte le grand total au chiffre de $1.355.252.35.

4.—Au moment actuel, les promoteurs du Projet de Beauharnois concernant la mise en exploitation de ces grandes ressources naturelles se trouvent remboursés de tous les fonds qu'ils avaient avancés, en plus de quoi ils ont reçu $2.189.000 comptant et 1.000.000 d'actions communes, catégorie A. lesquels ont pu valoir à un moment donné sur le marché $17.000.000, et vaudraient à la cote actuelle de $4 une somme de $4.000.000. Ce profit au comptant a été touché à même le produit d'emprunts réalisés par la Beauharnois Power Corporation Ltd au moyen de la vente de ses obligations.

5.—Selon M. Henry, pour compléter l'entreprise au point de produire 500.000 c. v., il sera nécessaire d'émettre de nouvelles émissions d'obligation au total de $46.000.000. Ceci fait, l'entreprise aurait été bâtie entièrement au moyen d'emprunts, les promoteurs détenant le contrôle au moyen de $1.620.000 actions de la catégorie A sur un total de 1.799.995, ainsi que des 5 Actions préférentielles d'Administrateurs assurant pour 10 ans à leurs détenteurs le contrôle pratique des affaires de la Compagnie, le tout sans aucun déboursé de leur part.

VOTRE COMITE RECOMMANDE:

1. Que dans la mesure de ses pouvoirs le Parlement du Canada prenne action, sans préjudice aux droits de la Province de Québec, afin d'assurer la réalisation de ce projet de façon à servir les meilleurs intérêts du peuple canadien.
2. Que dans l'éventualité où les droits du Dominion entreraient en conflit avec ceux de la Province de Québec, on fasse tout son possible pour en arriver à une entente satisfaisante, de sorte que le propet ne soit pas compromis par des retards.
3. Que les précautions voulues soient prises pour la préservation des droits de la navigation et le maintien de la formelle juridiction du Parlement sur ceux-ci.
4. Que les instructions au Comité, les rapports de celui-ci, les procès-verbaux de ses séances et des témoignages reçus par lui, de même que les documents annexés soient imprimés en appendice aux Procès-verbaux de la Chambre.
5. Qu'une copie du présent Rapport soit remise au Président du Sénat pour l'information de cette Chambre.
6. Que ceux des documents déposés qui n'auraient pas été inclus dans le Rapport et ne font pas partie de dossiers de ministères, soient copiés d'après l'original, lequel sera retourné à la personne ayant produit les dits documents.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. Gordon,
Président.

ANGERS, Qué.

Le 7 juillet dernier en l'église de Perkins avait lieu le mariage de M. Félix Plouffe, fils de M. et Mme Delphise Plouffe, de Angers, et Mlle Marie-Louise Nadon, fille de M. et Mme Harmisdas Nadon, de Perkins. La mariée portait une toilette de georgette blanche, souliers et bas blancs, et panama blanc; son bouquet se composait de roses et muguets. Le dîner et le souper furent servis chez le père de la mariée. Les deux pères étaient témoins. Ont pris part à la noce, M. et Mme Hormisdas Nadon, Delphis Plouffe, MM. E. et P. Nadon, A. Nadon, M. et Mme H. Joanis, N. Hamel, J. Allaine, P. Patrie, E. Hébert, M. Dumoulin, R. Mainville A. Plouffe, L. Durocher, E. Voyer, O. Allaire, A. Plouffe, H. Maisonneuve, W. Mineau, T. Mongeon; pour la veillée se sont rendus pour prendre part à la noce, MM. J. X. et O. J. Durocher.

Radio - Concerts

Mercredi, 29 juillet

LES BONS NUMEROS

7.45—Réseau NBC (WJZ): Robert L. Ripley.
Réseau COLUMBIA: Heure Camel; Morton Downey; Tony Wons; orchestre Renard.
Réseau COLUMBIA: Orchestre.
8.30—Réseau NBC (WEAF): Concert Mobiloil.
9.00—Réseau NBC (WJZ): The First Nighter.
9.30—Réseau NBC (WEAF): Concert Palmolive; dir. Erno Rapee.
Rés. COLUMBIA: Eno Crime Club.
Réseau NBC (Central): Fanfare Goldman.
10.30—Réseau NBC (WEAF): Programme Coca Cola. Luckner.
11.15—Réseau CBS (WEAF): Orchestre
Rés. COLUMBIA: Heure Nit Wit.

POSTES CANADIENS

CNRO—OTTAWA—600-500

10.30—Programme de disques.
11.00—Heure exacte Tavannes; disques.
2.57—Heure exacte de l'Observatoire.
3.00—Programme de disques.
4.30—Pronostics du Ministère de l'A-
5.00—Disques.
5.30—Heure exacte Tavannes, l'oncle Dick.
5.45—Les marchés en français et en anglais, (local et réseau)
6.15—Disques.
7.00—Ensemble de concert du Château Laurier.

CKAC—MONTREAL—725-411

5.00—Orchestre Ritz-Carlton.
5.30—Orchestre Casino.
5.45—Causerie.
6.00—Marchés.
6.30—Concert en do majeur.
7.00—Heure exacte; Antoine Maurice, pianiste aveugle.
7.15—Chocco Yeast.
7.30—Baseball; orchestre.
7.45—Programme Clark.
8.00—Questionnaire Montrose; orchestre.
8.30—Concert de fanfare.
10.00—Connie Boswell (CBS)
10.15—Rhythm Choristers (CBS)
10.30—Programme Nit Wit.
11.00—Orchestre de Jack Denny.

CFCF—MONTREAL—291.3

6.00—Heure du Crépuscule.
6.45—Bourse.
6.58—Lynn Canadian.
7.00—Amos 'n' Andy.
7.15—Chansons.
7.30—Chant et musique (NBC)
7.45—Orchestre Mont-Royal.
8.00—Spécial Listerine: Bobby Jones (NBC).
8.15—Résultats de Baseball.
8.17—Orchestre Mont-Royal.
9.00—Studio.
9.30—Nouvelle en musique.
10.00—Programme Illustration.
10.15—Studio.
10.30—Programme Coca Cola.
11.00—La voix du radio (NBC)
11.15—Sleepy Time.
11.30—Heure exacte.

POSTES DU CENTRE

KYW—CHICAGO—1020-294

6.30—L'oncle Bob; orchestre Canton.
7.30—Orchestre Terrace.
8.00—Orchestre Congress.
8.30—Réseaux NBC-WEAF.
9.30—Orchestre McCoy.
10.00—Orchestre Paul Whiteman.
11.00—Globe-trotteur; "State Street".
11.30—Orchestre Canton.
12.00—Musique de danse (2 hres)

WBBM—CHICAGO—770-389

6.45—Réseau CBS; revue sportive.
7.30—Réseau CBS.
7.45—Pianiste.
8.15—Mike et Herman; orchestre Gendron.
8.45—Réseau CBS.
9.00—Orchestre Philco.
10.00—Orchestre Garber.
10.15—Romance des pur-sang.
10.30—Od et Ol.
10.45—Romance.
12.30—Autour de la ville (2 hres)

WGN—CHICAGO—720-416

7.15—Chant.
7.30—Diner dansant.
7.45—Harold Teen; orchestre WGN.
8.00—Les 5 Affamés; Oncle Watt.
9.30—Réseaux NBC-WEAF et WJZ.
11.00—Tribune du lendemain.
11.10—Réseau NBC-WEAF.
11.30—Orchestre Herbie Kay.
12.00—Orchestre Burnett.
12.30—Orchestre Donahue et Ellington.

WMAQ—CHICAGO—670-447

6.00—Programme Topsy Turvy; pianiste.
7.00—Programme Chevrolet.
7.45—Réseau CBS.
8.45—Nouvelles du jour.
9.00—Réseau CBS.
10.00—Orchestre
10.15—Réseau CBS.
10.45—Mark et Germaine.
11.00—Amos 'n' Andy.
11.15—Réseau CBS.
11.30—Dan et Sylvia.
11.45—Orchestre Via Lago.

WLW—CINCINNATI—700-428

6.45—Réseau NBC-WJZ.
7.15—Spécial WLW.
7.30—Réseau NBC-WJZ.
8.00—Résultats du baseball; Seger Ellis.
8.15—Orchestre Ruskin.
8.30—Réseau NBC-WJZ.
9.00—Buddy Boys.
9.30—Réseau NBC-WJZ.
10.30—Musique novalesque.
11.00—Orchestre Castle Farm.
11.30—Variété; sports.
12.00—Orchestre Fuller.
12.30—Moon River.
1.00—Orchestre Gibson.
1.30—Orchestre Castle Farm.

POSTES DE L'EST

WKBW—BUFFALO—1460-205

6.00—"Happiness House".
6.30—Réseau CBS; studio.
7.30—Studio; Les Cinq Affamés.
8.00—Entertainers; réseau CBS.
8.30—John D. Wells; ténor.
9.00—Réseau Columbia (2¼ hres)
11.15—Nouvelles; orchestre de danse; réseau CBS.

WGR—BUFFALO—550-545

6.00—Nouvelles; réseau CBS.
6.30—Le joyeux chez-nous; colonne sportive.
7.00—Réseau CBS.
8.15—"Blues".
8.30—Réseau CBS.
9.00—Concert BBC.
9.30—Programme musical.
10.00—"La famille d'en face".
10.15—Quatuor; les Commèreurs.
11.00—Orchestre Alhambra.

WTIC—HARTFORD—1060-282.8

6.30—Orchestre Diamond.
7.00—Ilima Islanders.
7.10—Baseball.
7.15—Moments musicaux (NBC)
7.30—Les Horlogers.
7.45—Orchestre.
8.00—"Songland".
8.30—Orchestre Mobiloil.
9.00—Champion de Golf.
9.30—Heure Palmolive.
10.30—Notes sportives (NBC)
11.00—Pronostics; bulletins.
11.05—Ilima Islanders et Merry Medcaps.

WOR—NEWARK—710-422

6.00—L'oncle Don; causerie sportive.
7.15—Croquis.
7.45—Barefoot trail.
8.00—Orchestre Philco.
8.30—Lively Boys.
8.45—Margaret Anglin.
10.00—Orchestre Wagner; Roy Smeck.
10.45—Globe Trotter.
11.00—Herbert Serenaders; rayons de lune.

WABC—NEW-YORK—860-349
(Réseau Columbia)

6.00—Bill Schudt.
6.15—Orchestre Vinegar's Barn.
6.45—Bird and Vash.
7.00—Kate Smith; Dennis King.
7.45—Quart d'heure Camel.
8.00—Fanfare Arthur Pryor.
8.15—Programme Barbasol.
8.30—Symphonic Barlow.
8.45—Chasseurs d'ennui.
9.00—Train rapide Gold Medal.
9.30—Eno Crime Club.
10.00—Connie Boswell.
10.30—Nit Wits.
11.00—Orchestre Carpenter.
11.30—Orchestre Osborne.
12.00—Organiste; orchestre Ben Bernie.

WEAF—NEW-YORK—660-454
(Réseau NBC)

6.00—Musique en dinant.
6.45—Stebbins Boys.
7.00—Little Jack Little.
7.30—Lee Morse.
7.45—The Goldbergs.
8.00—Spécial.
8.15—Pianiste. Rapee.
8.30—Concert Mobiloil.
9.00—Programme Halsey Stuart. Rapee.
9.30—Heure Palmolive; orchestre Haenschen.
10.30—Programme Coca Cola; orchestre à cordes.
11.00—Nouvelles; Nellie Revell.
11.15—Orchestre Lopez.
12.00—Les Continentaux.
12.30—Orchestre Palais d'or.

WJZ—NEW-YORK—760-394
(Réseau NBC)

6.00—Orchestre Van Steeden.
6.45—Literary Digest; Lowell Thomas.
7.00—Amos 'n' Andy.
7.15—Les Amuseurs.
7.30—Phil Cook.
7.45—Robert M. Ripley.
8.00—Au temps des roses.
8.30—Jack Frost.
9.00—"First Nighter".
9.30—Fanfare Goldman.
10.30—Clara, Lu et Em.
10.45—Soir à Paris.
11.00—Musique de rêverie.
11.30—Chansons de son pays.
12.00—Orchestre Henry.
12.30—Orchestre Pollack.

L'eczéma formait de minuscules cloches d'eau. Soulagée par Cuticura

"L'eczéma se développa sur mon cou. Il commença par une sensation de démangeaison sous la peau puis sortit en éruptions. Il forma de minuscules cloches d'eau lesquelles étaient très démangeantes et sensibles. Après quelque temps les cloches crevaient et une substance aqueuse s'en échappait. La démangeaison empirait la nuit quand mon corps se réchauffait, et je demeurais parfois éveillée la moitié de la nuit.

"Ma mère me conseilla le savon et l'onguent Cuticura et j'en achetai. Dans environ trois mois je fus complètement soulagée, après avoir utilisé deux morceaux de savon et une boîte d'onguent." (Signé) Mlle Betty Fraser, Chancellor, Alta.

Savon 25c. Onguent 25 et 50c. Talc 25c. En vente partout. Echantillon de chacun gratis. S'adresser aux Dépositaires Canadiens: J. T. Wait Company Limited, Montréal.

Vaporisant le Plus Economique qu'on puisse Acheter

Eprouvé au Laboratoire — Le plus puissant

FLY-TOX

Fait au Canada

Prend moins pour détruire — Le plus sûr, la mort la plus rapide aux mouches, maringouins, coquerelles, punaises rouges, fourmis, mites.

LE PLUS POPULAIRE DANS TOUT L'UNIVERS

Vous pouvez faire cesser cette

FIÈVRE DES FOINS

ou cet asthme d'été! Avant qu'ils ne commencent, prenez les CAPSULES RAZ-MAH inoffensives. Soulagement après l'emploi d'une boîte de $1, ou votre argent remboursé. Merveilleux!

141P

RAZ-MAH

Faites amis avec plus de $ $ $

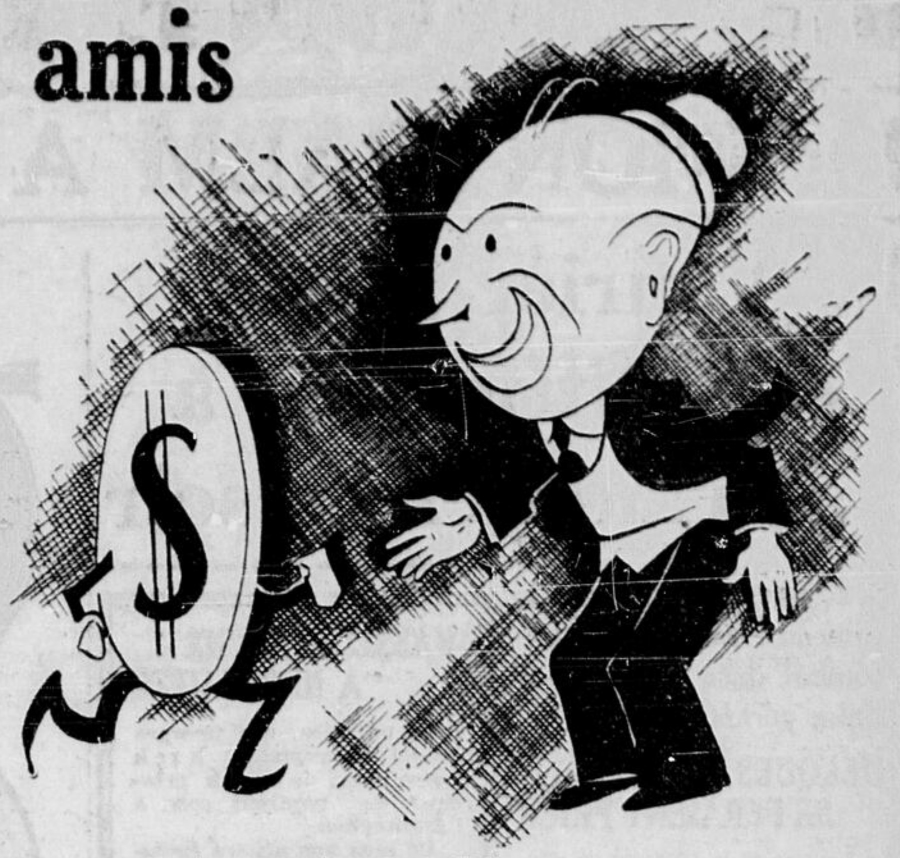

Profitez des occasions offertes par

LA MAISON

J. B. LEFEBVRE

Prop. des MONTREAL SHOE STORES

Voyez les quelques item ci-dessous en vente

Jeudi, Vendredi, Samedi et Lundi

Ce sont des valeurs comme celles-ci qui attireront des centaines de clients qui seront heureux de répéter leurs triomphes d'économies...

COMMANDE PAR MALLE

Nous remplirons toute commande par la malle pourvu qu'elle soit accompagnée d'un chèque accepté payable au pair ou d'un mandat de poste. — Nos prix étant coupés au plus bas il nous est impossible de payer le coût du transport. Veuillez donc adresser à 270, RUE DALHOUSIE, OTTAWA, et y inclure 15 centins par article pour frais de malle.

Beaux Souliers Pour Garçons

Souliers lacés, pour garçons. Cuir noir ou brun. Semelles de cuir et talons de caoutchouc. Une très belle valeur. Pointures 8 à 10½. Une valeur de $1.50. En vente au bas prix de

99c

Supports d'Arches

Pourquoi souffrir de faiblesse du pied quand il est si facile de soulager vos arches au moyen de ces supports.

Faits de cuir et d'argent plaqué de la meilleure qualité. Satisfaction garantie avec chaque paire. Une valeur de $2.00.

Voici une véritable occasion au prix réduit de

99c

Surgical Arch

Pour Fillettes Et Enfants

Voici une splendide valeur. Sandales à une lanière choix de cuir noir ou brun de bonne qualité. Semelles flexibles et talons de caoutchouc.

Pointures de 5 à 10 et de 11 à 2.

Une valeur de 90c. Notre prix réduit de la vente,

49c

BOTTINES DE SPORT OU DE TRAVAIL

Bottines Blucher d'une valeur hors de l'ordinaire, faites de cuir noir. Semelles flexibles très durables. Talons de caoutchouc.

Pointures de 6 à 11

Valeur régulière, $3.00

Une merveilleuse valeur au bas prix de

$1.69

CHAUSSURES DE COURSES

Chaussures de course, en toile brune de première qualité, pour hommes et garçons.

Pointures de 1 à 5 pour garçons et de 6 à 10 pour hommes

Une valeur de $1.00. Prix de la vente chez J. B. LEFEBVRE.

59c

SOULIERS POUR FILLETTES

C'est le soulier de sport à la mode pour l'été. Empeigne et quartier beige avec bout de nuance foncée.

Style à lacets des plus agréables. Semelles de caoutchouc très confortables.

Pointures de 11 à 2

Une valeur de $3.00. Votre chance au bas prix de

$1.19

Avis — Nous prions nos clients d'adresser à M. J. B. LEFEBVRE, personnellement, à 124, rue St-Paul Ouest, Montréal, tout cas d'incivilité de la part de notre personnel.

27 Magasins

LA MAISON

J.B.Lefebvre

Propriétaire des MONTREAL SHOE STORES

Montréal
Ottawa
Verdun
Lachine
Québec
Sherbrooke
Tr.-Rivières

270, rue Dalhousie

Angle de la rue Murray

Téléphone: Rideau 7297

LE TRÔNE DU CIRQUE DE CROSSE EN JEU

LE MONTCALM A SUCCOMBÉ—LA NATIONALE SE RÉORGANISE

Le Laurier aurait des difficultés à surmonter ce soir

Les Rouges disputeront le trône au Madison dans un combat décisif. — Les deux gérants confiants.

QUELQUES ÉTOILES SE FERAIENT PRIER

Le Laurier et le Madison se disputent ce soir la première place dans la ligue de crosse de la Cité. Ce sera, selon toute apparence, une affaire émouvante, car les deux troupes disposent de brillants ouvriers de réputation établie.

René Barrette a une grande confiance dans la valeur de ses routiers et ce n'est pas sans raison, puisque la troupe, après de vilains débuts, a fait un gain sensationnel jusqu'à ce qu'elle s'installe sur le trône.

De son côté, la direction du Laurier, fière des nombreux succès de ses acolytes, envisage l'avenir sous de riantes couleurs.

DES RUMEURS

Il y a cependant une ombre au tableau. La rumeur circule en effet que plusieurs étoiles du Laurier manqueront à l'appel.

"Si vous constatez ce soir que nous sommes privés des services de quelques joueurs, disait mardi au "Droit" un vieux directeur de l'équipe rouge, sachez que nous avons des difficultés à surmonter, difficultés étranges, parce qu'il nous est impossible de faire entendre raison aux récalcitrants."

Espérons que ces rumeurs ne sont pas fondées. La basse ville a les yeux sur la Laurier: personne de ses joueurs ne faillira à la tâche.

La balle va au jeu à 7 h. précises sous les ordres de MM. Wash Pelletier et Clint Benedict.

LES COURSES A HAMILTON

LES COULEURS DE SEAGRAM PORTEES DEUX FOIS A LA VICTOIRE A L'OUVERTURE DU MEETING.

HAMILTON. — Voici les résultats des courses disputées mardi à l'ouverture du meeting local:

Première Course

1—Marvina, Fisher, $5.00, 3.85, 2.45; 2—Wise Seller, Mann, $4.90, 3.30; 3—Felaxe, Léger, $2.60. Temps, 1.07 1-5 pour cinq furlongs et demi.

Deuxième Course

1—Allanah, Louman, $8.00, 4.70, 3.35; 2—Voltear; Cleverley, $23.90, 18.85; 3—Princely Attention, Aimers, $4.45. Temps, 1.19 1-5 pour six furlongs et demi.

Troisième Course

1—Castaway, Aimers, $13.65, 7.80, 3.90; 2—Brooksie, Fischer, $6.05, 3.20; 3—Anchor Light, Cleverley, $3.70. Temps, 1.19 pour six furlongs et demi.

Quatrième Course

1—Solace Léger, $6.40, 3.10, 2.95; 2—Judge Bartlett, Aimers, $2.75, 2.80; 3—Bud Brown, Fischer, $5.65. Temps, 1.45 4-5 pour un mille 1/16.

Cinquième Course

1—Shorelint, Aimers, $7.90, 4.05, 2.70; 2—Almond, Quackenbush, $5.45, 3.40; 3—Kingsway, Mann, $2.70. Temps, 1.19 1-5 pour six furlongs et demi.

Sixième Course

1—Sweet Sentiment, Léger, $4.35, 3.70, 3.65; 2—Fairdale, Mann, $4.65, 3.80; 3—Very High, Quackenbush, $4.50. Temps, 1.46 1-5 pour un mille 1/16.

Septième Course

1—Fire Brigade, Rose, $8.45, 3.95, 3.45; 2—Wandering Gold, Pollard, $5.15, 3.10; 3—Old Times, Haines, $3.20. Temps, 1.47 2-5 pour un mille 1/16 sur le turf.

LES COURSES AU PARC KENILWORTH

UN SEUL FAVORI FAIT LE NECESSAIRE. — LE TALENT ENCAISSE UNE VILAINE GIFLE.

WINDSOR. — Voici les résultats des courses de mardi à Kenilworth:

Première Course

1—Spring Steel, Riley, $10.75, 8.05, 5.35; 2—Pneum Phenh, Lyons, $15.65, 8.60; 3—Ladfield, Gwynne, $22.65. Temps, 1.07 pour cinq furlongs et demi.

Deuxième Course

1—Lady McNeill, Ralls, $3.35, 2.85, 2.60; 2—Moden, Magner, $3.50, 2.85; 3—Rippling, Riley, $2.90. Temps, 1.12 3-5 pour six furlongs.

Troisième Course

1—Salisbury, Canfield, $9.75, 3.70, 3.30; 2—Sam Cole, Yerrat, $3.00, 2.70; 3—Sailor Maid, Wells, $6.70. Temps, 1.12 4-5 pour six furlongs.

Quatrième Course

1—Stephanus, Ralls, $25.60, 10.00, 4.35; 2—Club, Riley, $3.80, 2.95; 3—Blue Canopy, Ford, $3.60. Temps, 1.13 1-5 pour six furlongs.

Cinquième Course

1—Maximum, Ralls, $10.60, 4.20, 2.55; 2—March Mystic, Canfield, $3.20, 2.50; 3—Your Flag, Magner, $2.75. Temps, 1.12 3-5 pour six furlongs.

Sixième Course

1—Fair Margery, Paradis, $41.70, 13.35, 7.90; 2—Theone, Wells, $12.50, 6.95; 3—Keydet, Gwynne, $16.70. Temps, 1.54 pour un mille et un furlong.

Septième Course

1—Thunderstruck, Yerrat, $40.90, 16.75, 4.85; 2—Isostasy, Ralls, $6.40, 3.30; 3—Camp Parole, Riley, $2.50. Temps, 1.44 1-5 pour un mille et 70 verges.

Succès du Carillon

Le Hull-Carillon a battu le Petch, d'Ottawa, par 8 à 5, dans une exhibition donnée mardi soir au parc Flora.

Vendredi soir le Carillon s'attaque au club Ouellette.

VASSEL MATCHÉ A NICK LUTZE

On annonce que Georges Vassel rencontrera Nick Lutze dans le match principal de vendredi soir à l'Auditorium.

Ce sera une affaire émouvante.

LES PARTIES DES LIGUES MAJEURES

LES MACKS PASSENT LE BATON AUX BROWNS.—CINCINNATI TRIOMPHE DE BROOKLYN.

Voici les résultats des parties de mardi dans les grandes ligues:

Ligue Américaine

A Boston:

Détroit . . . . 000 000 010—1 3 0

Boston . . . . 005 012 00x—8 8 1

Batteries: Whitehill et Grahowski; Lisenbee et Berry, Connolly.

A Washington:

Cleveland . . . 100 000 000—1 6 0

Washington . . 110 050 01x—8 8 1

Batteries: C. Brown, Connally, Falk et Myatt; Jones et Spencer.

A New-York:

Chicago . . . 011 001 110—14 20 1

New-York . . . 200 036 100—12 13 3

Batteries: Thomas, Wehde, Frasier et Grube; Pennock, Ruffing, Gomez, Weaver et Dickey.

A Philadelphie:

St-Louis . . . 000 000 120—3 9 3

Phialdelphie. . 100 010 13x—6 9 1

Batteries: Hébert, Kimsey et Bengough; Earnshaw, Grove et Cochrane.

Ligue Nationale

A Chicago:

Philadelphie. . 020 001 000—3 7 1

Chicago . . . . 010 020 03x—6 7 0

Batteries: Collins et McCurdy; Root et Hemsley.

A Pittsburg:

New-York . . . 000 010 221—6 14 2

Pittsburg . . . 000 200 000—2 11 0

Batteries: Hubbell et Hogan, O'Farrell; Brame, Spencer et Phillips.

A Cincinnati:

Brooklyn . . . 001 000 201—4 12 1

Cincinnati . . . 003 010 001—5 13 0

Batteries: Clark, Luque, Thurston et Lombardi; Lucas, Frey et Sukeforth.

A St-Louis:

Boston . . . . 000 000 000—0 8 1

St-Louis . . . . 000 000 01x—1 6 1

Batteries: Zachary et Spohrer; Haines et Wilson, Mancuso.

LEBLANC ESSUIE UNE AUTRE PRUNE

LE B.B.-MOLSON TRIOMPHE DANS LA REPRISE DE LA JOUTE NULLE DE LUNDI.

Le B.B.-Molson reste plus solide que jamais au premier crochet de la ligue Commerciale de Hull. Il a consolidé ses positions grâce à la victoire de 11 à 9 qu'il a remportée mardi sur le club Leblanc, dans la reprise de la joute nulle de lundi soir.

Un ralliement de six points à la quatrième période a bâclé les affaires malgré la ruée finale des gars d'Aldona.

Desjardins fut le héros de la soirée au bâton avec un double et trois simples à son crédit. Poirier suivit de près avec un double, deux simples et trois points sur sa liste.

Myre tapa un circuit et un simple et compta trois points.

Il n'y a pas de joute ce soir, la ligue ne se remettant à l'oeuvre que vendredi.

Voici le résultat officiel:

CLUB LEBLANC

	AB	R	H	PO	A	E
Potvin, c-a	4	1	2	0	0	1
Laramée, 2b	3	1	1	2	3	0
Cholette, cg	4	0	0	2	0	0
Barnabé, c-a	4	1	1	2	3	2
Myre, cd	4	3	2	0	0	0
Nadon, lanc.	2	1	0	0	1	0
Fournier, lanc.	2	1	1	0	1	0
Guertin, 3b	4	1	1	3	3	1
Renaud, rec.	2	0	0	6	2	0
Papillon, 1b	4	0	1	6	0	0
Deschamp	1	0	0	0	0	0
Totaux	39	9	9	21	13	4

B.B.-MOLSON

	AB	R	H	PO	A	E
Desjardins, c-a	5	2	4	1	5	1
G. Lesage, rec.	5	0	0	3	1	0
Charbonneau, 2b	5	1	1	1	3	0
P. Lesage, 3b	4	1	1	0	3	0
Thibeault, cd	4	1	1	2	0	1
Cole, cg, lanc.	4	1	1	0	0	0
Poirier, 1b	4	3	3	11	0	0
Thibodeau, cc	2	2	1	2	0	1
Groulx, lanc.	2	0	0	0	0	0
Leduc, cg	1	0	0	1	0	0
Totaux	36	11	12	21	12	3

Par manche:

B.B.-Molson . . . 122 600 0—11 12 3

Leblanc . . . . 400 041 0— 9 9 4

RESUME

Circuit, Myre. Deux buts, Desjardins, Charbonneau, Poirier. Sacrifices, Potvin, Cholette, Nadon, Desjardins, G Lesage, Thibault. Buts volés, Fournier, Guertin, P. Lesage, Poirier, Leduc. Retirés par Groulx 1, Cole 3, Nadon 3, Fournier 4. Buts sur balles, de Groulx 1, Cole 1, Nadon 2, Fournier 1. Mauvais services, Nadon 2. Laissés, B.B.-Molson 7; Leblanc 5. Durée, 1 h. 30. Arbitres, Evraire et R. Caron.

Record de Smithers

Wally Smithers, professionnel adjoint du Royal Ottawa, a réussi un magnifique pointage de 64 au Royal Ottawa, dans une partie su'il jouait avec Lorne Chamberlain et Melville Rogers.

Le pair de ce club est de 71.

LES FRAPPEURS

	P	AB	Pts	C	Moy
Ruth, Yanks	87	319	90	123	.386
Simmons, Athl	99	402	83	152	.378
Webb, Red Sox	92	357	69	132	.370
Grimm, Cubs	88	315	41	110	.349
Hendrick, Reds	80	304	47	106	.349
Davis, Phillies	78	249	19	86	.346

LA FRANCE RÈGNE SUR LES COURTS

La France garde la coupe Davis. No 1—HENRI COCHET, champion du monde qui a battu FRED PERRY d'Angleterre, dans le match décisif; No 2—JEAN BOROTRA, dont la tenue a laissé quelque peu à désirer; No 3—FRED PERRY, étoile anglaise, battu par COCHET dans le match final. No 4—BUNNY AUSTIN, le meilleur du clan britannique.

L'AVANCE DES PATRIOTES EST ENFIN STOPPÉE

LE SHAMROCK PROFITE DE LEURS EREURS COUTEUSES POUR OBTENIR UNE VICTOIRE FACILE.

Le Shamrock a mis un terme à la marche victorieuse du Montcalm dans la ligue de balle molle de la Cité.

Les Patriotes, privés des services de Claude et de Lacombe jusqu'à la septième période, forcés de jouer sans Goderre après la strophe initiale et victimes de nombreuses erreurs, ont succombé, au pointage de 10 à 3.

Lyn Johnson retira dix hommes au bâton et n'accorda que sept coups, mais il n'eut pas de ses confrères l'appui qu'il méritait.

ALIGNEMENTS

SHAMROCK: Lachance, cg; Quinn, c-a; O'Neill, 1b; Cafferty, rec; Mulrooney, cc; Imbro, 2b; Moor, lanc; Fallis, 3b; Lloyd, cd

MONTCALM: St-Amand, cc; Goderre, rec; Bellemare, 2b; A. Potvin, 3b et rec; L. Johnson, l.; S. Aubin, c-a; Valiquette, 1b; C. Johnson, cg; E. Johnson, cd; R. Baizana, cd et 3b; Claude, 3b à la 1re; Lacombe, cg à la 7e.

Par manche:

Shamrock . . . 020 010 7-10 7 3

Montcalm. . . 100 011 0- 3 7 10

RESUME

Circuit: O'Neil. Retirés par Johnson, 10; par Moore, 5. Buts sur balles de Johnson, 3; de Moore, 0. Mauvais services: Johnson, 1; Moore, 3. Durée, 1 h. 15. Arbitres: MM. Case et O. Lépine.

LE FORESTIER A PRIS LE TITRE

LES MUTUALISTES FONT LA BARBE AU HULL-GAIETE DANS LA SERIE DECISIVE.

Le Forestier a enlevé le championnat de la première demie dans la ligue Indépendante de Hull. Il a mérité cet honneur par suite de sa deuxième victoire consécutive sur le Hull-Gaiété dans le match décisif disputé mardi soir au parc Flora.

Vic Dorning, lanceur des Mutualistes, brilla d'un vif éclat: il retira neuf hommes au bâton, frappa l'unique circuit de la joute et n'accorda que sept coups éparpillés pour triompher, au pointage de 11—3.

A. Lalonde et L. Fournier ont aussi brillé d'un vif éclat pour les vainqueurs. D. Savard et Ludger Fournier tapèrent chacun deux coups chez le Gaiété.

Voici le résultat officiel:

HULL-GAIETE

	AB	R	H	PO	A	E
R. Bélanger, cg	2	1	0	1	0	0
A. Fortin, 1b	3	1	1	4	0	1
Lagacé, 2b	3	0	1	2	0	0
A. Pilon, 3b	3	0	0	1	0	2
D. Savard, c-a	3	1	2	2	0	0
Lud. Fournier, rec.	3	0	2	4	1	0
F. Demers, cc	3	0	1	1	0	0
V. Thibert, lanc.	3	0	0	1	1	0
A. Thibert, cd	3	0	0	2	1	0
Totaux	26	3	7	18	3	3

FORESTIER

	AB	R	H	PO	A	E
E. Tremblay, 3b	4	1	2	2	0	0
A. Renaud, c-a	4	0	1	1	3	0
L. Fournier, cd	4	2	3	0	0	0
J. Tremblay, 2b	4	1	2	1	1	1
R. Dupuis, rec.	3	0	2	0	1	0
R. Marcil, 1b	4	1	2	7	0	0
A. Lalonde, cc	4	3	3	2	0	0
D. Marcil, cg	2	1	1	0	0	0
V. Dorning, lanc.	3	1	0	8	2	0
Totaux	32	11	15	21	9	1

Par manche:

Hull-Gaieté . . . . 300 000 0— 3 7 3

Forestier . . . . . 113 141 x—11 15 1

RESUME

Circuits, Dorning. Trois buts, J Tremblay, E. Tremblay, L. Fournier. Deux buts, D. Savard, J. Tremblay, D. Marcil, R. Marcil. Sacrifices, A Renaud, R. Dupuis, P. Lagacé. Buts volés, D. Savard, E. Tremblay, R. Dupuis, A. Lalonde, 3. Retirés par Dorning 9, Thibert 1. Buts sur balles de Dorning 1, V. Thibert 2. Laissés, Gaieté 3; Forestier 5. Dprée, 1 h. 5 m. Arbitres, M. Billey et M. Girouard.

UNE SURPRISE AU TOURNOI DE TENNIS

MLLE BURRETT ELIMINEE DU CONCOURS NATIONAL.

VANCOUVER - Mme Rose de Vancouver a causé la première surprise du tournoi de tennis canadien lorsqu'elle battit en deuxième série Mlle Jeanne Burritt de Toronto, par 6-3, 6-4.

Chez les hommes, Marcel Rainville, John Murio, Gilbert Nunns, Mel Granga, Henry Prusoff et Jack Wright passèrent à la ronde suivante.

MONETTE VAINQUEUR

Le club A.-W. Monette de Hull a pris la mesure du R-100 de la Gatineau, au pointage de 10 à 9, dans une intéressante exhibition de balle molle qui eut lieu mardi soir au pac Dupuis.

LA NATIONALE VEUT SE DONNER UN AUTRE CONSEIL

La ligue Nationale sera probablement réorganisée sur de nouvelles bases à une assemblée des gérants et capitaines de clubs qui aura lieu jeudi soir chez M. O. Paiement, gérant du Hull-Carillon.

A cette assemblée à laquelle tous les clubs actuels participeront on se propose d'élire un nouveau conseil, afin de continuer les opérations harmonieusement.

Ceci veut dire que le président actuel serait éliminé du concours.

LA CÉDULE DES FERS A CHEVAL

LA CAMPAGNE HULLOISE SE TERMINE LE 23 AOUT. — TROIS CLUBS DANS LE DETAIL.

Voici la cédule qu'a dressée pour sa deuxième mi-saison la ligue de fers à cheval de Hull:—

JUILLET

Lundi, 27: Laurin vs Monette.
Mardi, 28: Belle Isle vs Gagnon.
Mercredi, 29: Gervais vs Tremblay.
Jeudi 30: Gagnon vs Monette.
Vendredi, 31: Laurin vs Gervais.

AOUT

Dimanche, 2: Tremblay vs Monette.
Dimanche, 2: Belle Isle vs Laurin.
Lundi, 3: Gagnon vs Gervais.
Mardi, 4: Laurin vs Tremblay.
Mercredi, 5: Belle Isle vs Monette.
Jeudi, 6: Gagnon vs Laurin.
Vendredi, 7: Tremblay vs Belle Isle.
Dimanche, 9: Gervais vs Monette.

Troisième Série

Dimanche, 9: Tremblay vs Gagnon.
Lundi, 10: Belle Isle vs Gervais.
Mardi, 11: Monette vs Laurin.
Mercredi, 12: Gagnon vs Belle Isle.
Jeudi, 13: Tremblay vs Gervais.
Vendredi, 14: Monette vs Gagnon.
Dimanche, 16: Gervais vs Laurin.
Dimanche 16: Monette vs Trmblay.
Lundi, 17: Laurin vs Blle Isle.
Mardi, 18: Gervais vs Gagnon.
Mercredi, 19: Termblay vs Laurin.
Jeudi, 20: Monette vs Belle Isle.
Vendredi, 21: Laurin vs Gagnon.
Dimanche, 23: Belle Isle vs Tremblay.
Dimanche, 23: Monette vs Gervais.

LE DETAIL

Les parties de Championnat seront jouées de la manière suivante: Les 2e et 3e clubs joueront 3 parties dans 5 et le gagnant de cette série jouera avec le club en tête de la ligue une série de 7 dans 10.

LE CLASSEMENT

LIGUE INDEPENDANTE

	G.	P.	Moy.
Royal	6	1	.857
C. A. C.	6	1	.857
Sénateurs	5	4	.556
Américains	3	5	.375
Ottawa-Est	1	6	.143
Hull	1	7	.125

PARTIE JEUDI

C. A. C. vs Américains.

LIGUE COMMERCIALE

	G.	P.	Moy.
B. B.-Molson	10	3	.769
Hudon Frères	9	4	.692
Grand Hôtel	7	6	.538
Brading	6	5	.545
Leblanc	6	7	.462
Blackburn	6	7	.462
Prog.-Boswell	5	9	.357
Lauzon	3	6	.333

CITE D'OTTAWA

	G.	P.	Moy.
Artilleurs	14	5	.737
LaSalle	11	8	.579
Davidson	9	11	.450
Rideau	5	15	.250

PARTIE JEUDI

La Salle vs Artilleurs.

LIGUE AMERICAINE

	G.	P.	Moy.
Philadelphie	72	26	.735
Washington	60	36	.625
ew-York	55	39	.585
Cleveland	45	51	.469
St-Louis	42	51	.452
Boston	37	57	.394
Chicago	36	57	.379
Détroit	35	63	.357

LIGUE NATIONALE

	G.	P.	Moy.
St-Louis	62	35	.639
Chicago	52	42	.553
New-York	50	41	.549
Brooklyn	52	46	.531
Boston	45	47	.489
Pittsburg	42	49	.462
Philadelphie	38	57	.400
Cincinnati	36	60	.375

LGUE INTERNATIONALE

	G.	P.	Moy.
Newark	61	43	.587
Montréal	60	44	.577
Rochester	58	46	.558
Baltimore	58	50	.537
Toronto	54	55	.495
Buffalo	45	60	.429
Reading	46	60	.429
Jersey-City	42	67	.385

PARTIE IMPORTANTE À L'ANGLESEA

Le Ste Anne et les Star Cleaners se disputent ce soir au carré Anglesea la troisième place dans la ligue de l'est-Ottawa. C'est pour les 7 heures.

Lyn Johnston et Blackburn travailleront pour les Saints, tandis que Craig et Torontow seront au poste pour le Star.

LA REPRISE DE LA CAMPAGNE

LES CLUBS HULL-GAIETE ET TIGRES INAUGURENT VENDREDI LA DEUXIEME SERIE INDEPENDANTE.

Voici l'échelle des joutes que la ligue Indépendante de Hull a dressée pour sa deuxième série.

JUILLET

31—Hull-Gaété vs Tigres.

AOUT

2—Roussel vs Pirates.
4—Forestier vs Tigres.
7—Hull-Gaété vs Forestier.
9—Tigres vs Pirates.
11—Forestier vs Roussel.
14—Forestier vs Pirates.
16—Tigres vs Roussel.
18—Hull-Gaété vs Pirates.
21—Hull-Gaété vs Roussel.

L'ANCÊTRE DU JEU DE GOLF

LES SUISSES PRATIQUENT UN SPORT DONT L'ORIGINE SE PERD DANS LA NUIT DES TEMPS.

L'ancêtre du jeu de golf d'aujourd'hui fut le jeu du "Hornussen". C'est le nom qui fut donné à un des jeux les plus caractéristiques de la vieille Helvétie, un jeu dont l'origine se perd, comme c'est son droit, dans la nuit des temps, et qui doit avoir donné naissance au jeu actuel des gens chics, le Golf. On lui a donné le nom de "hornussen" à cause du ronflement que produit la balle projetée dans l'espace de la même manière que le joueur de golf lance la sienne. Inutile de dire que le hornussen se joue entre montagnards en bras de chemise, chaussés de gros souliers à clous, aux mains calleuses et le corps trempé de sueur; le golf est plus aristocratique.

DE LONGS COUPS

Les règles du jeu n'ont pas changé depuis des siècles: il y a deux équipes de six joueurs au moins qui évoluent dans un champ ordinairement de 1,000 pieds de long sur 100 de large. Le camp qui envoie — un coup par équipier — cherche à lancer la balle, une balle en bois recouverte de caoutchouc, de deux centimètres de diamètre, le plus loin possible.

La balle est placée sur une espèce de tremplin haut de dix centimètres auédessous du sol; le joueur qui "sert" est armé d'une perche de six pieds, fait tourner cette perche au-dessus de sa tête pour frapper la balle avec une vitesse assez forte pour l'envoyer le plus loin possible, vrombissant comme un frelon à travers l'espace, on a vu une balle lancée à 990 pieds; c'est le record

Partie rude entre de vieux ennemis

MONTREAL.—Le Canadien a triomphé des Maroons, au pointage de 14 à 5, dans une partie de la ligue de crosse professionnelle jouée mardi soir.

Lionel Conacher et Nels Stewart furent bannis pour le reste de la joute après avoir fait leur frais avec l'arbitre.

POOR LAD GAGNE

GOODWOOD, ANG — Poor Lad à sir H. Cunliffe Owen a gagné la coupe des Commissaires, disputée mardi sur la distance de six furlangs.

Zanoff fut deuxième et Andover troisème.

BELLE VICTOIRE DE L'ANGLESEA

LA TROUPE DE LACHAINE PREND LA MESURE DU PUISSANT CLUB D'ALEX.

L'Anglesea du gérant Lachaine a triomphé du club Alex de la Gatineau, dans une intéressante exibition qui eut lieu ces jours-ci. Les vainqueurs tapèrent huit coups saufs et les Alexandrins 5.

Voici les alignements: —

ANGLESEA: — A. Lachance, cd; Dubé, 3b; W. Potvin, rec; E. Lachance, lanc; P. Charbonneau, cc et 1b; Morin, cc; Landriault, cg; St-Germain, c-a; H. Lacroix, 2b; Greenberg, 1b.

Alex : — St-Jean, rec; Pilon, lanc; Bélanger, 1b; Plouffe, 2b; B. Pilon, c-a; L. Charrette, 3b; Massie, Cg; Chartier, cc; Fortin, cd.

BELLE ISLE A ENCORE GAGNÉ

IL ENLEVE DEUX JOUTES A GAGNON —CHAMPAGNE REUSSIT 42 POINTS.

Voici les résultats des parties de mardi dans la ligue de fers à cheval de Hull:

Première Partie

Club Belle Isle: A. Champagne, 42 points, 5 cerceaux; H. Mantha, 8 points.

Club Gagnon: E. Lavigne, 15 points, 2 cerceaux; D. Raymond, 32 points, 3 cerceaux.

Belle Isle gagne, 50 à 47.

Deuxième Partie

Club Belle Isle: G. de la Rosbie, 16 points, un cerceau; L. St-Denis, 34 points, 7 cerceaux.

Club Gagnon: E. Gagnon, 23 points, 5 cerceaux; A. Gaudreau, 23 points, 4 cerceaux.

Belle Isle gagne, 50 à 46.

Troisième Partie

Club Belle Isle: E. Côté, 11 points; P. Larin, 10 points, un cerceau.

Club Gagnon: E. Scott, 23 p., 2 cerceaux; E. Gagnon, 27 points, 3 cerceaux.

Gagnon gagne, 50 à 21.

Belle Isle enlève deux parties.

Prochaine Partie

Ce soir: Gervais vs Tremblay.

LES RÉSULTATS À EMPIRE-CITY

UNE EPIDEMIE DE NEGLIGES AU CHAMP METROPOLITAIN — DEROUTE COMPLETE DES FAVORIS.

NEW-YORK : - Voici les résultats des courses de mardi à Empire:-

PREMIERE COURSE

1—Regula Bad Un, Kelsay, 6 à 1, 2-1, 4-5.
2—Portam, Workman, 3 à 1, au pair, 1-2.
3—Defier, Catrone, 4 à 5, 1-3,xx. Temps, 1.07 1-5 pour cinq furlongs et demi.

DEUXIEME COURSE

1—Donie, Catrone, 12 à 1,5-1,5-2.
2—Eager Play, D. Smith, 7 à 5,1-2, 1-4.
3—Goad, Workman, 7 à 2,7-5,7-10. Temps, 1.45 pour un mille et 70 verges.

TROISIEME COURSE

1—Emncipate, Callahan, 11 à 5,4-5, 2-5.
2—Real Flag, Burke, 16 à 5,6-5,3-5.
3—Axemby Stevens, 8 à 1, 3-1, 8-5. Temps, 1.01 3-5 pour cinq furlongs.

QUATRIEME COURSE

1—Air Liner, Studley, 15 à 1,6-1,3-1.
2—Misnomer, Curran, 15 à 1,6-1,3-1.
3—At Random, Greenwood, 20 à 1, 8-1,4-1. Temps 1.46 3-5 pour un mille et 70 verges.

CINQUIEME COURSE

1—Single Star, Workman, 9 à 2,6-5, 3-5.
2—The Gen, Barnes, 8 à 1,3-1,8-5.
3—Morhion, Decamillas, 4 à 5,1-3,xx. Temps, 1.10 2-5 pour six furlongs environ.

SIXIEME COURSE

1—Montauk, Decamillas, 15 à 1,4-1, 8-5.
2—Sancho, Groos, 4 à 1,7-5,7-10.
3—Optimus, Catrone, 9 à 2,8-5,4-5. Temps 1.48 3-5 pour un mille et 70 verges.

TQRONTO PERD AUX RED WINGS

Voici les résultats des parties de mardi dans la ligue Internationale:

A Newark:

Baltimore . . . 000 002 000—2 7 0

Newark . . . . 001 020 20x—5 11 0

Weaver, Smythe et Danning; Mamaux, Brennan et Hargreaves.

A Rochester:

Toronto. . . . 012 000 090—12 16 4

Rochester. . . 210 322 05x—15 19 4

Cantwell, Ogden et Stack; Bell, Judd et Florence, Jonnard.

A Jersey-City:

Reading . . . . 000 000 200—2 6 1

Jersey-City . . . 000 000 000—0 5 0

Van Alstyne et Legett; Perkins, Fullerton et Munn, Morrow.

A Buffalo:

Montréal, 12; Buffalo, 10.

ASS. AMÉRICAINE

St-Paul, 6; Milwaukee 1.
St-Paul, 13; Milwaukee, 5.
Kansas-City, 11; Minneapolis, 8.
Louisville, 8; Tolédo, 7.
Columbus, 6; Indianapolis, 4.
Indianapolis, 2; Columbus, 1.

ST-LOUIS VAINQUEUR

Le St-Louis a battu le Ste-Famille, par 15 à 12, dans une partie de la ligue Indépendante junior d'Ottawa qui eut lieu à Ottawa-est.

Paul Raymond arbitra à la satisfaction des deux clubs.

LEAFS GAGNENT

CORNWALL— Le Maple Leaf a battu Cornwall, par 9 à 4, dani une partie de la ligue de crosse professionnelle jouée ici mardi soir.

Les Billardistes ont remis une somme élevée à P. Gosselin

Les amateurs de la région ont fait leur généreuse part pour l'ami en détresse.

LA LISTE OFFICIELLE DES CONTRIBUTIONS

La ligue des Salles de billard a raison d'être fière du succès qu'elle a remporté lors de sa joute-bénéfice pour Paul Gosselin, le vaillant sportif frappé de cécité.

Grâce à la générosité des spectateurs, grâce aux souscriptions reçues de plusieurs citoyens, le comité de la ligue, composé de MM. Alp. Bertrand, D. Bertrand et E. Rocheleau, a remis à Gosselin le joli montant de $133.28.

C'est donc une nouvelle preuve de l'esprit sportif qui anime les gens de la localité.

LES CONTRIBUTIONS

Voici comment est reparti le montant:—

Collecte à la joute	$28.03
Billets de loterie	66.75
J.-B. Pharand	5.00
J.-A. Degré	2.00
E. Rocheleau	2.00

Dons d'un dollar—R. Hotte, E. Legault, M. Beaumont, P. Gervais, J.-H. Bourque, R. Desrochers, A. Dubois, Rod Renaud, Hor. Lavoie, R. Vaillancourt, R. Dalpé, Ed. Boudreault, L. Tessier, E. Davidson, O. Desmarchais, F. Laderoute, H. Malette, H. Dalpé, J.-A. Booth, A. Larose, O. Bélanger, L. Lefebvre, G. Viau, Diana Sweets, B. B. Amusements par le gérant O. Charbonneau, Alp. Bertrand, D. Paquin, Eug. Lapointe, E. Legault.

A. Lajoie, 50 sous.

AUTRES DONS

1 Cravate, offerte par Daoust et Degagné.

1 boite de cigares, offerte par la taverne Gaieté.

2 boites de cigares, offertes par le restaurant Flora.

1 balle fournie par la maison Soublière-Charrette d'Ottawa.

S. Landry a gagné le prix de $ tiré au sort.

LES CABOCHONS JOUENT JEUDI SOIR

C'est jeudi et non mercredi que les Cabochons de Hull envahissent Deschênes pour livrer combat au club de l'endroit.

Tous ceux qui veulent accompagner la troupe ou mettre leurs autos à sa disposition sont priés de se rendre chez Provost pour les 6 heures 30.

J. HALL FAIBLIT ET RIDEAU PERD

LE DAVIDSON RESTE SOLIDEMENT DANS LA COURSE AUX HONNEURS DE LA CITE.

Quand Jake Hall faiblit à la cinquième session le Davidson fit trois points pour battre le Rideau, au pointage de 5 à 2, dans une partie intéressante de la ligue de balle de la Cité jouée mardi soir au parc Lansdowne.

McKibbon lança avec entrain sous les couleurs du Davidson.

La prochaine joute a lieu jeudi soir entre le La Salle et les Artilleurs.

Voici le résultat officiel:

DAVIDSON

	AB.	R.	H.	Po.	A.	E.
Williams, c.f.	3	1	0	2	0	0
Morrison, rec.	4	1	1	8	3	0
E. Johnson, 1b.	3	1	1	12	1	0
Lambert, c.g.	4	0	1	1	0	1
Peterkin, 2b.	3	0	1	1	2	0
McKloskey, c.a.	4	0	1	0	4	0
R. Johnson, c.d.	2	0	0	1	0	0
Hammell 3b.	4	1	1	0	4	0
McKibbon, lanc.	2	1	1	0	4	0
xIngram, c.d.	1	0	0	0	0	0
Totaux	30	5	7	27	17	4

x—Remplace R. Johnson à la 7e.

RIDEAU

	AB.	R.	H.	Po.	A.	E.
McWhinney, c.a.	4	0	1	1	4	2
W. Purdy, b3	4	0	0	2	0	0
Schumann, 1b.	5	0	3	9	0	0
Sheehan, rec.	4	0	2	5	2	1
Cornforth, c.c.	5	0	1	1	0	0
Hall, lanc.	5	0	2	1	2	0
Sparling, c.g.	3	0	0	3	0	1
Perley, c.a.	1	1	1	0	0	0
Blandford, 2b.	4	1	2	1	0	0
xMcNabb, c.d.	2	0	0	1	0	0
Totaux	37	2	12	24	8	4

x—Remplace Perley à la 4e.

Par manche:

Rideau . . . . 020 000 000—2 12 4

Davidson . . . 001 030 01x—5 7 4

Sommaire

Points sur coups, Morrison (2), E. Johnson (2), Lambert, Purdy, Blandford; deux buts, Schuman, E. Johnson, Hammell, McKibbon; sacrifices, Purdy, Sparling, E. Johnson, McKibbon; buts volés, Sheehan (2), Conforth, Williams, Peterkin; double-jeux, McKibbon à E. oJhnson à Morrison; retirés par McKibbon 6 (McWhinney 2, Purdy, Sheehan, Sparling, Kloskey, R. Johnson, Ingram, Hammell; buts sur balles de Hall 2 (Peterkin, R. Johnson); McKibbon 3 (McWhinney, Sheehan, Perley); frappé par Hall 1 (Williams); mauvais service, McKibbon 1; laissés, Rideau 13; Davidson 6; points mérités, Davidson 2, Rideau 1. Durée, 1 heure 41 minutes. Arbitres Foster et Duncan.

LES SÉNATEURS BATTENT HULL

DE RUDES COGNEURS DANS LES DEUX CAMPS.—COULTER TAPE DEUX CIRCUITS.

Les Sénateurs ont triomphé de Hull, par 14 à 11, dans une intéressante partie de la ligue Indépendante d'Ottawa jouée mardi soir à Ottawa-est.

Coulter hissa deux circuits. Starr fit un triple sac et Alex Connell en réussit un qui fit entrer trois points.

Alignements

Sénateurs.—Finnigan, cd.; A. Kilrea, lanc.; W. Kilrea, 3b; H. Starr, 1b; Armstrong, rec.; Campbell, c.c.; Simmons, 2b; Sloan, c.g.; Alex Connell.

Hull.—Noffke, c.d; Sabourin, 3b; Missick, c.c.; Coulter, lanc.; Winges, c.g.; Brown, rec.; Henry, 2b; Lauzon 1b; Morin, 3b.

Par manche:

Sénateurs . . . . 203 450 0—14

Hull . . . . 004 014 2—11

Arbitres: Herb Rhéaume et E. Johnston.

LA BALLE MOLLE

Shamrock	10;	Montcalm	3
Beavers	5;	Cartier	4
Gladstone	14;	Romers	14
Strathcona	29;	Ottawa-est	3
Fonderie Beach,	15;	C. G. E.	5

LES COURSES AU KENTUCKY

BOOSTER TWIST RENVERSE TOUS LES CALCULS. — GRAND CHAMPION TRIOMPHE.

LATONIA:— Voici les résultats des courses de mardi au champ local:—

PREMIERE COURSE

1—Elkay W., Corbett, $13.88,5.98,4.34
2—Elisabeth W., Elston, $5.05,3,24.
3—Betty Shinn, J. Smith, $3.80 Temps 1.10 1-5 pour cinq furlongs e demi.

DEUXIEME COURSE

1—Empire, Elston, $4.12,3.20,2.56.
2—Miss Onine, Colvin, $13.18,6.10.
3—Sugar Kiss, V. Smith $4.4 Temps, 1.12 pour six furlongs.

TROISIEME COURSE

1—Grand Champion, C. Meyer, $3.8 2.86, 2.10.
2—Zean, Pool, $3.28,2.10.
3—My Prince, Corbett, $2.10. Temp 1.06 2-5, pour cinq furlongs et dem

QUATRIEME COURSE

1—Booster Twist, C. Meyer, $12 70,37.98,15.64.
2—Jack Howe, Frank, $4.48,2.92.
3—High Color, Mozer, $4.30. Temp 1.13 2-5 pour si furlongs.

CINQUIEME COURSE

1—Ridgeview, Roderick, $5.78,3.3 2.38.
2—Laila Wild, Elston, $3.26,2.26.
3—Elysium, Russell, $2.48. Temp 1.43 pour un mille et 70 verega.

SIXIEME COURSE

1—Upsweep, Cheatham, $15,22,10.5 7.84.
2—Twill, Kern, $13.98,1102.
3—Liquidate, V. Smith, $13.0 Temps, 1.48 pour un mille 1-16.

SEPTIEME COURSE

1—Clipsetta, Haupt, $7.24,4.14,3.42.
2—Drastic Celt, J. Smith, $9.60,6.3
3—Sky Hawk, Fisher, $10.14. Temp 1.47 2-5 pour un mille 1-16.

LA SALLE II BATTU

Les Roamers ont battu le La Sa le, 9 à 6, dans ue partie de la lig junior jouée mardi soir au pa Fisher.

Les Savants ne donnèrent pa tout l'appui nécessaire à leur lanceur.

LES CIRCUITS

COUPS MARDI

Fothergill, White Sox, 1; Simmons, Athlétiques, 1; Goslin, Browns, 1; Hensley, Cubs, 1. Blair, Cubs, 1.

LES MENEURS

Gehrig, Yanks, 30; Ruth, Yanks, 27; Klein, Phillies, 23; Averill, Athlétiques, 19; Ott, Géants, 17.

TOTAUX

Américaine, 376; Nationale, 331 Grand Total: 707.

LE BAS ST-LAURENT

Il y a des villégiatures pour tous les budgets. Profitez des billets réduits pour visiter les endroits fameux, comme, par exemple:

RIVIERE DU LOUP BIC
METIS-SUR-MER CACOUNA

Plus amples informations au Bureau des Billets en Ville, 93, rue Sparks, Queen 904, et au Bureau des Billets au Château Laurier, Queen 4323

CANADIEN NATIONAL

S'AMUSER — S'INSTRUIRE — S'EDIFIER

Le Royaume des Enfants

DIRECTEUR: ONCLE JEAN

NON, IL NE FAUT PAS FAIRE COMME TOUT LE MONDE!

Mes chers enfants.

Souvent, vous entendez ces mots: Il faut faire comme tout le monde.

Méfiez-vous de ces paroles qui signifient d'ordinaire: Quand tout le monde agit mal, on peut l'imiter.

Vous voyez déjà quelle fausseté se cache sous ces dictons. Donc, ne vous laissez pas entraîner par le mauvais exemple. Il arrive parfois que ce mauvais exemple parte de haut, il n'en est que plus regrettable, et vous ferez de plus grands efforts pour vous en éloigner.

Monsieur Tout le Monde est un monstre: il est tantôt gai, tantôt boudeur; tantôt encenseur, tantôt démolisseurs. Soudain, il se jette à la piété, le lendemain, il court à l'injustice. Monsieur Tout le Monde n'a ni coeur ni conscience, ni goût, ni dignité, ni honneur: c'est un égoïste, un coureur de plaisirs, un bourreau. Monsieur Tout le Monde est une tête folle. C'est un sot maître. Ni les héros, ni les saints, ni même les simples honnêtes ne prennent conseil de lui Je vous en supplie: suivez l'exemple, qu'ils vous donnent. Il vaut mieux paraître sauvage que de l'être, n'est-ce pas? Si vous fuyez Tout le Monde, vous garderez votre conscience droite et nette. Est-ce que cela ne vaut pas la peine d'un léger sacrifice?

Oncle JEAN.

Anniversaires Canadiens

JUIN

4 juin 1671.—De Saint Lusson et Nicolas Perrot prennent possession des pays de l'Ouest.

6 juin 1651.—Pierre Boucher est nommé Capitaine des Trois-Rivières.

7 juin 1691.—Mort héroïque de François de Bienville.

8 juin 1885.—Mort de Mgr Ignace Bourget.

10 juin 1857.—Saint-Hyacinthe est érigée en cité.

13 juin 1673.—Fondation du fort Cataracoui ou Frontenac (Kingston).

15 juin 1745.—Première prise de Louisbourg.

16 juin 1659.—Arrivée de Mgr de Laval.

17 juin 1673.—Découverte du Missisipi.

19 juin 1610.—Deuxième combat de Champlain contre les Iroquois.

21 juin 1749.—Fondation d'Halifax.

24 juin 1834.—Ludger Duvernay fonde la fête nationale.

25 juin 1625.—Mort du Père Nicolas Viel, Récollet et du disciple huron, Ahuntsic, premiers Martyrs au Canada.

26 juin 1759.—La flotte de Wolfe jette l'ancre à l'Ile d'Orléans.

28 juin 1838.—Proclamation d'une amnistie pour les patriotes de 1837.

30 juin 1773.—Bénédiction de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, à Montréal.

Comment un maire avala un âne

Le maire d'une commune entièrement protestante de Drôme, se croyant assez fort pour empêcher la reconstruction de l'église de son village, jura en présence de son Conseil qu'il saurait bien l'empêcher. "Si jamais on y arrive tandis que je suis maire, dit-il, je m'engage à manger un âne et son bât!" Si l'église s'est bâtie, assurément ce ne fut pas sa faute: procès verbeaux, dénonciations calomnieuses, courses au parquet, garde gendarmes, comparutions devant le procureur, tout fut mis en oeuvre par cet énergumène. Enfin, le jour de la bénédiction de la nouvelle église arriva et Mgr Lyonnet, évêque de Valence, voulut bien présider la cérémonie. Le maire enrageait, vouait les catholiques à tous les diables de l'enfer. Monseigneur qui connaissait l'engagement imprudent du maire, avait eu l'ingénieuse pensée d'apporter un petit âne, mais en sucre; il le fit porter chez le maire avec ce billet:

"Monsieur le Maire, le premier magistrat d'une commune ne saurait manquer à sa parole. Vous vous êtes engagé à mangé un âne; je vous l'envoie, veuillez l'accepter, le repas sera doux, la digestion facile et votre honneur sera sauvé".

I.-P.-P.
Evêque de Valence.

ELLE VAUT UN MILLION

Jean voudrait épouser Jeanne, mais, par prudence, après avoir bien prié et demandé conseil à ses parents, il va consulter son curé.

— Elle n'a pas de dot, lui dit-il d'abord.

M. le Curé prend son carnet et inscrit un zéro.

— Mais elle est très belle . .

M. le Curé inscrit un second zéro.

— De plus, elle connait le piano et fait de la peinture...

Troisième zéro.

— Elle est bonne ménagère...

Quatrième zéro.

— Sa famille est l'une des plus anciennes du pays...

Cinquième zéro.

— Et puis elle a son brevet, son brevet supérieur, je crois.

Sixième zéro.

— Ah! j'allais oublier qu'elle est une excellente chrétienne.

A ces mots, M. le Curé place le chiffre 1 devant tous les zéros et montrant son carnet au jeune homme, il lui dit:

"Vite, épousez-la, elle vaut un million et plus".

Les qualités morales, voilà la plus sûre garantie de bonheur pour les foyers qui se fondent, celle sans laquelle les autres ne comptent pas.

LE JOLI LAPSUS

Parmi les plus belles "perles" parlementaires, il faut citer celle-ci:

"Vous êtes le garde des sceaux, monsieur le ministre, gardez-vous et gardez-nous!"

NOS PARENTS

Un père et une mère sont les représentants de Dieu sur la terre, non seulement parce que Dieu leur a donné sa bonté, sa tendre sollicitude et quelque chose de sa souveraine sagesse pour élever leurs enfants, mais aussi parce qu'il en a fait comme ses images personnelles et ses délégués immédiats, dignes d'être honorés en tout comme il est honoré lui-même. Voilà ce qui donne à un père, à une mère, une autorité si vénérable. Et de là vient que parmi tous les devoirs imposés par la nature et par la religion aux enfants des hommes, il en est un qui les domine tous et qui doit survivre à tout: c'est le respect filial, c'est le respect de Dieu présent dans un père et une mère. Le respect filial n'est pas autre chose, et c'est aussi pourquoi, parmi tous les respects de la terre, il n'y en a pas de plus sacré.

Mgr Dupanloup.

Travailler tous les jours

L'un des fils de Mme de Montholon, à l'île Sainte-Hélène, se plaignant qu'on l'obligeât à travailler tous les jours, Napoléon 1er lui dit:

—Mon ami, manges-tu tous les jours?

— Oui, Sire.

— Eh bien! puisque tu manges tous les jours, il faut travailler tous les jours.

Avis aux paresseux!

* * *

Maman cherche à expliquer à Toto la différence qui existe entre l'accent aigu et l'accent grave.

— Alors, s'écrie Toto, quand grande soeur se plaint de douleurs aigues, c'est pas grave?

Voici un mot charmant d'une enfant de quatre ans à peine.

On lui racontait la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, et la fillette, étouffant avec peine ses sanglots, se mit à dire:

— Pauvre Jésus! sa maman n'était donc pas là?

Le petit Robertaborde sa maman avec des airs mystérieux:

— Dis, bonne maman, n'avait-eu pas recommandé à la servante de fermer toujours à clé le bufet de l'office?

— Pourquoi cette question?

— Je vais te dire, petite mère; hier soir, elle ne l'avait point fermé; alors, pour lui donner une leçon j'ai mangé tous les gâteaux qui restaient.

Belle réponse d'enfants

On est à table et la maman sert une sole. Elle enlève délicatement les filets, et Mlle Jeanne soulevée sur sa haute chaise, suit l'opération avec le plus grand intérêt.

Elle aperçoit l'arête.

— Oh! maman, s'écrie-t-elle, le poisson qui a avalé un peigne!

Sylvain a été le premier en arithmétique. Sa mère le félicite, et, comme il y a du monde, veut lui fournir l'occasion d'étaler son érudition.

—UN et UN, combien ça fait-il, lui demande-t-elle?

— Ah! je n'en suis pas encore là!

Au catéchisme.

La leçon est sur Dieu et ses attributs.

Le prêtre interroge les enfants sur cette vérité: "Dieu voit tout, même nos plus secrètes pensées".

— Qu'est-ce qu'une pensée?

Silence général.

Cependant, un petit garçon, aux yeux brillants semble avoir quelque chose à dire.

— Voyons, Charles, est-ce que tu peux dire ce que c'est qu'une pensée?

— Oh oui! dit-il, c'est une fleur! Puissent toutes nos pensées être, en effet, des fleurs!

SAVON
BABY'S OWN
"Le meilleur pour Bébé et pour Vous"

SOLDAT DE LA SAINTE VIERGE

Une courte histoire pour les petits; mais les grands peuvent la lire aussi, la méditer et en faire leur profit. Elle a l'avantage d'être vraie, utile, d'actualité et pas longue.

C'était en Afrique, en pays de Missions. Un grand paquebot de Marseille venait d'entrer en rade apportant d'Europe de belles et bonnes choses: du linge, des provisions et le souvenir des amis.

Le Procureur de la Mission était allé au port de débarquement avec une grande piroque manoeuvrée par seize jeunes gens, la plupart fils d'anthropophages, et tous baptisés ou devant l'être.

L'un d'eux, pendant qu'il s'apprêtait à soulever une caisse et à l'embarquer, fut accosté par un marin du bord, qui l'interrogea avec un air de dédain.

—Dis donc, moricaud, qu'est-ce que ce petit morceau de linge que tu portes là sur ta poitrine?

—Monsieur l'officier, cà, c'est scapulaire.

—Ah c'est scapulaire!...Et qu'est-ce que çà veut bien dire?

—Et, Monsieur, reprit le jeune homme, qu'est-ce que tu portes là sur ta manche?

—Ca, mon gros, ce sont mes gallons.

—Bon! Gallons pour toi, çà veut dire que t'es commandant; et scapulaire pour moi, çà veut dire que je suis chrétien, catholique et soldat de la Sainte Vierge. Pas plus.

Le Monsieur se tut, tout le monde riait de lui...Mais comme c'était un homme loyal, il lui donna une pièce en disant:

—Tu es un *lapin*, et c'est toi qui as raison!

Les 21 merveilles des trois mondes

Les 7 merveilles de l'Ancien Monde:

1—Les pyramides d'Egypte.
2—Le phare d'Egypte.
3—Les jardins suspendus de Babylone.
4—Le Temple de Diane, à Ephèse.
5—La statue de Jupiter par Phidias.
6—Le mausolée d'Artémise.
7—La statue de Rhodes.

Les 7 merveilles du Moyen-âge:

1—L'amphithéâtre de Rome.
2—Les grandes murailles de Chine.
3—Les catacombes d'Alexandrie.
4—Le Stonhenge.
5—La tour de porcelaine de Nankin.
7—La mosquée de Ste-Sophie à Constantinople.

Les 7 merveilles du Monde Moderne:

1—La Télégraphie et la Radio.
2—La Téléphonie.
3—L'Aéroplane.
4—Le Radium.
5—L'Antisepsie et l'Antitoxine.
6—L'analyse par le Spectroscope.
7—Le Rayon X.

LA LOI EN RÉSUMÉ

Un vieux grognard (on appelait ainsi les soldats qui avaient fait les guerres de Napoléon), étant rentré dans son village, aimait à raconter ses prouesses d'autrefois. Assis sur le banc de pierre, devant sa maisonnette, il réchauffait au soleil ses membres refroidis par l'âge. Tout autour de lui se rangeaient les enfants qui lui disaient:

"Père Bonaventure, une histoire!...

— Mes enfants, leur dit-il un jour, je suis vieux; voyez, je n'ai plus qu'une petite pincée de cheveux sur la tête. Eh! bien, j'ai toujours remarqué cinq choses:

1. Le travail du dimanche n'a jamais enrichi:
2. Le bien mal acquis n'a jamais profité;
3. L'aumône n'a jamais appauvri;
4. La prière du matin et la sainte messe n'ont jamais retardé les travaux;
5. L'enfant vicieux n'a jamais été heureux.

N'est-ce pas là un résumé du Décalogue?

L'HABITUDE

Anatole est un garçon qui habite sur la butte sacrée un hôtel où il rentre se coucher fort tard.

Et tous les soirs, lorsque tout le monde dort, — ou est supposé en train de dormir, — avant de se mettre au lit, Anatole, après avoir retiré ses chaussures, envoie valser l'une après l'autre celles-ci au bout de la chambre.

Il en faudrait beaucoup moins pour ne pas réveiller brusquement M. Dupont, qui loge juste au-dessous de la chambre d'Anatole, et, comme M. Dupont est cardiaque, cela ne se passe pas sans préjudice pour sa santé. Il s'est donc plaint au gérant de l'hôtel et la leçon a été faite à Anatole.

Celui-ci a promis de ne plus recommencer, mais, le soir, en rentrant, il oublie totalement sa promesse, pour ne s'en souvenir qu'après avoir lancé la première chaussure.

Alors, très délicatement, il pose la seconde sur le plancher.

Puis, trnquillement, il s'endort du sommeil du juste quand, une demi-heure ne s'étant pas écoulée, on vient frapper à sa porte.

—Qui est là?

—Monsieur, c'est le locataire du dessous.

—Ah! qu'y a-t-il encore pour votre service?

—Oh! Monsieur, je vous en supplie! jetez le seconde pour que je puisse me rendormir tranquillement.

RECITS DE CHASSE

LUI.—Lorsque j'étais dans le désert, un jour j'ai vu un lion et je lui ai coupé la queue.

ELLE.—Pourquoi ne lui as-tu pas coupé la tête?

LUI.—Parce que la tête, on la lui avait déjà coupée...

ÇA ET LÀ

LE PROFESSEUR D'ACCORDEON

Chez son oncle le pharmacien, une fillette, gentille et pure comme un ange, aimait autrefois à voir comment le jeune commis, une fois les clients servis, savait tirer de son accordéon les sons les plus harmonieux.

— Comme c'est joli, Monsieur Henry! Jouez encore "Salve Regina", vous voulez bien? Monsieur Henry, apprenez-moi à jouer de l'accordéon?...

Et l'aide-pharmacien plaçait les petits doigts de l'enfant sur les touches de l'instrument, en lui montrant comment on manoeuvre le soufflet de l'accordéon pour en exprimer les sons...

Il y a des années de cela. L'aide-pharmacien est devenu député, orateur éloquent, sénateur, ministre des finances dans le cabinet Tardieu et bras droit du Président du conseil. Quant à sa petite élève d'un instant, elle s'appelle sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Origine de la peinture à l'huile

Les procédés employés par les peintres, dont il a été fait le plus anciennement usage, sont la peinture à la *détrempe* et à l'*encaustique*.

La détrempe était un mélange de couleur finement broyée et de colle liquide. L'encaustique était une mixture de couleur en poudre et de cire, qu'on employait à chaud.

Les Egyptiens, les Etrusques se servaient de la détrempe pour peindre leurs hypogées. Giotto, Fra Angelico, le Pérugin s'en sont également servis.

C'est à Van Dyck, peinture flamand qui vécut de 1370 à 1440, que l'on attribue la découverte de la peinture à l'huile, dont l'emploi est plus aisé que la détrempe.

Par contre, les peintures traitées à l'huile sont moins résistantes, jaunissent ou noircissent, deviennent opaques en peu d'années, alors que des peintures vieilles de plusieurs siècles, traitées à l'encaustique, à la détrempe ou à l'oeuf, ont gardé toute leur fraîcheur et tout leur éclat.

ANIMAL DANGEREUX

L'instituteur interroge un de ses élèves sur la faune africaine.

Le gamin oubliant de citer le rhinocéros, le maître essaie de le mettre sur la voie.

—Voyons, vous oubliez quelque chose...cherchez bien. C'est très dangereux à approcher, ça court vite et ça a une corne.

—Ah! oui, s'écrie l'élève... L'auto.

L'AURORE BORÉALE

L'aurore boréale n'obéit qu'à une règle: ravir toujours l'oeil humain par l'harmonie de ses mouvements, si désordonnés qu'ils paraissent, et par l'agrément des couleurs dont elle se pare, si hardies qu'elles soient.

Les aurores vivement teintées, malgré leurs fusions chatoyantes, leurs couronnes elliptiques et leurs rosaces échevelées, ne sont point toutefois les plus aimées. L'aurore blafarde, safranée, ordinaire, a pour elle la beauté essentielle de l'aurore: l'extrême mobilité, et demeure tellement diaphane, dans ses évolutions, qu'elle laisse constamment filtrer jusqu'à la terre l'immobile rayonnement des étoiles et de la lune, avivées par le froid.

Attaché au zénith par une agrafe mystérieuse, le voile de cette aurore se développe souvent en courtines immenses. Elle s'abandonne mollement d'abord à quelque souffle secret qui la parcourt de l'occident à l'orient. Certains de ses plis se gonflent si largement parfois qu'ils viennent affleurer la terre avec un bruissement d'étoffe agitée, un sifflement même, nettement perçu par l'oreille. Une main rassemble tout à coup la draperie, pour la relancer encore, la saisir de nouveau et la disperser enfin en débris argentés dans la nuit bleue.

Les aurores, blanches ou orangées, les plus entièrement belles sont les dansantes. Elles surgissent soudain des zones magnétiques, en fusées intenses, en faisceaux de lances ou en colonnades diamantées, et gagnent, d'un bond, les hauteurs du firmament. D'un même mouvement, elles redescendent. Puis, elles s'élargissent autour du ciel.

Les missionnaires, cheminant sous ces magnificences, se sont ressouvenus que pour gagner le vrai ciel de beauté et de repos, il leur faut aller encore, sur les neiges, réelles, froides, immenses, à la conquête des âmes.

(Aux glaces polaires)
R. Père Duchaussois, o. m. i.

PRIÈRE DU SOIR

"Chut! Viens voir ce que fait Colette!"
Et tous deux, blottis en cachette,
Surprenent du geste pieux
Le sens naïf et gracieux.

"Chut! entends ce que dit Colette,
A genoux, près de sa couchette".
Au bon Jésus, en doux accents,
Elle dit des mots ravissants.

Vous avez aussi des Colettes:
Blondins jolis, garçons, fillettes.
Dans votre main joignez leurs mains
Et faites prier vos bambins.

Pathétisme

Me Henry Torrès, plaidant l'autre jour à Paris avec sa fougue habituelle, brandissait une pièce à conviction: le mouchoir avec lequel l'assassin avait essuyé le couteau, arme du crime.

— Oui, messieurs, tonnait Me Torrès, ce mouchoir...

Et sans y prendre garde, il s'épongea le front. Or le sang de la victime marqua de rouge le visage de l'avocat, qui, brandissant toujours la pièce à conviction, poursuivait sa plaidoirie:

—Messieurs les jurés, vous ne pouvez toucher cette pièce à convictions qui est d'une saleté repoussante.

A cet instant, Me Torrès se demanda pourquoi jurés et magistrats luttaient désespérément contre le fou rire.

Coin des petites....

Jugement satisfaisant

TORONTO, 29. (P.C.)—Les autorités du gouvernement provincial ont déclaré hier que le jugement du comité judiciaire du Conseil Privé, confirmant l'appel fait par la province d'un jugement de la Cour Suprême, au sujet de divergentes d'opinions sur les droits de succession dans les biens de W.-E. Wilder, confirme le principe d'après lequel a agi le Trésor provincial.

JEUNES VANDALES

WINNIPEG, 29 - Deux jeunes vandales âgés de moins de sept ans ont été rendus à leurs parents hier par les autorités de la cour des jeunes délinquants. Ils se sont introduits dans une église et ont brisé les fenêtres et fait d'autres dommages.

TRISTE DENOUEMENT

ST-JEAN, QUE., 29 - Le voyge de noces de M. et Mme Eug.-A. Kane, de East-Norwalk, Connecticut, a failli hier se terminer par un désastre. Leur automobile est venu en collision avec un autre et est tombé dans un fossé. La mariée a été transportée à l'hôpital de St-Jean et son mari est au poste de police, accusé d'avoir conduit son automobile sous l'influence de la boisson.

LONDRES, 29 - L'hon. Lloyd George, qui a pris le lit hier, sur ordre de ses médecins, était assez bien hier soir. Il souffre de troubles de reins et cette affection n'est pas regardée comme grave, mais une opération sera nécessaire.

$5,000,000

LONDRES, 29 - Les biens laissés par Lord Melchett, ancien ministre du cabinet, dépassent cinq millions de dollars, a-t-on appris hier de bonne source. Cette somme est beaucoup moindre qu'on ne s'y attendait.

QUEBEC. - Le travail de nos missionnaires colonisateurs est des plus fructueux et le gouvernement provincial vient d'augmenter leur nombre. MM. les abbés Lucien Savard et Léon Pierre Gauthier viennent d'être nommés à ces fonctions importantes et seront affectés respectivement au district de Chicoutimi, Lac St-Jean et au district de Témiscouata. Ces nominations portent à sept le nombre des missionnaires colonisateurs dans la Province.

Célébration de la messe en mer

Les membres du clergé catholique ne sauraient manquer d'apprécier, parmi les nombreuses innovations réalisées à bord du puissant paquebot "Empress of Britain", récemment mis en service sur l'Atlantique, la présence, dans un des salons du navire, d'un autel pour la célébration de la messe en mer. Cet autel est ingénieusement dissimulé dans une des murailles du salon, derrière des portes qu'il suffit simplement d'ouvrir lorsque vient le moment de célébrer le saint-office. Le salon est ainsi aisément transformé en chapelle où les passagers catholiques peuvent se réunir le dimanche pour entendre la messe, comme ils le feraient s'ils étaient à terre.

Cette attention du Pacifique Canadien caractérise bien le désir de cette grande compagnie d'assurer à tous les passagers, sur son luxueux transatlantique, un service qui ne s'arrête pas seulement à leur confort matériel, mais s'étend même jusqu'au domaine spirituel.

"Annonces Classées"

2 Remerciements

CHARETTE — M. Régis Charette et la famille désirent remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de Mme Regis Charette, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, visites et assistance aux funérailles. 4263-2-174

McCONNELL — La famille McConnell désire remercier toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de leur mère, Mme Hugh McConnell, soit par offrandes de fleurs, visites ou assistance aux funérailles. 4260-2-174

11 Monument

LE PLUS beau choix de monuments de caractère artistique et religieux chez J.-P. Laurin, 95 rue Georges, Ottawa. Tél.: R. 612. 11

14 On demande

2 PLATRIERS demandés. S'adresser 287 Guigues, Ottawa. 4262-14-174

L'abbé L. P. Breton ordonné prêtre

ST-HYACINTHE, 29 juillet 1931. — Son Excellence Mgr J.-Aldée Desmarais, évêque auxiliaire du diocèse de St-Hyacinthe, a conféré en la chapelle de l'Hôtel-Dieu le Sacrement de l'Ordre à M. l'abbé Louis-Philippe Breton, fils de M. et Mme Elie Breton de cette ville. Son Excellence était accompagnée de M. le chanoine P.-N. Desmarais, curé de la cathédrale, et de M. l'abbé Donat-H. Breton, curé de Ste-Famille de Granby, frère du nouveau lévite.

Le R. P. Paul-Emile Breton, O.M.I., frère du nouveau prêtre, était le prêtre assistant de l'ordinand. M. l'abbé Victor Quintal, de l'Evêché, agissait comme cérémoniaire.

AU CHOEUR

Au choeur l'on remarquait MM. les chanoines J.-B.-O. Archambault, supérieur du Séminaire de St-Hyacinthe, P.-A. St-Pierre, aumônier des Soeurs Ste-Marthe de St-Joseph d'Yamaska, le chanoine J.-B.-A. Allaire, archidiacre du diocèse, MM. les abbés C.-H. Lafontaine, curé du Christ-Roi, P.-N. Desrochers, curé de St-Joseph d'Yamaska, Philippe Auger, directeur des élèves au Séminaire, Honorat Gendron, chapelain de l'Hôtel-Dieu, Napoléon Delorme, chancelier du diocèse, C.-A. Perrault, curé de St-Damase, J.-B. Nadeau, aumônier des Soeurs du Précieux-Sang, Clodomir Breton, de Montréal, cousin du nouveau prêtre, Gustave Vigneault, vicaire du Christ-Roi, H. Mongeau, Euclide Théberge, professeur au Séminaire de St-Hyacinthe, Arthur Kirouack, le R. P. Daviau, O.P., du Couvent des Dominicains de St-Hyacinthe, H. Boudreau, P.S.S., de Montréal, Armand Gingras, Oza Ménard, Lionel Dupré, Albany Beauregard, Paul-Emile Dubuc, Louis Jodoin, Albert Laflamme, ce dernier, cousin du nouveau prêtre, Alfred Lalime, assistant-chapelain de l'Hôtel-Dieu, Léonard Benoit, ecclésiastique, Joseph Potvin, ecclésiastique.

DANS LA NEF

Dans la nef l'on remarquait le R. F. Emeric, directeur de l'Académie Girouard, le R. F. Louis-Paul, directeur de l'Académie St-Dominique, le R. F. Hervé, de Granby et autres; les RR. SS. de la Présentation de Marie; les RR. SS. Ste-Marthe; les RR. SS. St-Joseph; les RR. SS. du Monastère du Précieux-Sang ainsi que les RR. SS. de l'Hôtel-Dieu.

Parmi les parents et les amis du nouveau prêtre l'on remarquait: M. et Mme Elie Breton, père et mère du nouveau prêtre, Dr et Mme Hyacinthe Breton, M. et Mme Arthur Breton, de Montréal, M. et Mme Edouard Bourdon, notaire de Montréal, et leur fille Lise, Dr et Mme Arthème Breton, de Montréal, et leur fille Jacqueline, Mme Vve Joseph St-Amand, grand'mère du nouveau prêtre; Mlles Rose Casavant, Béatrice et Marie-Rose Labossière, Blanche Sarazin, M. et Mme Napoléon Allard, de Lachute, MM. et Mmes Emile Charbonneau, de St-Pie, Joseph Tanguay; MM. H. Dessalliers, Guy Nadeau, Jean-René Tanguay, Gérard et Paul Marc-Aurèle, Mmes D. Bibeau et Joseph Perrault; Mlles Eva Richard et A. Larue; M. Raoul Choquette, etc.

Le même jour, à l'Hôtel-Dieu, M. l'abbé Léonard Laflamme, de St-Ephrem d'Upton, fut fait sous-diacre par S. E. Mgr Desmarais.

15 Servantes demandées

SERVANTE générale demandée 72 Amherst, Wrighvtille. 5940-15-174

19 Intituteurs demandés

INSTITUTRICE demandée pour S. S. No 1 Burwash Stn, ayant un certificat de troisième classe, anglais-français. S'adresser J.-O. Bernier, Sec.-Trés., Burwash Stn, Ont. 5938-19-174

INSTITUTRICE demandée pour Ontario. Certificat 2ième classe avec français; expérience; salaire $1,000. S'adresser Majoric Laurin, sec., R.R. no 2, Penetang, Ont. 5911-19-175

INSTITUTRICE bilingue demandée, certificat deuxième classe, qualifications, expérience, références exigées. J. H. Clavette, Espanola, Ont. 220-19

INSTITUTRICE demandée, possédant au moins un certificat 3ième classe, Grade "B" et ayant expérience, 2 ans ou plus, pour école séparée no 1 Crerar, école du Village de River Valley. S'adresser J. Descoteaux, Sec.-Trés., Rivre Valley, Ont. 4259-19-177

INSTITUTRICE bilingue pour école séparée, certificat, 3ième classe ou de 2ième classe préféré; spécifier salaire désiré. S'adresser F. Rochon, sec. no 2A Papineau, Mattawa, Ont. 5934-19-179

POUR E. S. S. No 2, détenant certificat de 3e classe, français et anglais préférée; devra entrer en fonction le 1er septembre. Salaire de $700. Maison de pension près de l'école. S'adresser à Jos. Clément, Sec.-Trés., E. S. S. No 2, Baldwin, Espanola, Ont. 5924-19-174

POSITION vacante pour la petite classe, Ecole No 1, Cosly, Ont. S'adresser Alcide Daoust, S. S. No 1, Cosly, Ont. 5921-19-174

INSTITUTRICES demandées, diplôme modèle, enseignant français-anglais. Salaire, $350.00. S'adresser J.-B. Carrière, Sec.-Trés., Montcerf, Qué., Comté de Hull. 4262-19-176

INSTITUTRICE bilingue pour école du village d'Osseo, environ 20 élèves; salaire $800.00, pouvant jouer musique à l'église. S'adresser Ulric Ducharme, Sec., Cane Post Office. 4264-19-181

21 A louer

APPARTEMENTS et chambres meublés, chauffés, éclairés. A. Laroche, 61 Frontenac, Sher. 5814. 3044B-21-179

CHAMBRE et cuisine meublée, $16.00 par mois. 111 Principale, Hull. 1805A-21-176

LOGIS moderne, 6 pièces, plancher bois franc, 3 rue Cobourg. S'adresser 592 St-Patrice, R. 1199. 5939-21-176

AYLMER—31 rue Principale vis-à-vis Avenue Jubilée. Bonne chambre meublée avec chambre de bain attenante. Grande véranda et beau terrain. Endroit idéal pour l'été. Déjeuner et souper au besoin. S'adresser Aylmer tél. 134. 178

24 Chambres à louer

2 CHAMBRES non meublées, modernes, premier plancher, garage. Messieurs préférés. S'adresser 166 Water. Téléphone Rideau 2567-W. 5920-24-174

UNE FONDERIE À MONTRÉAL?

UNE COMPAGNIE DE CHICAGO EST A NEGOCIER A CETTE FIN.

MONTREAL, 29 (P.C.):—On annonce de l'hôtel de ville que l'American Manganese Steel Company, de Chicago, est à négocier avec la ville en vue de l'établissement à Montréal d'une fonderie et d'une usine. Une somme de $2,000,000 serait affectée à une usine dans la partie est de la ville, sur les bords du St-Laurent, si on donne suite aux projets en question.

Un esprit plus que démocrate

MADRID, 29.—L'Assemblée nationale semble avoir un esprit plus que démocrate. Hier soir les députés ont dû s'interposer pour empêcher une bataille à coups de poings entre le ministre de l'Intérieur Maura et le député Samblancat, de Catalogne.

Le ministre s'échauffa quand le député dit qu'il avait "assassiné" les personnes qui ont perdu la vie dans les récents désordes syndicalistes, à Séville.

LE FEU DANS LE MIDI DE FRANCE

NICE, France, 29 (P.A.):—Un mur de flammes d'un mille et demi d'épaisseur dévore les plus beaux pins du midi de la France aujourd'hui et menace de détruire la station de Thorenc dans la montagne en dépit des efforts de 2,000 soldats, pompiers et volontaires qui travaillent nuit et jour.

Les habitants refusaient de quitter leurs demeures malgré le progrès du feu et il fallut user de violence dans bien des cas pour les convaincre.

Cette cloison sera améliorée

La division du Canal Rideau du ministère des Chemins de fers et Canaux entreprendra sous peu de redresser la cloison du chenal de la rivière Rideau, à Manotick. La cloison en bois qui s'y trouve actuellement sera remplacée par du ciment. Les travaux coûteront environ $7,000 et 25 hommes y auront du travail.

Des caissons seront tout d'abord contruits pour éloigner les eaux de la rivière et faciliter les travaux. Cette amélioration n'affectera pas la navigation. Les ingénieurs du ministère ont déclaré qu'avec la nouvelle cloison aucune partie du lit de la rivière sera desséchée.

27 Fermes à vendre

TERRAIN cultivable, 140 arpents, 2 maisons presque neuves, et tout le roulant à vendre à bonnes conditions. S'adresser Casier 39, "Le Droit". 4257-27-177

25 A vendre

$199.50—PIANO Automatique Lindsay, excellente condition, bonne tonalité, conditions $15.00 comptant, $10 par mois. C. W. Lindsay & Co., Ltd., 189 rue Sparks. 5931-25-177

MATERIAUX de maisons démolies — brique, châssis et portes, planchers, etc. S'adresser D. E. MacKenzie, coin Haveloc et Main, Ottawa Est; Carling 2878; Rideau 2844. 56-25

$98.50—COMBINAISON Lindsay. 9 lampes, $15 à compte, $2.00 par semaine. C. W. Lindsay & Co. Ltd., 189 rue Sparks. 5930-25-177

POULES et poulets bon marche. S'adresser 19 Crémazie, Wrightville. 1806A-25-176

REPASSEUSE Simplex Ironett, neuve et à bon marché. Tél. C. 6606 ou Q. 4468. 96

SCANTLING POLI, 1 1-2 cent le pied en longueur. Bois de construction neuf ou usagé. Châssis, etc. Betcherman Iron & Metal Co., Ltd., rue McKay, Tél. R. 2912. 25

POELE A GAZ, très bonne condition. Valeur $100.00. $15.00 comptant. S'adresser entre 6 h. et 7 h. p.m. 179 Bolton ou R. 99. 5933-25-175

$89.50—SUPERETTE Victor, nouveau modèle 1931, $10 à compte, $5.00 par mois. C. W. Lindsay & Co., Ltd., 189 rue Sparks. 5930-25-177

PETIT PIANO a queue Heintzman & Co., caisse acajou satin, comme neuf, aubaine pour prompte vente. Conditions à débattre. Orme Limited, 175 Sparks. 5925-25-177

$69 ACHETENT un nouveau Radio Manteau 8 lampes, superhet, nouveau modèle Rogers, de $74, Victor $89.50. Conditions. Orme Limited, 175 Sparks. 5926-25-177

VICTROLAS Orthophoniques, modèles cabinets, $25 et plus. Tous les autres modèles à de gros rabais pour écouler. Conditions faciles à débattre. Orme Limited, 175 Sparks. 5927-25-177

31 Agent à prêter

ARGENT à prêter sur propriété moderne en ville. Service prompt. Capital Trust Corporation, 16 rue Metcalfe. 5928-31-177

56 Ferblantiers

ALBERT GAUTHIER ferblantier— Couvertures, corniches, plafonds en tôles, fournaises à air chaud. Ouvrage garanti. 243 Ave. Champlain, Hull. 40-56

78 Architecte

M. Charles BRODEUR, I.R.A.C., 16 rue Rideau, Queen 3686; 2 Châteauguay, Hull. Sh. 2950. 78

79 Avocats

C. A. E. BLANCHET, avocat, notaire, 74 Sparks. Chambre 43-44. Tél. Queen 240. 79

AUGUSTE LEMIEUX, C.R., avocat, Ontario et Québec, 18, rue Rideau, Ottawa, Edifice Banque Nationale. Tél. Queen 240. 79

81 Spécialistes

DOCTEUR J. L. LAMY, 211 rue Stewart. Diplôme des hôpitaux de Paris. Spécialité: chirurgie générale.

Dr DE HAITRE, hôpitaux de Paris, hôpital général, rue Water. Chirurgie, Femmes, Reins, Vessie. 161 Stewart. Tél.: R. 63. 81

Dr A. DROUIN, spécialiste des hôpitaux de Paris et Lyon. Yeux, oreilles, nez et gorge. Attaché à l'Hôpital Général d'Ottawa. Consultations: 2 à 5 et 7 à 8 p.m., 197 rue Rideau. Tél.: R. 4789. 81

Solliciteurs de brevets

HASKETT, W. IRWIN, solliciteur de brevets. 18, rue Elgin. Q. 4374

Chiropraticiens

STEWART FORD, 27 Wilton Crescent, Ottawa, Carl. 1307. Ajustement d'arches tombées. Supports légers d'arches faits d'après impression en cire.

91 Avis

Il est strictement défendu d'avancer à crédit à Madame Alcide Desrosiers, Verner, Ont.

(Signé) Alcide Desrosiers,
Verner, Ont.
4254

A partir de cette date, le 29 juillet 1931, je ne me tiendrai pas responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit.

(Signé) Hubert Bissonnette,
58 Lyndale, Ave.
4265

TRESSES faites avec vos peignures de cheveux, $2.00. S'adresser Félix Chevalier, 114 Blvd du Sacré-Coeur, Hull. 138-91

MESDAMES ET MESSIEURS

Notre clientèle toujours grandissante est une preuve que le travail produit par nos ateliers est très satisfaisant. Nous sommes à votre service pour toutes vos impressions:

Brochures — Circulaires
Pancartes — Insignes
En-têtes de lettres — Enveloppes
Cartes mortuaires, etc.

LE DROIT
98, rue Georges - - Ottawa
Tél: Rideau 514-515
6, rue Langevin, Hull Sh. 2923

Explosion sur la rue Wellington

Trois personnes sont blessées et 257 fenêtres volent en éclats.

HIER APRÈS-MIDI

Trois personnes ont été blessées, plusieurs jeunes filles de bureau ont perdu connaissance et des pertes de $2,500 pour fenêtres brisées ont été causées, vers quatre heures moins dix minutes, hier après-midi, quand une violente explosion de dynamite a ébranlé le centre d'affaires d'Ottawa.

Quelques minutes à peine après que notre dernière édition était entre les mains des camelots, le "Droit" recevait des centaines de demandes par téléphone. D'aucuns dans le centre de la capitale croyaient qu'il s'agissait d'un tremblement de terre, un séisme de courte durée, ou d'un bombardement. Il s'agissait simplement de l'explosion de trois bâtons de dynamite 40 pour cent qu'on s'apprêtait à placer dans un trou, dans les travaux d'excavation sur le site de l'ancien immeuble de la Banque de Montréal, rues Wellington et O'Connor.

CAUSE INCONNUE

On ignore comment l'explosion se produisit. Les autorités croient que les étincelles de la cheminée de la pelle mécanique ou qu'une cigarette lancée par quelque spectateur imprudent en ont été la cause.

Les bâtons de dynamite étaient dans une boite. Le contremaitre Albert Brownie, 107, rue O'Connor, et neuf de ses hommes étaient dans le trou à préparer une charge d'explosifs quand Brownie s'aperçut tout à coup qu'une boite de dynamite était en feu près du trottoir de la rue O'Connor. Se rendant compte de l'imminence du danger, M. Brownie cria un avertissement à ses hommes et se jeta à plat-ventre près de la pelle mécanique. A ce moment, six charges d'explosifs étaient prêtes dans les trous préparés par cette équipe. A l'exception de M. Romuald Charron, 195 Boulevard du Sacré-Coeur, Hull, les employés s'en tirèrent indemnes. Les passants et les employés de bureau dans l'édifice Norlite et immeubles environnants furent frappés de stupeur. Une colonne de poussière s'éleva à la hauteur de la Norlite.

LES VICTIMES

Les blessés sont:

Benson Cowan, 516 Driveway, fils de M. et Mme A.-C. Cowan, souffrant du choc et des blessures subies en traversant l'entrecroisement des rues O'Connor et Wellington. L'explosion le lança presque de l'autre côté de la rue et des éclats de vitres le frappèrent. Il est sous les soins du Dr George Campbell à l'hôpital Civique.

John Ward, employé de la Orme Limitée, domicilié à 352 rue Booth, choc et contusions reçues quand il fut atteint par des éclats de vitre dans la ruelle près de la maison Orme. Il reçut les soins d'urgence à l'hôpital général mais put ensuite retourner chez lui. Il conduisait un camion au moment de l'explosion.

Romuald Charron, 195 boulevard du Sacré-Coeur, Hull, un des ouvriers dans les travaux de creusage, choc et contusions. Après quelques heures à l'hôpital général, il a pu retourner chez lui.

FENETRES BRISEES

En tout, 257 fenêtres ont été brisées: 104 à l'édifice Norlite; 110 à l'édifice Booth; 10 aux Victoria Chambers; 10 à l'édifice Butterworth; 20 à l'édifice parlementaire de l'ouest et trois chez Bryson Graham. La vibration a été ressentie dans un rayon d'un demi-mille. L'immeuble Norlite a été fendu au huitième étage, du côté de la rue Wellington. On comprendra facilement l'émoi général qui suivit l'explosion, mais l'intervention opportune des policiers fit renaitre le calme et le sang-froid. La banque de Montréal, dont l'immeuble est en voit de construction, a subi des avaries dont on n'a pas établi l'importance.

Des chauffeurs mis à l'amende

Pour excès de vitesse en automobile dans la ville, Harold Charbonneau, 18 rue York, a été condamné en cour de police ce matin à $10 d'amende avec dépens.

Robert Seed, 117 rue Cumberland, a été condamné à $10 d'amende avec dépens pour avoir négligé de se procurer un permis de chauffeur, et $5 d'amende plus les frais de cour pour avoir conduit un camion sur le Driveway.

Pour avoir négligé d'immobiliser sou automobile avant de franchir une intersection d'arrêt, René Viau, 358 rue Cumberland, a dû payer une amende de $3 avec dépens.

Hector Turpin, 26 rue Maude, Eastview, a été condamné à $10 d'amende avec dépens pour avoir conduit dans la Capitale un automobile muni de freins défectueux.

Cette cause du feu chez Ricard

L'enquête préléminaire de Mme Joseph Paris, de Hull, accusée d'avoir mis le feu à la propriété du grand connétable Achille Ricard, le 2 juillet dernier, a eu lieu ce matin. Mme Paris fera sa déclaration volontaire mercredi prochain. Elle était représentée en cour des sessions spéciales de la paix ce matin par Me François Caron.

KERMESSE
STE-ANNE
Dans la cour, Ecole Ste-Anne
TOUS LES SOIRS
Attraction Spéciale
Demandez au Professeur Dubreuil de vous tirer aux cartes — il est merveilleux.
Entrée Gratis
Beau temps — Mauvais temps

UN ORAGE QUI VIENT À POINT

L'orage qui s'est abattu vers onze heures ce matin sur la Capitale et la région a amélioré un peu la température écrasante qui régnait depuis quelques jours. La pluie tomba à torrent et fut accompagnée d'éclairs et de tonnerre. La foudre ne fut pas violente cependant, et aucun dommage n'a été rapporté dans la région.

Au cours de la journée d'hier, le thermomètre a atteint 95 degrés de chaleur.

L'ÉDIFICE DU MARCHÉ RASÉ

M. GELDERT VEUT FAIRE DISPARAITRE LA VIEILLE BATISSE DU MARCHE BY.

M. Geldert a recommandé mardi au Bureau des Commissaires que le vieil édifice du marché, récemment endommagé par un incendie, soit démoli aussi tôt que possible et remplacé par une plate-forme autour de laquelle prendraient place les voitures des maraichers. M. Geldert veut aussi bâtir des platesformes dans les rues York, Georges et William de sorte que le côté ouest de la place du marché serait libre de voitures.

Le Bureau, avant de prendre une décision, fera l'inspection du marché.

L'INCINERATEUR

Tel qu'annoncé en primeur dans le "Droit" de mardi, le comité spécial de l'incinérateur a recommandé au Bureau l'achat d'un terrain de 24 acres sur le long du chemin Bayview. On y construirait, en plus d'un incinérateur moderne des édifices pour loger tout le matériel de la corporation et qui remplacerait les hangars et boutiques de l'avenue Chamberlain.

Le coût du terrain ne dépasserait pas $36.000 mais l'entreprise entière occasionnerait une dépense d'au moins $400.000. Le montant obtenu à cette fin, avec l'autorisation de la législature, n'est que de $175.000

Le comité est composé de MM. Allen, Dunbar, Charpentier, Sloan et Askwith.

AUX CHAUDIERES

Le maire a demandé à l'ingénieur de préparer un autre rapport au sujet de la reconstruction des abords du pont des Chaudières. Le dernier estimé fixait à $90.000 la part de la corporation, mais le maire opine qu'en utilisant les vieux pavés le coût de l'entreprise peut être réduit de beaucoup.

Plusieurs soumissions reçues pour 2.30 pieds de tuyau en béton devant servir à l'égout de la rue York ont été confiées à l'ingénieur.

Harry Hayley a présenté la plus basse soumission de $9.085.

Malgré les protestations d'une délégation qu'introduisirent MM. Laroche et Welch, le Bureau a autorisé l'établissement d'une cour à bois dans les rues Sherwood et Booth.

MM. D. Dean et J.-M. Kitchen ont fait rapport qu'ils n'ont aucune objection à l'établissement de cette cour.

UN MALENTENDU

M. Gordon, contrôleur des finances, a écrit au Bureau qu'il ne favorisait pas l'installation d'un coffre-fort dans les bureaux du percepteur des taxes. M. Dunbar s'insurgea contre cette recommandation car il ne voit pas que M. Gordon ait le droit de dicter une ligne de conduite au percepteur.

"Noubliez pas, fit M. Geldert, que M. Robertson est un subalterne de M. Gordon"

"Pas du tout, riposta M. Dunbar. Je veux m'éloigner de l'idée d'une gérance municipale !"

Il est à peu près certain que M. Robertson n'aura pas de coffre-fort et qu'il devra chaque soir porter ses fonds à la trésorerie.

LE CONTRAT MAINTENU

Le Bureau a renversé la discussion de la commission des terrains de jeux au sujet de la construction de vespasiennes sur le terrain public du quartier St-Georges.

La commission avait permis à W.-H. McLaughlin de retirer sa soumission de $3.600 et accepté la soumission de George Chapman à $4.-149.

Le Bureau a décidé que McLaughlin devait marcher et respecter les termes de sa soumission.

UNE ÉGLISE INCENDIÉE

(Presse Associée)

CHARLTON, Ont., 29. — L'église catholique St-Etienne, de cet endroit, a été totalement détruite par le feu hier soir. Le feu fut découvert vers neuf heures du soir, et malgré les efforts des villageois, la flamme ne put être maitrisée.

L'abbé MacMahon essaya de sauver les saintes espèces et quelques reliques mais il fut repoussé par les flammes. On a pu sauver les maisons avoisinantes menacées à cause du vent qui soufflait.

La popularité de ces douches

Les douches publiques pour les enfants ont été mises à l'essai par la Commission des terrains de jeu hier soir au terrain de jeu de la Côte de Sable, avenue Sweetland, au parc Plouffe et au parc Laroche. Un grand nombre d'enfants ont joui des douches et l'inovation est très populaire.

Les douches se continueront tant que la chaleur durera. Elles seront cependant installées sur les bornes-fontaines dans les rues.

LA QUESTION N'EST PAS ENCORE RÉGLÉE

Aucune décision n'a été prise au sujet de l'ingénieur Bryce à l'assemblée du comité des égouts qui eut lieu mardi.

Le maire a déclaré que l'affaire serait définitivement réglée vendredi.

LE GRAF ZEPPELIN

HAMBOURG, 29. — (P.A.) — La compagnie Hambourg-Américaine a reçu aujourd'hui un message de l'un de ses navires disant que le Graf Zeppelin était au-dessus de la Nouvelle-Zemble ce matin.

La chaleur sur tout le continent

Elle sévit depuis près d'une semaine. On espère quelque soulagement

LES RÉSULTATS

(Presse associée)

La vague de chaleur qui sévit depuis près d'une semaine se continue encore aujourd'hui, et tout le monde espère un soulagement sous peu. En effet, on prédit en plusieurs endroits du vent plus frais et des orages pour aujourd'hui ou demain. Dans le sud-ouest et en certaines régions de l'est et du nord-est, il est probable que la chaleur se continuera pendant une autre journée au moins.

La moitié nord des Etats-Unis a été éprouvée plus que d'habitude durant l'été. Dans l'Etat de Washington, de désastreux feux de forêts font rage. Les sauterelles causent de grands dégâts dans le nord-ouest central. Aux environs d'Aberdeen, Dakota sud, où il n'a pas plu depuis quelque temps, le blé-d'Inde est pratiquement séché et la récolte est presque une perte totale.

Des tempêtes de vent ont hier déraciné des arbres et cause des dommages à la propriété dans la région de St-Paul-Minneapolis. Un fort orage électrique s'est abattu sur la ville de New York.

La température anormale a aussi fait de nombreuses pertes de vie. On en estime le nombre à 75. La plupart des victimes demeuraient dans la vallée Impériale, où le mercure a marqué jusqu'à 120 degrés.

Faits-Ottawa

Déboutée de sa cause.

En cour de police hier après-midi, le magistrat Glen E. Strike, a débouté de sa cause la Compagnie Clark Dairy qui accusait Clyde Fatterly, 79, avenue Goulbourne, d'avoir converti à son usage personnel la somme de $250 appartenant à la compagnie et aussi d'avoir falsifié ses livres de comptes.

Après avoir entendu les témoignages, le magistrat attribua les erreurs faites au système peu sûr de comptabilité de la compagnie et des employés, et il libéra l'accusé.

• • •

Violente collision.

M. W. J. Manion, de Toronto, l'a échappé belle de bonne heure ce matin lors d'une collision de son automobile avec un poteau de lumière électrique. L'accident se produisit sur le Driveway près de l'intersection de la rue Slater. L'auto versa sur le côté, mais le chauffeur s'en tira indemne. La machine a été fortement endommagée. M. Manion a déclaré à la police qu'il ne faisait pas de vitesse au moment de l'accident, mais il n'a pu expliquer la cause de la collision.

• • •

Mort accidentelle.

Un verdict de mort accidentelle a été rendu hier soir par un jury réuni en enquête au poste de police au sujet de l'accident qui coûta la vie de Mme Harriet Leader, le 25 juillet. Mme Leader fit une chute de douze pieds, d'une échelle de sauvetage au No 356, rue Rideau et se fractura l'épine dorsale.

M. John Cameron, inspecteur des édifices de la ville, a rendu témoignage et a déclaré que l'échelle de sauvetage d'où Mme Leader tomba était dans un état satisfaisant. Les autres témoins furent Meyer Drazin, propriétaire de l'édifice; Mme S. E. Leader, belle-fille de la défunte; M. John R. Leader, époux de la défunte. Le coroner R. M. [illegible] présidait l'enquête.

• • •

Feux d'herbe.

Les pompiers ont été appelés pour éteindre deux feux d'herbe hier soir, l'un à l'angle des rues Young et Bayswater et l'autre à l'angle des rues Young et Preston. Il n'y eut pas de dommage.

Frère décédé.

QUEBEC. — Une pénible épreuve vient de frapper encore la Province des Franciscains du Canada en la personne du Vénéré Frère Félicien-Marie Decelles, O.F.M., décédé subitement l'après-midi du 27 juillet, des suites d'une hémorragie pulmonaire.

Fils de feu M. Edouard Decelles, de Lowell, Mass., E.-U., il fit son cours classique au Collège Séraphique des Trois-Rivières (1919-1925) après quoi il entra au noviciat des Franciscains, à Sherbrooke, où il fit sa profession religieuse le 22 août 1926.

Après avoir terminé ses études de philosophie au Scolasticat de Québec (1926-28) il vint entreprendre le cours de théologie au Studium de la Résurrection en septembre 1928. Diacre, il se préparait à recevoir la prêtrise l'an prochain quand la mort vint le ravir à l'affection de ses frères.

• • •

Futur patronage.

QUEBEC. — Les Révérendes Soeurs du Bon Pasteur entreprendront très prochainement la construction d'un patronage pour jeunes filles à l'endroit où était situé le pensionnat Saint-Jean-Berchmans, incendié il y a quelques années.

• • •

Nouvelle chapelle.

METIS. — On est actuellement à construire une très coquette chapelle "aux Boules" entre Métis et Baie-des-Sables où résident une trentaine de familles.

Cette chapelle est de style gothique anglais primitif avec un peu de Normand; elle mesure 39 x 79 pieds. Son clocher a une cinquantaine de pieds de hauteur.

La messe est célébrée chaque dimanche à cet endroit par M. l'abbé Georges-David Jean.

LAROCQUE
LEADS IN VALUES
Vêtements pour toute la Famille
RIDEAU, DALHOUSIE & GEORGE

Les aviateurs partent de Terre-Neuve

Boardman, Polando, Herndon et Pangborn partis pour l'Europe dans deux aéroplanes.

TEMPS CLAIR

NEW-YORK, 29 (P.A.):—Deux puissants monoplans, chacun portant deux candidats aux honneurs transatlantiques, survolait aujourd'hui, présume-t-on, l'océan, en route pour l'Europe. Ce sont le Cape Cod, piloté par Russell Boardman et John Polando, et le Bellanca rouge et orange, piloté par Hugh Herndon et Clyde Pangborn. On croit avoir signalé les deux aéroplanes hier à quarante minutes d'intervalle au-dessus de la partie sud-est de Terre-Neuve.

Le Cape Cod est parti de l'aéroport Floyd Bennett à 5 h. a.m., heure solaire de l'est et l'autre est parti 18 minutes plus tard. L'un d'eux a été signalé au-dessus du cap Race à 3 h. p.m., heure de l'est. D'après les bulletins météorologiques, les envolées vont se faire par un temps clair, un vent léger et la pleine lune.

Boardman et Polando comptent se rendre à Istamboul, Turquie et les autres aviateurs à Moscou d'abord, ce qui sera leur première étape d'une envolée mondiale

TEMPS MORNE

BELFAST, Irlande, 29 (P.A.):—Le temps est morne et la visibilité médiocre aujourd'hui sur les côtes sud et ouest, à l'approche des aviateurs transatlantiques. Il a plu considérablement au cours de la nuit, disent des nouvelles de plusieurs endroits du sud et de l'ouest.

SIGNALES

ST-JEAN, Terre-Neuve, 29:—Deux monoplans survolaient hier soir l'océan Atlantique, favorisés par un temps clair, un vent moyen et la pleine lune. Tous deux sont partis pour l'Europe des environs du cap Race. La machine signalée d'abord au cap St-Mary's et plus tard au cap Race était apparemment le Cape Cod, vu que les aviateurs suivaient la route sud. L'aéroplane signalé à Ramea, au-dessus de la baie de l'Argent, est apparemment celui qui porte Herndon et Pangborn, qui veulent battre le record établi récemment par Post et Gatty. Leur premier objectif est Moscou, situé à une distance de 5,400 milles de New-York.

POSSIBILITÉ D'UN TRAITÉ

ON PREDIT QU'UN TRAITE SERA CONCLU ENTRE LE CANADA ET LE SUD-AFRICAIN.

LONDRES, 29 - (P. C.) Un traité entre le Canada et l'Union Sud-Africaine est prédit dans une dépêche reçue ici de Johannesburg. Insistant sur l'activité du gouvernement du Sud-Africain en la matière, le correspondant de Johannesburg dit que les autorités du ministère du commerce et de celui des Finances sont en train d'étudier les meilleures conditions d'entente. Un traité indépendant conclu entre les deux dominions serait l'un des résultats du délai d'un an de la conférence économique impériale d'Ottawa, dit la dépêche.

AMY JOHNSON EST À MOSCOU

L'AVIATRICE ANGLAISE TENTE UNE ENVOLEE A TOKIO.

MOSCOU, 29. — (P.A.) — Mlle Amy Johnson, aviatrice anglaise qui tente une envolée de l'Angleterre à Tokio, est arrivée à Moscou, hier. Elle est repartie aujourd'hui, avec son compagnon, J. Humphreys, pour Kazon, où ils s'arrêteront pour prendre de l'essence, puis pour Sverdlovsky, où ils s'attendent de passer la nuit.

Mlle Johnson croit pouvoir arriver à Tokio 5 jours après son départ de Moscou. Elle renouvelle sa provision d'essence, environ tous les 500 milles. Elle demeurera deux semaines à Tokio puis reviendra à Londres par la même route.

Quatrième noyade à St-Hyacinthe

SAINT-HYACINTHE, 29 (D. N. C.):—Une quatrième noyade pour la région de Saint-Hyacinthe, dans des circonstances aussi mystérieuses que tragiques. Fernand Villeneuve, 23 ans, de cette ville, s'est noyé accidentellement dans la piscine municipale de natation, dans l'après-midi de dimanche, alors que des centaines de baigneurs et de baigneuses prenaient leurs ébats dans l'eau. Il disparut à un moment donné, sans que personne en ait eu connaissance, et ne revint pas à la surface. Son corps ne fut retrouvé qu'aujourd'hui, quand les employés de la piscine la vidèrent pour la nettoyer. Ils avertirent immédiatement le chef de police A. Bourgeois, qui identifia le malheureux jeune homme. Villeneuve savait très bien nager et on se perd en conjectures sur la cause de sa mort. Dimanche soir comme il tardait à rentrer, sa famille commença des recherches et avertit le poste de police de sa disparition. On le chercha en vain, jusqu'à la macabre découverte de la piscine. Le Dr J.-A. Viger, médecin légiste du district, tiendra une enquête. Le défunt, qui était bien connu à Saint-Hyacinthe, laisse son père et sa mère, quatre soeurs et quatre frères.

FEU DE FORÊT

SPOKANE, Wash., 29 (P.A.):— Un feu de forêt terrible ballaie 30,000 acres de terre, dans le nord du Montana. Le feu s'est rendu jusqu'à quelques milles de la frontière canadienne. L'incendie est combattu très difficilement, le sol étant trop rocheux pour creuser une digue contre le feu.

L'EAU EST BONNE CHEZ HUDSON'S

Le "Droit" apprend que l'eau pour les baigneurs est excellente chez Hudson's, une villégiature voisine de Palm Beach et du restaurant Ovila Trudel, dans le voisinage de Keewana Beach. Il était de rumeur ces jours derniers que le courant à cette plage achalandée n'était pas assez fort pour assurer une eau propre. La chose a été niée par les autorités.

FUNÉRAILLES J. A. THIVIERGE

Un grand nombre de parents et d'amis s'étaient réunis ce matin, pour rendre les derniers devoirs à la dépouille mortelle de M. Joseph Avila Thivierge, ancien payeur aux Travaux Publics, décédé à sa demeure, 70 Henderson, dimanche dernier, à l'âge de 56 ans. M. Thivierge est né à Rigaud et avant de venir s'établir à Ottawa, il y a 25 ans, il avait été secrétaire privé de l'hon. M. Préfontaine, ministre des Travaux Publics dans Québec.

A l'église le R. P. Thivierge c. s. v., frère du défunt, officiait au service, assisté des R. P. L. Hébert O. M. I. et A. Morisset, O. M. I. La chorale de la paroisse exécuta sous la direction de M. A. Dufault, la messe funèbre de Pérosi. M. Charles Paré était à l'orgue.

L'inhumation se fit à Rigaud, Qué.

Les principaux deuillants étaient le fils du défunt, Alfred, son frère Charles, son beau-père A. J. Fortier et son neveu, A. Quesnel.

Suivaient M. le juge A. Fortier, MM. John Foran, le notaire F. A. Labelle, le notaire Louis Bertrand, Jean Bertrand, R. Aucouturier, J. H. Gervais, Ernest Marion, C. E. Mongenais, Paul Gagnon Alex Castonguay, H. Grignon, N. St-Denis, J. A. Grenier, H. Trudel, F. X. Talbot, J. E. Talbot, Victor Bélanger, Joseph Bruchési, Dr J. Tauvette et son fils Léo, étudiant, J. A. Ethier, Léon Pinard, Arthur Lemay, H Pratte, M. Minard, Eugène Prieur, J. B. St-Laurent, A. Labelle, J. X Sabourin, Goerges Reid, Joseph McCarthy, W. Staples, J. C. Châtelain A. R. Morisset, J. E. Larochelle, M. Kirk, A. G. McHugh, R. B. Prindrille, T. A. Prindrille, W. Auger, Y. Pinard, Léon Marion, J. V. Bray, R. H. Gill, T. J. Brulé, J. Maloney, Geo. E. Dumouchel, J. R. Grant, capitaine Gouin, J. A. Richer, Charles D'Aoust, E. Reeves, Dr. Bourque, Me W. Gauvreau et MM. Pelletier et Pigeon.

Offrandes de messe: Télégramme de sympathie: Cartes de sympathie: Fleurs:

Le Droit réitère à la famille éprouvée l'expression de sa sincère synpathie.

MESSES: —J. A. Dulude, M. et Mme Ernest Leblanc, Mme B. H. Leblanc, M. et L. de G. Raby, Mlle Zita Wait, famille Dr et Mme Bourque, Mlle Kennedy, Mme J. Bourque, Mme C. G. Hickey, M. E. G. Quesnel, M. A. Quesnel, MM. et Mmes Geo. Dunn, M. E. Conway, Geo. Dumouchel, Mme Geo. D. Kelley, Mme S. M. Genest, Mlle Hilda Ryan, Mlle Patton, Mme W. J. Quinn, M. et Mme W. H. Quinn, Mlle M. A. Labelle, Mlle Eva Lynn, Mlle K. Croteau, M. et Mme Arthur Desjardins et famille, Mlle Bray, M. et Mme Henri Bance, Mme Geo. Séguin, M. et Mme Chas. Thivierge, Employés de la comptabilité aux Travaux Publics, Les Chevaliers de Colomb du Conseil Champlain, Banque Canadienne Nationale de Montréal, M. et Mme J.-B. St-Laurent, M. et Mme O. Paradis, M. et Mme notaire Bertrand, M. Chas. Emond, Pharmacie Dupuis, J. Hutchingame, W. McCarthy, J. Emond et M. Séguin, M. et Mme E. E. Bartlett, Juge et Mme H. A. Fortier, M. et Mme Gérarld Dupuis, Mme A. J. Murphy, M. et Mme E. G. St-Jean, M. Geo. Hamilton, M. et Mme J. A. Ethier, M. et Mme E. Cusson, Mme J. A. Desjardins, Mlle E. Breen, M. et Mme E. DesOrmeaux, Mlle Gertrude Shields, Mme Mongenais, Mme Gratton, M. et Mme J. O. Dandurand, Mlle Margaret Morgison, M. et Mme Albert Lapointe, M. M. Kirk, notaire F. A. Labelle, M. et Mme J. J. Foran, Wme McKay, M. Paul Lee, famille Jules Lemaitre, R. P. Thivierge du noviciat St-Viateur, Joliette.

TELEGRAMMES: —Mme Laferrière, Montréal; M. et Mme L. P. Garnier, Montréal M. B. H. Leblanc, Rigaud; Mme Chas. Thivierge, M. J. A Desjardins, Montréal; M. et Mme J. Bélanger, Montréal; M. et Mme Roméo Mongenais, Rigaud; M. Geo. Thivierge, Montréal; M. et Mme Auguste Singer, Montréal; M. Paul M. Lemaitre, Montréal; Mlle Thérèse Garnier, Montréal M. et Mme Geo. Dunn, Calgary Alta; R. P. N. K. Laflamme, Québec; M. et Mme A. J. Fortier, Pembroke, M. Dave Behan, Pembroke.

SYMPATHIES: —Mlle E. et M. Conway, M. et Mme Ernest Lemaire, M. et Mme R. A. J. McIsaac, M. G. De Jocas, M. et Mme L. Joseph Mackay, Mlle Mackay, Mlle Sylvain, Mme et le Dr. J. J. Dupuis, Mme Georges L. Dumouchel, Mlles Dumouchel, M. et Mme Larochelle, Marguerite Patenaude, M. et Mme Eugène Prieur, J. E Larochelle, Mme F. E. Smith, Mlle Smith, R. R. Victor Cardin, C. S. V., M. et Mme J. A. Fortier, Lieutenant S. Haines R. N., Mlles Bélanger, M. et Mme Jacques Fortier, R. P. Auguste Morisset, O. M. I., M. et Mme J. H. Gervais, M. et Mme V. Petitclerc, Mme Ernest Tremblay, M. et Mme O. R. Morisset, M. O. M. Plaxton, Mme W. Wallace, Mlle Yvonne Ménard, Mme L. J. Casault, notaire, M. et Mme L. Bertrand, Mlle Bertrand, Maurice H. Richard, M. Ernest Lemaire, M. Paul Bertrand, M. et Mme J. Bruchési, M. et Mme A. R. Morisset, M. et Mme Nelson, J. Vermette, M. et Mme Antonio Tremblay, Mlle Juliette Chevrier, Mlle Woods, Mme Geo. Lamb, Conseil Ch. Ch. Col. MM. J. H. Valiquet, Kaye Rooney, Mme et Mlle Clement, "Le Droit", Mlle Behan, Muriel McFadden, Dr Mme Telmose, Colonel et Mme Gravel, M. et Mme Chas. Thivierge, M. et Mlle Hooper, famille Thivierge, ministère des Travaux Publics, Shops-Travaux Publics, M. A. J. Fortier, Mme T. E. Danserеau et famille, Mlles Paradis, M. John Maloney, Mlles Maloney, Ministère Colonisation et Immigration.

FLEURS: —Personnel de la Banque Canadienne Nationale, Victoria Tennis Club, Mme Dorothy Campbell, M. et Mme Chas Thivierge, M. et Mlle Hoper, famille Thivierge, Ministère des Travaux Publics, Shops-Travaux Publics, M. A. J. Fortier, Mlle Renée Fortier, Mme T. E. Dansereau et famille, Mlles Paradis, M. John Maloney, Mlles Maloney, Ministère Coloniation et Immigration.

Arrivée du roi siamois aujourd'hui

Le Roi et la Reine de Siam passent deux jours à Québec.

PROGRAMME LOCAL

QUEBEC, 29. (P.C.)—Le Roi et la Reine de Siam, voyageant incognito comme Prince et Princesse Sukhdoya, sont arrivés ici aujourd'hui, accompagnés d'un nombreux entourage. A son arrivée à la gare Union, le couple royal a été accueilli par le maire H.-E. Lavigueur et les aides de camp du lieutenant-gouverneur, le colonel D.-B. Papineau et le lieutenant-colonel J.-D. Brousseau.

Ce soir, les souverains seront l'objet d'un banquet offert en leur honneur par le lieutenant-gouverneur H.-G. Carroll et demain midi, ils seront les invités du gouvernement Taschereau à un diner d'Etat servi au club de golf de Québec à Boischatel.

CROISIERE DU SAGUENAY

Après le diner, le Roi Prajadhipok et la Reine Rambai Barni, accompagnés de leur suite, s'embarqueront sur le vapeur Lady Grey pour une croisière du St-Laurent et du Saguenay. A leur retour, ils feront halte à Tadoussac et à la Malbaie. Leurs Majestés passeront deux semaines au Canada.

OFFICIEL A OTTAWA

A l'exception de leur séjour à Ottawa où Leurs Majestés seront les invitées de Son Excellence le Gouverneur Général à Rideau Hall, leur visite ne sera pas officielle. Cet après-midi, sous les noms de Leurs Altesses Royales le Prince et la Princeses de Sukhodaya, les souverains visiteront les chutes à Montmorency et autres sites intéressants.

Vendredi et samedi, durant leur croisière à bord du Lady Grey et du Sir Hugh Allan, ils seront les invités du gouvernement du Canada.

A MONTREAL LUNDI

Leurs Majestés arriveront au quai du Prince de Galles à Montréal, lundi prochain à dix heures du matin. Après une visite des endroits intéressants de la Métropole, elles seront les invités du maire de Montréal, Camillien Houde, qui les recevra à déjeuner au club Laval-sur-le-Lac. Dans l'après-midi, les souverains partiront pour un séjour d'une semaine à la résidence de M. J.-W. McConnell dans les Laurentides.

ICI LE 10 AOUT

Lundi, le 10 août, Leurs Majestés quitteront les Laurentides pour une visite officielle à Ottawa. Leur convoi royal entrera en gare centrale à 4 h. 50 de l'après-midi. Son Excellence le Gouverneur-Général, le Premier Ministre et les membres de son cabinet, les membres du corps diplomatique, y compris Son Excellence M. Charles-Arsène Henry, Ministre de France et ami intime de Leurs Majestés. le maire J.-J. Allen d'Ottawa et autres représentants officiels souhaiteront la bienvenue au souverain siamois. Ce sera la première fois dans l'histoire de la capitale—et du Canada tout aussi bien—qu'un souverain régnant visite Ottawa.

PROGRAMME A OTTAWA

Un détachement de montagnards écossais, les Ottawa (Cameron) Highlanders, formera une double haie d'honneur dans le déambulatoire jusqu'à la sortie sur le carrefour Connaught.

Quand Leurs Majestés sortiront de leur convoi, un Salut Royal, une salve de 21 coups de canon sera tirée de la colline du Parlement.

Les gardes à pied du Gouverneur Général serviront de garde d'honneur. Cette troupe d'élite, toujours pittoresque avec ses tuniques rouge-écarlate et ses casques de poil haut de forme, présentera les armes et passera en revue.

A RIDEAU HALL

Après les présentations à Leurs Majestés, le groupe se rendra au palais vice-royal. Le brigadier général C.-H. Maclaren, C.M.G., D. S.O., sera attaché à Sa Majesté le Roi et l'honorable Mme A.-F. Lascelles à Sa Majesté la Reine Rambai Barni Les Dragons de la Princesse Louise serviront l'escorte royale. Après le thé, Son Excellence invitera Sa Majesté à planter deux arbres dans le jardin de Rideau Hall en l'honneur de sa visite. A 8 h. 30, ce soir-là, Leurs Majestés seront les invités de Son Excellence le Comte de Bessborough à un banquet servi au palais vice-royal.

VISITE AU PARLEMENT

A 11 h. 45, mardi avant-midi, Leurs Majestés, accompagnées de Son Excellence le Gouverneur Général et du Premier Ministre, le Très Honorable R.-B. Bennett, se rendront en carrosses ouverts sur la colline parlementaire pour visiter les édifices du Parlement. Après un luncheon privé à Rideau Hall et la présentation de cadeaux-souvenir à Leurs Majestés au nom du gouvernement du Canada, le groupe royal fera une randonnée en automobile, visitant les sites intéressants de la capitale et de ses environs

CHEZ M. ARSENE HENRY

A cinq heures, mardi après-midi, le 11 août, Leurs Majestés seront les invités à un thé privé de M. Arsène Henry, Ministre de France au Canada et ancien Ministre au Siam. Dans la soirée, Leurs Majestés seront les invités du gouvernement canadien à un banquet servi au Château Laurier. Leur visite officielle se terminera à onze heures du soir, lorsque Leurs Majestés retourneront à leur convoi spécial à destination de l'Ouest canadien.

INSURGES DE CANTON

(Presse Associée)

HONG-KONG, 29. — Le gouvernement insurgé de Canton a envoyé un million de dollars à ses agents du Nord pour acheter les chefs de Moukden. Quelques-uns de ces derniers sont regardés comme faiblissant dans leur appui du gouvernement nationaliste.

400 verges de Chics
Soies de cette Saison
Rég. $1.25, $2.00, $2.50
la verge 89c
Chiffon imprimé
Georgette imprimé
Crêpe imprimé
Crêpe plat
Satin
Taffetas imprimé
Rajah de couleur
Crêpe tissé
Autres soies
A peu de frais vous pouvez vous procurer le tissu nécessaire pour la confection d'une ravissante robe d'après-midi, d'une robe de rue, d'un ensemble sportif ou d'une robe de danse. Remarquez l'élégance des conceptions de 1931, le charme des couleurs. Une aubaine par excellence!
Murphy-Gamble
Limited

Pas encore d'entente financière

La France et l'Angleterre n'ont pu encor s'entendre d'une façon pratique.

COMMENTAIRES

PARIS, 29. — (P.A.) — Sir Robert Kindersley, un directeur de la Banque d'Angleterre, est retourné à Londres sans pouvoir s'entendre d'une façon pratique avec la France, a déclaré "Le Matin", aujourd'hui.

Le journal ajoute qu'il y a des financiers en Angleterre pour qui l'idée d'avoir recours au marché français pour de l'aide, — la première fois depuis 1907 — semble particulièrement humiliante.

"Mais les choses en sont à un point", continue le journal, "où seulement un crédit, appuyé, plus tard, par un prêt, peut restaurer les affaires de la Banque d'Angleterre".

Le côté français de la question a deux thèses possibles; c'est plus sûr et mieux de fournier des crédits à l'Allemagne et à l'Europe Centrale par l'intermédiaire de Londres, parce qu'une seconde signature est nécessaire quand il s'agit de l'Allemagne, "et le marché de Londres" est saturé de l'argent français, et il serait mieux de trouver d'autres intermédiaires pour sauver l'Allemagne de la banqueroute.

"La solidarité avec la livre", continue le journal, "est une bonne tradition qu'il ne faut pas pousser à l'excès".

"L'Angleterre est prise entre le rapatriement du capital étranger et ses propres fonds compromis de l'autre côté du Rhin".

"L'Angleterre depuis quelque temps", continue le "Matin", "n'a réussi à maintenir ses prix qu'en opérant de dangereuses réductions de ses dépôts d'or et d'argent". Toutefois il faut faire une comparaison entre la sitution de l'Angleterre et celle de l'Allemagne.

"Evidemment la signature de la Banque d'Angleterre n'est pas contestée", ajoute le "Matin".

Sans nouvelles du Zeppelin

ON N'A PAS DE NOUVELLES DEPUIS LUNDI DU GRAF ZEPPELIN.

(Presse Associée)

FRIEDRICHSHAFFEN, Allemagne, 29. — Depuis lundi soir aucune nouvelle n'est parvenue du Graf Zeppelin. Un vaisseau de la ligne Hambourg-Américaine rapporte qu'il a intercepté de faibles signaux hier soir, mais il ne put garder le contact. Les autorités locales ne sont pas alarmées du silence du Dr Eckener, car, pendant son voyage autour du monde, le Graf a été de longues périodes sans donner de ses nouvelles. Le dirigeable se trouve peut-être aussi dans une des "zones de silence" nombreuses au pôle nord. Si le dirigeable a suivi la route proposée, il doit être actuellement au-dessus de la Terre de Nicolas II, comme depuis la Révolution russe sous le nom de Terre du Nord.

La date du voyage du Graf en Angleterre, retardé à cause de la crise économique, est fixée au 18 août.

Le dirigeable amarrera à Londres, pour y prendre des passagers pour une excursion de 24 heures au-dessus de l'Angleterre et sera revenu pour le matin du 20 août.

J. A. MOLLISON POUR BATAVIA

SURABAYA, Java, 29— Un aviateur australien, J. A. Mollison, qui tente d'abattre le record de 10 j. 23 h. de C. W. A. Scott pour l'envolée entre l'Australie et l'Angleterre est arrivé ici aujourd'hui et est reparti pour Batavia.

NAVAN, Ont.

27 JUILLET 1931.

Mercredi dernier, le 22 juillet, M. et Mme Hercule Groulx fêtaient leur cinquantième anniversaire de mariage. M. et Mme Groulx sont âgés respectivement de 76 et 66 ans. M. Groulx est né à St-Hermas, P.Q. mais il vint s'établir à Orléans avec ses parents à l'âge de 17 ans et y est toujours demeurer depuis. Mme Groulx, née Onézime Taillefer, est née à Orléans et y a toujours demeurer. De leur mariage est né dix enfants, dont 7 vivants sont Mmes Honoré Bourcier, Amanda, Israël Taillefer, Adrienne, Hector Parent, Maximilienne, René Roy Alméda, Ernest Robert, Rhéa, Salomon Lacroix, Juliette, et un fils Noé, ainsi que 26 petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants.

A l'église un Te Deum fut chanté pour les jubilaires. Les dames du village firent les frais du chant et Mlle R.-A. Charbonneau touchai l'orgue.

Mme Groulx était accompagnée de ses deux filles, Mmes Bourcier et Taillefer, comme dames d'honneur, et MM. Bourcier et Taillefer agissaient comme garçons d'honneur, pour M. Groulx.

Etaient présents à la fête, tous leurs enfants ci-haut mentionnés ainsi que leurs petits-enfants; M. et Mme Yvano Bourcier, M. Roger Bourcier, Mlle Maria Lefebvre, M. Exalpha Bourcier, Mlle Rose-Anna Sabourin, Mlle Lionelda Bourcier, M. Oscar Lacroix, MM. Florimond, Floribert, Ulysse et Mlle Yvette Bourcier, Mlle Electa Taillefer, M. Hervé Lacasse, M. Daulipha Taillefer, Mlle Lucienne Roy, MM. et Mmes Hector Bazinet et Isaïe Taillefer, frères et soeurs de Mme Groulx, venaient ensuite les neveux et nièces, M. et Mme Dosithé Chartrand, de Curran, M. et Mme Ovila Charron, de Rockland, Mme Jos. Millette, de Détroit, Mich., Mme Gilbert Proulx, ainsi que M. et Mme Josaphat Labelle, de Montréal, M. Arpalis Larivière et Mlle Philomène Taillefer, M. et Mme Henri Taillefer, M. et Mme Albert Taillefer, Mlle Blanche Taillefer, M. René Dumas, M. René Taillefer, Mlle Marie-Ange Taillefer, M. Delphis Gauthier, Mlle Alice Taillefer, M. Armand Lacroix, M. Donat Taillefer et Mmes Alex Roy, sr., Wilfrid Richer, Edmond Gauthier, Albert Lacroix, Alexis Côté, Ernest Bergeron, Désiré Boyer, Jos. Boyer, Félix Mantha, Damase Pagé, Jules Lafleur et Mme Dumas, Noé Champagne, Delphis Lacasse, Victor Delorme, Félix Dumas, Maxime Parent, sr., Maxime Parent, jr., Albert Parent, de St-Pascal-Baylon, Joseph Bélisle, MM. Leclair et Leclair, d'Ottawa.

Au souper M. H. Bourcier lut une adresse au héros de la fête, Mme Bourcier présenta à Mme Groulx un anneau d'or, don de ses filles, et M. I. Taillefer présenta à M. Groulx deux pipes et une tabatière, don de ses gendres, et Mme Taillefer une corbeille de fleurs composée de cinquante roses.

Le souper fut servi par Mme Joseph Bélisle, aidée de Mlle Cécile Champagne et Rose et Liane Sabourin. Il y eut chant et musique jusqu'à une heure avancée de la nuit. Tous se séparèrent emportant un bon souvenir de la fête.

M. et Mme Groulx ont reçu de beaux cadeaux dont plusieurs objets de piété dont deux chapelets montés en or, par M. le curé J.-H. Limoges, crucifix, statues et bénitier par MM. et Mmes David Labelle Jos Bourgouin et Jos Duquette, de Montréal, et plusieurs autres articles.

Le banquet eut lieu à l'école du rang St-François qui était magnifiquement décoré pour la circonstance.

Les sauterelles

DES MOINES, Iowa, 29:—Des légions de sauterelles détruisent les récoltes de blé-d'Inde dans l'ouest de l'Iowa, dans le Nebraska et le sud du Dakota. On se servira d'aéroplanes pour lancer du poison les chants de blé d'inde. Le gouvernement fournira $50,000 pour la campagne de destruction.

SECOUSSE SISMIQUE

(Presse Associée)

SANTIAGO, Chili, 29. — Une courte secousse a ébranlé la capitale, ce matin, à 6 h. 38 m.

UN LIVRE D'ACTUALITE
"Le vrai remède"
Etude sur la crise actuelle par M. l'abbé Georges-Marie Bilodeau, missionnaire-colonisateur.
75 sous au comptoir
Par poste il suffit d'épingler un bon de poste de 85 sous au coupon d'annonce. Service prompt et satisfaisant.
Votre nom.....................................
Votre adresse.................................
La Librairie du Droit
98, rue Georges, Ottawa.